



Organisation
internationale
du Travail

► Il est temps d'agir pour l'ODD 8

Intégrer
le travail décent,
la croissance soutenue
et l'intégrité environnementale



Il est temps d'agir pour l'ODD 8

Intégrer le travail décent, la croissance soutenue
et l'intégrité environnementale

Copyright © Organisation internationale du Travail 2020
Première édition 2020

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Il est temps d'agir pour l'ODD 8: intégrer le travail décent, la croissance soutenue et l'intégrité environnementale
Genève, Bureau international du Travail, 2020

ISBN 978-92-2-031466-1 (imprimé)
ISBN 978-92-2-031467-8 (pdf Web)

Également disponible en anglais: *Time to act for SDG 8, Integrating decent work, sustained growth and environmental integrity*, ISBN 978-92-2-133677-8 (imprimé), ISBN 978-92-2-133678-5 (pdf Web), Genève, 2019; et en espagnol: *Hora de actuar para conseguir el ODS 8: Integrar el trabajo decente, el crecimiento sostenido y la integridad ambiental*, ISBN 978-92-2-031468-5 (imprimé), ISBN 978-92-2031469-2 (pdf Web), Genève, 2020.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

Cette publication a été réalisée par l'Unité de gestion de la production des publications (PRODOC) du BIT.

Création graphique, conception typographique, mise en pages, lecture et correction d'épreuves, impression, édition électronique et distribution.

PRODOC veille à utiliser du papier provenant de forêts gérées d'une façon qui est respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

Code: CMD-JMB-CORREDIT-SEP

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été établi sous la direction de Damian Grimshaw, directeur du Département de la recherche du BIT, et Sangheon Lee, directeur du Département des politiques de l'emploi du BIT. Deborah Greenfield, Directrice générale adjointe pour les politiques du BIT, en a défini l'orientation générale.

Irmgard Nübler, économiste principale au sein du Département de la recherche du BIT, a coordonné la rédaction du rapport et dirigé l'équipe de recherche et de soutien technique composée de Stefan Kühn, Hannah Liepmann et Klaus Keller. Les auteurs principaux des différents chapitres contenus dans le présent rapport sont Sukti Dasgupta, Damian Grimshaw, Stefan Kühn et Irmgard Nübler.

L'équipe tient à exprimer toute sa gratitude à Claire Harasty, conseillère spéciale sur les questions économiques et sociales auprès de la Directrice générale adjointe pour les politiques du BIT, et à James Howard, conseiller principal du Directeur général, pour leurs précieux commentaires.

Nous souhaitons également remercier un certain nombre de collègues d'autres départements du BIT, ainsi que des bureaux régionaux et des bureaux de pays de l'OIT: Mauricio Dierckxsens, Valeria Esquivel, Rosina Gammerano, Trang Luu, Aurelio Parisotto, Catherine Saget et Rosalía Vázquez-Álvarez, pour leur importante contribution au présent rapport;

Samuel Asfahan, Christina Behrendt, Patrick Belser, Janine Berg, Mario Berrios, Federico Blanco Allais, Floriana Borino, Ariel Castro, Umberto Cattaneo, Juan Chacaltana, Sara Elder, Deborah France-Massin, Carlos André da Silva Gama Nogueira, Tariq Haq, Takaaki Kizu, Tim de Meyer, Wolfgang Schiefer et Christian Viegelahn, pour leurs nombreuses observations;

Eléonore d'Achon, Juan Marcelo Cuautle Segovia, Fabio Durán Valverde, Ekkehard Ernst, Verónica Escudero, Colin Fenwick, Youcef Ghellab, Roger Gomis, Carla Henry, Yu Himing, Dorothea Hoehtker, Steven Kapsos, Kee Beom Kim, David Kucera, Massimiliano La Marca, Michelle Leighton, Pui Sye Leung, Philippe Marcadent, David Mosler, Michael Mwasikakata, Valter Nebuloni, Valeria Nesterenko, Hugo Ñopo, Niall O'Higgins, Yuka Okumura, Joaquim Pintado Nunes, Marie Josée Da Silva Ribeiro, Arianna Rossi, Daniel Samaan, Ken Chamuva Shawa, Tzehainesh Teklè, Mito Tsukamoto et Yadong Wang, pour leurs contributions, leurs suggestions et leur concours.

Nous tenons également à remercier Judy Rafferty, du Département de la recherche, et nos collègues de l'Unité de gestion de la production des publications (PRODOC) pour leur soutien tout au long du processus de production.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	iii
Résumé analytique	ix
Introduction	1
1. Quels progrès ont été accomplis dans la réalisation de l'ODD 8? ...	5
1.1. Croissance économique soutenue et développement.....	9
1.2. Croissance économique partagée et travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes.....	15
1.3. Croissance économique durable et intégrité environnementale.....	26
1.4. Résumé des progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 8.....	27
2. Interactions dynamiques en faveur d'une croissance et d'un développement soutenus, partagés et durables	29
2.1. La dynamique d'une croissance économique soutenue: transformer en profondeur l'économie et la société	30
2.2. Croissance économique et développement partagés grâce à l'inclusion sociale et au travail décent	34
2.3. Croissance économique durable et développement: de la nécessité de préserver l'intégrité environnementale par la justice sociale	38
2.4. Progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 8: tendances régionales ..	43
3. Un cadre stratégique intégré pour atteindre l'ODD 8.	57
3.1. Des politiques nationales de l'emploi pour parvenir au plein emploi productif et au travail décent pour tous, y compris les jeunes.....	59
3.2. Normes du travail et institutions du marché du travail, et leur rôle dans la promotion de l'inclusion, de l'équité et de la sécurité.....	73
3.3. Dialogue social, information et partenariats pour atteindre l'ODD 8	81
Conclusion	87
Bibliographie	89

Annexes

Annexe I.	Disponibilité des données pour le calcul des indicateurs de l'ODD 8 et d'autres indicateurs pertinents du marché du travail	101
Annexe II.	Groupes de pays	104
Annexe III.	Méthodologie, données et interprétation des diagrammes en rosace	106
Annexe IV.	Cadre stratégique intégré et cibles de l'ODD 8.....	117
Annexe V.	Cibles de l'ODD 8, normes internationales du travail pertinentes, état des ratifications et indicateurs ODD pertinents	118

Tableaux

Tableau 1.1.	Cibles et indicateurs relatifs à l'ODD 8.....	6
Tableau AII.1.	Groupes de pays par région et sous-région	104
Tableau AII.2.	Groupes de pays selon le niveau de revenu	105
Tableau AIII.1.	Liste d'indicateurs, seuils de classement des résultats par indicateur, et justification du barème de classement utilisé	106
Tableau AIII.2.	Tableaux de données – Moyennes sous-régionales pondérées.....	114

Figures

Figure 1.1.	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant, au niveau mondial et par groupe de pays selon le revenu, 2000-2018	10
Figure 1.2.	Produit intérieur brut réel par personne pourvue d'un emploi, par groupe de pays selon le revenu, 2000-2018	11
Figure 1.3.	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe et par groupe de pays selon le revenu (dernière année disponible)	13
Figure 1.4.	Trois indicateurs mesurant l'accessibilité des services financiers, par groupe de pays selon le revenu, dernière année disponible	14
Figure 1.5.	Répartition du taux de chômage par âge, sexe, statut au regard du handicap et par groupe de pays selon le revenu, 2018.....	17
Figure 1.6.	Avantage salarial des hommes par rapport aux femmes, par profession, dernière année disponible	19
Figure 1.7.	Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation, par sexe, au niveau mondial et par groupe de pays selon le revenu, 2005 et 2018.....	21

Figure 1.8.	Nombre d'enfants (âgés de 15 à 17 ans) qui travaillent, courbes de tendance actuelles et projetées, 2000-2025	23
Figure 1.9.	Taux d'accidents du travail mortels et non mortels, Union européenne et reste du monde, dernière année disponible (depuis 2010)	25
Figure 1.10.	Consommation matérielle nationale par habitant et par unité de PIB, 2000-2016.....	27
Figure 2.1.	Complexité économique et productivité du travail dans certains pays, 2017.....	30
Figure 2.2.	La dynamique d'une croissance soutenue: un cercle vertueux de transformation économique et sociale.....	31
Figure 2.3.	Les quatre piliers complémentaires de la croissance partagée et du développement.....	35
Figure 2.4.	Interdépendances emboîtées entre l'économie, la société et l'environnement	39
Figure 2.5.	Intégration des cibles économiques, sociales et environnementales au service du développement durable ...	41
Figure 2.6.	Résultats obtenus dans les trois dimensions de l'ODD 8 en Europe et dans les Amériques.....	46
Figure 2.7.	Résultats obtenus dans les trois dimensions de l'ODD 8 dans la région Asie-Pacifique	48
Figure 2.8.	Résultats obtenus dans les trois dimensions de l'ODD 8 en Afrique et dans les États arabes	50
Figure 2.9.	Performances moyennes sous-régionales dans les trois dimensions de l'ODD 8.....	55
Figure 3.1.	La «spirale stratégique» au service de l'objectif de développement durable n° 8	58
 Encadrés		
Encadré 1.1.	Nouvelles statistiques sur la «sous-utilisation de la main-d'œuvre»	18
Encadré 1.2.	Les droits des travailleurs dans le cadre des objectifs de développement durable	24
Encadré 2.1.	Les dimensions de l'ODD 8 et les indicateurs de résultats correspondants.....	44
Encadré 3.1.	L'indicateur de développement durable 8.b.1 relatif à l'emploi des jeunes.....	59
Encadré 3.2.	La stratégie nationale de l'emploi du Maroc.....	60
Encadré 3.3.	Des politiques macroéconomiques en faveur de l'ajustement et de la reprise au Portugal: une alternative à l'austérité	61
Encadré 3.4.	Transformation structurelle en Ouganda	63
Encadré 3.5.	La Chine sur la voie de l'emploi régulier	63

Encadré 3.6.	Création d'entreprises «vertes» et entrepreneuriat: exemples de pays	64
Encadré 3.7.	Faciliter le travail durable et décent en Afrique du Sud grâce au Programme étendu de travaux publics.....	68
Encadré 3.8.	Le financement de l'apprentissage tout au long de la vie	70
Encadré 3.9.	Des politiques globales en faveur du soin	71
Encadré 3.10.	Coordination et gouvernance des politiques de l'emploi: exemples de pays	72
Encadré 3.11.	Principes et droits fondamentaux au travail.....	74
Encadré 3.12.	Le programme Better Work: améliorer les conditions de travail dans le secteur mondial de l'habillement.....	77
Encadré 3.13.	Afrique du Sud: Green Economy Accord.....	81
Encadré 3.14.	La relance du dialogue social grâce aux objectifs de développement durable: l'exemple du Costa Rica	83
Encadré 3.15.	Points saillants de la Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre adoptée à la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail en 2013.....	84

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport livre une analyse détaillée de l'objectif de développement durable 8 (ODD 8), l'un des 17 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par les Nations Unies, qui exhorte la communauté internationale à «[p]romouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous». Le rapport vise à améliorer la compréhension empirique, conceptuelle et stratégique de l'ODD 8 par les moyens suivants: a) recenser les progrès concrets accomplis vers la réalisation des 12 cibles de l'ODD 8 et comparer les résultats entre groupes de pays établis selon le revenu; b) dresser une cartographie conceptuelle des interactions dynamiques entre les cibles de l'ODD 8 et des cibles particulières d'autres ODD et, sur cette base, étudier les principales évolutions observées dans les différentes régions du monde; et c) décrire une spirale positive d'interventions stratégiques et d'appui institutionnel qui permettent aux pays de réaliser l'ODD 8 d'ici à 2030.

Les cibles de l'ODD 8 présentent des liens étroits avec les objectifs de l'Organisation internationale du Travail (OIT). En effet, les formules «plein emploi productif» et «travail décent pour tous» employées dans l'ODD 8 sont empruntées à l'Agenda du travail décent de l'OIT (1999), tandis que la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (adoptée par la Conférence internationale du Travail en juin 2019) appelle à «promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable», conformément à l'intitulé de l'ODD 8, dans sa stratégie visant à développer une approche de l'avenir du travail basée sur l'humain. En mettant l'accent sur les besoins de la société et de l'environnement, cette stratégie ouvre une voie porteuse de transformation vers la croissance économique et le développement.

Quels progrès ont été accomplis dans la réalisation de l'ODD 8?

Malgré certaines réussites isolées, les progrès enregistrés dans la réalisation de l'ODD 8 marquent actuellement le pas dans de nombreuses régions du monde. Il est urgent d'accélérer les efforts afin d'induire les grandes transformations nécessaires à la réalisation de cet objectif, dans ces trois dimensions, pour parvenir à une croissance soutenue, partagée et durable.

Les résultats enregistrés par les pays dans l'instauration d'une croissance économique soutenue sont très inégaux. Depuis 2000, la croissance du produit intérieur brut (PIB) et de la productivité du travail est plus élevée dans les pays à revenu

intermédiaire des tranches inférieure et supérieure que dans les pays à revenu faible et élevé. En outre, les pays les moins avancés ne parviennent pas à atteindre la cible de l'ODD 8 qui consiste à maintenir un taux de croissance annuelle du PIB de 7 pour cent. Les progrès visant à réduire l'informalité sont insuffisants, et l'emploi informel demeure une réalité pour environ 61 pour cent des travailleurs dans le monde. Si les taux d'informalité varient sensiblement selon le niveau de revenu, les disparités sont particulièrement marquées entre les pays des groupes de revenu intermédiaire des tranches inférieure et supérieure. L'accès aux services financiers est également fortement contrasté entre les pays, mais présente lui aussi une corrélation positive avec le niveau de revenu. D'une manière générale, les tendances observées confirment que l'accession à des niveaux de revenus plus élevés contribue à l'amélioration des résultats obtenus au titre des autres indicateurs relatifs à l'ODD 8. Toutefois, les écarts constatés dans les progrès accomplis vers la réalisation de cet objectif au sein des groupes de pays selon le revenu semblent indiquer que la nature de la croissance joue elle aussi un rôle important.

La croissance partagée et le travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes constituent la dimension sociale de l'ODD 8. Les progrès accomplis à cet égard sont mesurés en termes d'égalité, d'équité et de justice au sein des sociétés. Les données montrent que la plupart des pays ont encore un long chemin à parcourir. Le chômage reste trop élevé dans de nombreux pays, et les écarts salariaux entre les hommes et les femmes et les déficits de travail décent subsistent dans le monde entier. À l'instar des femmes, les jeunes et les personnes handicapées sont fortement désavantagés. Même dans les pays où le risque de chômage est faible, ces groupes de population ont de sérieuses difficultés à trouver un emploi et à bénéficier d'un accès égal au travail décent et d'une rémunération égale pour un travail de valeur égale.

Les jeunes souffrent en effet de graves déficits de travail décent dans tous les pays. La part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (NEET) est similaire dans les pays à revenu faible et intermédiaire. En outre, le taux de NEET est sensiblement supérieur chez les femmes: dans les pays à revenu intermédiaire inférieur, par exemple, les femmes ont trois fois plus de chances d'être non scolarisées et sans emploi ni formation que les hommes. Globalement, la proportion de NEET parmi les jeunes n'a guère baissé dans le monde depuis 2005.

Les droits des travailleurs sont des droits humains, et le respect des droits des travailleurs et des normes du travail est le fondement du travail décent et de la justice sociale. Les données disponibles pour mesurer les progrès accomplis dans cette dimension de l'ODD 8 montrent que la prévalence du travail des enfants a diminué à l'échelle mondiale mais que, en l'absence de mesures radicales, ce phénomène ne sera pas éradiqué d'ici à 2025, l'échéance fixée au titre de la cible pertinente de l'ODD 8.

Enfin, l'ODD 8 tient compte de la dimension environnementale en soulignant l'importance d'une transition vers des comportements responsables en matière de consommation. Malgré l'adoption du Programme 2030 par tous les pays en 2015, les données disponibles semblent indiquer une tendance à la hausse soutenue et alarmante de la consommation matérielle mondiale par habitant, alimentée notamment par l'Asie et l'Amérique latine. Globalement, l'Afrique affiche la consommation matérielle la moins élevée, essentiellement en raison de niveaux de production, de revenu et de demande faibles.

Des interactions dynamiques

Le manque de progrès dans les trois dimensions de l'ODD 8 évoquées ci-dessus plaide en faveur d'une approche radicalement nouvelle à la fois dans l'analyse des progrès et dans la conception de politiques et d'institutions efficaces. S'appuyant sur les contributions et les preuves fournies par les sciences sociales, le rapport étudie les interactions dynamiques entre les cibles de l'ODD 8 et celles d'autres ODD afin de recenser les synergies et les corrélations négatives. Comme le montre clairement ce cadre novateur, l'ODD 8 figure au cœur du Programme 2030: il recoupe les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et présente donc un lien inextricable avec de nombreux autres objectifs. Dès lors, l'absence de progrès dans la réalisation de l'ODD 8 entraverait celle d'autres objectifs, y compris l'éradication de la pauvreté (ODD 1), la réduction des inégalités (ODD 10), la promotion de la paix, de la justice et d'institutions efficaces (ODD 16), la bonne santé et le bien-être (ODD 3), et l'égalité des sexes (ODD 5). Réciproquement, il sera indispensable de progresser vers les autres ODD pour avancer sur la voie de l'ODD 8.

Une croissance économique soutenue s'obtient par l'instauration d'un cercle vertueux de transformations de l'économie et de la société qui induisent selon des voies multiples un processus dynamique vers la réalisation de l'ODD 8. L'expérience montre que la croissance ne peut être soutenue si elle repose essentiellement sur une demande cyclique, l'exportation de ressources naturelles ou une simple accumulation de facteurs. Elle nécessite une transformation structurelle, la diversification et l'innovation, afin de stimuler la croissance à long terme de la productivité, des revenus et des possibilités de travail décent. La transformation structurelle résulte elle-même de l'enrichissement et du renforcement du savoir détenu par une société, y compris les mentalités communes, les connaissances techniques et les compétences. Le cercle vertueux centré sur l'ODD 8 appelle donc à progresser vers la réalisation de cibles multiples et complémentaires associées à différents ODD, à savoir: a) l'ODD 9 (qualité et infrastructure résiliente; industrialisation) et l'ODD 7 (accès à une énergie fiable et propre) pour accélérer la transformation structurelle, et b) l'ODD 1 (protection sociale), ODD 4 (éducation), l'ODD 5 (autonomisation des femmes et des filles) et l'ODD 16 (institutions de qualité) pour stimuler le renforcement du savoir des sociétés par l'apprentissage et l'expérience.

Une croissance économique partagée ne sera atteinte que si des progrès sont accomplis vers les cibles complémentaires de l'ODD 8 qui visent le plein emploi productif, le travail décent, le respect des droits du travail et la protection sociale. Le travail décent est à la fois une fin essentielle et un élément moteur du programme centré sur l'humain en faveur d'une croissance partagée, qui vise à ce que chaque membre de la société puisse participer à la création de valeur économique et bénéficier des fruits de la croissance. Il est donc essentiel de progresser dans la réalisation de l'ODD 10 (réduction des inégalités) pour que les gains de productivité se traduisent par une hausse des revenus et des salaires pour tous. De même, en renforçant les possibilités de formation en cours d'emploi et en autonomisant les femmes et les filles, la croissance partagée conjuguée au travail décent accroît la diversité et la sophistication du savoir détenu par les pays et, partant, de leur économie.

Une croissance économique durable dépend de l'intégration réussie et équilibrée des cibles économiques, sociales et environnementales. Des données empiriques

mettent en lumière la nécessité persistante d'opérer des compromis entre les cibles économiques et environnementales. Les pays devraient continuer à œuvrer en faveur de la croissance économique, mais veiller à la dissocier de la dégradation de l'environnement grâce à l'adoption d'innovations technologiques et à la modification des comportements en matière de consommation. Le présent rapport, qui fait écho aux préoccupations croissantes de la communauté internationale face à la dégradation de l'environnement, met toutefois en question l'approche fondée sur la croissance pour les pays riches, dans la mesure où l'écosystème mondial risque la déstabilisation d'ici à dix ans, laquelle aurait des conséquences graves et sans précédent pour la société humaine, y compris le travail, l'emploi et le travail décent. Il est urgent de parvenir à un équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale et, pour ce faire, d'opérer de nouveaux choix stratégiques aux niveaux national et mondial. Guidées par le principe de la justice sociale, ces nouvelles stratégies devraient tendre à une progression équilibrée vers les différentes cibles relatives à la croissance soutenue, à l'inclusion sociale, au travail décent et à l'intégrité environnementale.

Le présent rapport propose une nouvelle cartographie des interactions dynamiques afin d'évaluer de manière globale les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 8. Pour chacune des trois dimensions de l'ODD 8, les cibles pertinentes sont regroupées, et les résultats enregistrés dans les 11 sous-régions du monde sont présentés sous forme de diagrammes en rosace. Ce type de graphique permet de visualiser instantanément les équilibres ou déséquilibres dans les progrès accomplis en matière économique, sociale et environnementale. Certains écarts entre les sous-régions s'expliquent par les disparités de revenus entre ces dernières; d'autres sont liés à des caractéristiques régionales telles que la dotation en ressources naturelles, le cadre institutionnel et les capacités sociales.

Un programme stratégique intégré en faveur de l'ODD 8

Les progrès enregistrés dans la réalisation de nombreuses cibles de l'ODD 8 sont lents et limités. Que faire pour remédier à la situation? Le rapport propose un certain nombre d'interventions stratégiques essentielles qui peuvent contribuer à accélérer les progrès dans la réalisation de l'ODD 8. Il passe en revue de nombreux domaines stratégiques qui se recoupent, représentés sous la forme d'une spirale stratégique ascendante, afin d'illustrer l'approche intégrée et cohérente nécessaire pour créer les conditions favorables à un processus cumulatif et circulaire en vue de la réalisation de l'ODD 8.

La spirale stratégique ascendante proposée pour atteindre les objectifs de l'Agenda du travail décent offre une méthode éprouvée pour promouvoir la réalisation de l'ODD 8. L'approche intégrée comprend trois éléments distincts: a) les politiques nationales de l'emploi; b) les normes du travail et les institutions du marché du travail; et c) le dialogue social, les partenariats, le renforcement des capacités au niveau national et des mécanismes de suivi robustes.

Les politiques et institutions examinées au titre de la spirale stratégique se rapportent essentiellement aux cibles de l'ODD 8; toutefois, elles présentent également des liens avec les politiques salariales et la protection sociale, qui relèvent respectivement des ODD 10 et 1. La spirale stratégique comprend également des

politiques macroéconomiques et sectorielles en faveur de l'emploi, ainsi que des mesures visant à renforcer les salaires, les compétences, la technologie et l'innovation, afin de permettre aux pays de progresser vers le plein emploi productif et le travail décent, d'accroître la productivité (cibles 8.2 et 8.9), l'emploi (cibles 8.5 et 8.6), le revenu du travail (cible 10.4) et la croissance économique (cibles 8.1) tout en réduisant l'informalité (cible 8.3). Conjugée aux mécanismes institutionnels qui, conformément aux normes internationales du travail, garantissent la sécurité et la santé au travail et le respect des droits des travailleurs (cibles 8.7 et 8.8), assurent la protection sociale pour tous (cible 1.3) et favorisent l'égalité entre les hommes et les femmes (8.5), la spirale stratégique est pleinement alignée sur l'Agenda du travail décent. En ce qui concerne le dialogue social, des organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes et fortes renforcent l'adhésion démocratique, l'inclusivité et la responsabilisation, autant d'éléments nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030.

Plusieurs exemples tirés des pratiques nationales démontrent que des politiques conçues et mises en œuvre de manière appropriée permettent d'accomplir des progrès importants au regard de l'ODD 8. Dans de nombreux cas, le dosage des politiques qui sied le mieux au contexte national est déjà clairement défini. Ce sont les capacités institutionnelles et financières et/ou la volonté politique d'agir qui font souvent défaut. L'ampleur des efforts et des moyens nécessaires varie également selon les pays. Cette situation est due en partie aux différences entre les niveaux de développement. Elle résulte également des vastes inégalités qui existent entre les sous-régions et à l'intérieur de celles-ci, et qui sont exacerbées par le modèle de croissance économique actuel. La coopération internationale et des partenariats solides sont essentiels pour remédier à cette situation.

Conclusion

En conclusion, le présent rapport fait valoir qu'il est essentiel d'accélérer les progrès vers la réalisation de l'ODD 8. À cette fin, un programme stratégique complet et intégré qui tienne compte des interactions dynamiques entre l'ODD 8 et les autres objectifs de développement durable est nécessaire. L'Agenda du travail décent de l'OIT et son approche intégrée à l'égard des politiques de l'emploi, des normes du travail, des institutions du travail et du dialogue social sont des éléments clés de référence. La communauté internationale doit emprunter une voie équilibrée et porteuse de changements vers le travail décent, la croissance durable et l'intégrité environnementale.

Il est de la plus haute urgence de renforcer l'engagement en faveur du système multilatéral pour donner corps à la vision d'une «croissance économique soutenue, partagée et durable». Les actions menées aux niveaux national et international doivent être redynamisées afin de concevoir, financer et mettre en œuvre des politiques novatrices à l'appui des progrès vers la réalisation de l'ODD 8.

INTRODUCTION

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un plan de travail ambitieux qui vise à induire une vaste transformation structurelle aux niveaux social et économique fondée sur les droits humains et la participation active de toutes les parties prenantes, y compris les travailleurs, les employeurs et la société civile. S'il est correctement mis en œuvre, le Programme 2030 produira des retombées positives durables pour la population mondiale, nos moyens de subsistance et l'environnement. Les générations futures seront alors en mesure de réaliser pleinement leur potentiel humain dans un monde pacifique et inclusif.

À cet égard, il est urgent de donner une nouvelle impulsion à l'engagement pris par la communauté internationale en faveur de la justice sociale et de l'égalité. Le monde est confronté à des problèmes majeurs liés aux conflits, à l'inégalité, à la pauvreté et au manque de travail décent. Ces problèmes créent un cercle vicieux de mauvaise santé et de malnutrition, d'aliénation et, plus généralement, d'entrave au développement humain.

Les données recueillies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2018) confirment également l'urgence du Programme 2030. Le GIEC appelle tous les pays à réduire la probabilité d'un réchauffement planétaire égal ou supérieur à 1,5 °C en s'orientant vers une trajectoire de développement durable. Si le point de bascule, dont nous nous approchons rapidement, n'est pas évité, le monde subira des pertes et des dommages considérables, y compris l'insécurité alimentaire, les pénuries d'eau, la destruction d'infrastructures et les déplacements de population dus à l'élévation du niveau de la mer.

Le Programme 2030, qui intègre de manière équilibrée les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, offre une feuille de route graduelle et inclusive pour relever ces redoutables défis. Les 17 objectifs de développement durable (ODD) assortis de cibles, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016, servent désormais de référence en matière de politique de développement dans tous les pays du monde. Toutefois, les progrès accomplis à ce jour ont été trop lents dans de nombreux domaines. Pour en accélérer la réalisation, l'engagement en faveur du Programme 2030 doit être rehaussé de manière substantielle aux niveaux national et international. Le succès repose sur un plaidoyer vigoureux en faveur des 17 objectifs, un suivi et un contrôle minutieux des progrès accomplis, une coordination internationale de la conception des politiques, la mobilisation de moyens financiers suffisants et la détermination à demander des comptes aux autorités. La concrétisation de la vision ambitieuse incarnée par le Programme 2030 exige une action rapide, décisive et collective de la communauté internationale.

L'importance de l'ODD 8

Le présent rapport est consacré à l'ODD 8, qui exhorte la communauté internationale à «[p]romouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous». L'importance de cet objectif tient à trois raisons principales.

En premier lieu, l'ODD 8 appelle une réflexion novatrice sur la nature de la croissance économique. Une nouvelle approche doit être définie pour promouvoir une «croissance économique soutenue» dans le cadre d'une vision à long terme, étayée par des activités productives diversifiées et des investissements financiers stables. Une telle approche doit également générer une croissance économique «partagée» qui assure une prospérité commune à tous les travailleurs et à toutes les communautés, au sein des pays et entre ceux-ci. Elle doit en outre favoriser une croissance économique «durable», conformément à l'obligation collective qui nous incombe de protéger l'environnement et de préserver la planète. C'est dans cette optique que l'ODD 8 invite à l'adoption de politiques et de mesures adaptées aux besoins de l'économie, de la société et de l'environnement. Des périodes de transformation antérieures nous ont enseigné que les sphères économique et sociale de la vie obéissaient à une dynamique de conflit et d'action collective (Polanyi, 1944); à ces deux sphères, il convient désormais d'ajouter celle de l'environnement. Le défi actuel que la communauté mondiale doit relever consiste à agir de concert (dans le cadre de partenariats et du dialogue social) pour instaurer une approche holistique de la croissance économique qui favorise la justice sociale et la durabilité de l'environnement.

En deuxième lieu, l'ODD 8 illustre la nécessité d'appréhender le monde du travail à travers le prisme de la justice sociale dans le nouveau modèle de croissance économique vers lequel nous devons tendre. Les éléments descriptifs du travail décent inclus dans l'ODD 8, à savoir le plein emploi productif, les droits du travail, la protection sociale universelle et la négociation collective, sont un emprunt direct au mandat de l'Organisation internationale du Travail (OIT), laquelle a démontré au cours de ses cent ans d'existence, par la recherche et l'action qu'elle mène au niveau mondial, le rôle positif du travail décent dans la promotion d'un développement humain inclusif. La Commission mondiale sur l'avenir du travail, une commission indépendante, a publié en 2019 un rapport intitulé *Travailler pour bâtir un avenir meilleur*, qui souligne que le travail décent doit servir de base à la mise en œuvre d'un programme de développement durable centré sur l'humain. Pour veiller au succès d'un tel programme, le financement et la mise en œuvre de politiques propres à instaurer durablement le travail décent dans le cadre d'une croissance économique partagée sont indispensables, et ces politiques doivent être adaptées aux différents niveaux de développement, de ressources et de capacités institutionnelles.

En troisième lieu, l'ODD 8 est important car sa réalisation est étroitement liée à celle des autres objectifs de développement durable – en particulier, ceux visant la réduction des inégalités (ODD 10); la promotion de la paix, de la justice et d'institutions efficaces (ODD 16); l'éradication de la pauvreté et de la faim (ODD 1 et 2); la promotion de la bonne santé et du bien-être, et de l'égalité entre les sexes (ODD 3 et 5); et l'éducation de qualité (ODD 4). L'absence de progrès dans la réalisation des autres objectifs entraverait celle de l'ODD 8. Réciproquement, il existe de nombreuses raisons d'affirmer que l'ODD 8 constitue la clé de voute du Programme 2030. Seule

une nouvelle trajectoire de développement économique, ancrée dans le travail décent et la croissance de la productivité (en particulier dans les régions à la traîne) permettra à la communauté internationale d'atteindre bon nombre des 16 autres objectifs. En d'autres termes, l'ODD 8 est à la fois un moyen et une fin essentiels pour la réalisation du Programme 2030.

Objectifs et structure du rapport

Le présent rapport vise essentiellement à évaluer les progrès accomplis par la communauté internationale au regard de l'ODD 8 et à décrire certaines interventions stratégiques susceptibles d'en permettre la réalisation d'ici à 2030. Sur la base des données les plus récentes relatives aux indicateurs pertinents, le chapitre 1 présente une évaluation exhaustive des progrès accomplis au regard des 12 cibles de l'ODD 8. Les éléments disponibles semblent indiquer un ralentissement des progrès dans de nombreuses régions, et des écarts considérables entre les pays regroupés par niveau de revenu. Au rythme actuel, il est peu probable que l'ODD 8 soit atteint au niveau mondial.

Dans un premier temps, le chapitre 2 montre que l'ODD 8 recoupe les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et qu'il présente de ce fait un lien indissociable avec de nombreux autres objectifs. Afin de permettre de mieux appréhender les obstacles qui entravent les progrès dans la réalisation de l'ODD 8, ce cadre d'«interactions dynamiques» est appliqué au niveau sous-régional, qui permet de recueillir des informations sur des groupes plus réduits de pays. L'analyse fait apparaître des tendances sous-régionales particulières dans les résultats relatifs aux trois dimensions de l'ODD 8 et permet donc de mieux cerner les facteurs qui favorisent ou entravent la réalisation de cet objectif.

Sur la base des résultats présentés aux chapitres 1 et 2, le troisième et dernier chapitre passe en revue les interventions stratégiques susceptibles d'accélérer les progrès relatifs à l'ODD 8. Ce chapitre recense notamment de nombreux domaines d'action se recoupant, représentés sous la forme d'une «spirale stratégique» ascendante qui prend source dans les politiques macroéconomiques et sectorielles et les politiques relatives à l'innovation, s'élève vers les salaires, les compétences et la protection sociale et aboutit à l'égalité entre les sexes, à la migration de main-d'œuvre et au développement économique. Le chapitre met l'accent sur la nécessité de renforcer les institutions du marché du travail pour parvenir à l'inclusion, à la sécurité et à la protection. Des exemples de bonnes pratiques nationales sont proposés pour illustrer le fait que des politiques bien conçues et exécutées permettent d'accomplir des progrès importants dans la réalisation de l'ODD 8 et d'autres objectifs connexes. La dernière partie du chapitre 3 met en regard les conclusions tirées de l'analyse de la spirale stratégique et les résultats et arguments présentés aux chapitres 1 et 2.

Les auteurs du présent rapport espèrent que la représentation tridimensionnelle (économique, sociale et environnementale) du développement durable qu'ils proposent contribuera à relancer les efforts nationaux et internationaux visant à concevoir, à financer et à mettre en œuvre des politiques novatrices à l'appui des progrès en faveur de l'ODD 8. Dans de nombreux cas, le dosage des politiques qui sied le mieux au contexte national est déjà clairement défini. Ce sont les capacités institutionnelles et financières et/ou la volonté politique d'agir qui font souvent défaut. L'ampleur des efforts et des moyens nécessaires varie également selon les pays.

Cette situation est due en partie aux différences entre les niveaux de développement. Elle résulte également des vastes inégalités qui existent entre les sous-régions et à l'intérieur de celles-ci, et qui sont exacerbées par le modèle de croissance économique actuel. La coopération internationale et des partenariats solides sont essentiels pour remédier à cette situation.

Il est donc urgent de renforcer l'engagement en faveur du système multilatéral. La communauté internationale doit emprunter une voie porteuse de changement vers un développement soutenu, partagé et durable guidé par les principes de la justice sociale et du travail décent. L'avenir de l'économie mondiale et de la société, mais aussi de notre planète, en dépend.

1. QUELS PROGRÈS ONT ÉTÉ ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DE L'ODD 8?

Suite à l'adoption en 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Commission de statistique des Nations Unies a établi le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable afin d'élaborer et de mettre en œuvre un nouveau cadre mondial d'indicateurs. L'OIT est partie au processus depuis son origine et a été désignée en tant qu'institution dépositaire de 9 des 17 indicateurs relatifs à l'ODD 8¹. Les institutions dépositaires sont chargées de recueillir des données auprès des États Membres, de compiler des données comparables au niveau international et de renforcer les capacités nationales en matière de statistiques (BIT, 2018a)². Le tableau 1.1 contient la liste des cibles et indicateurs relatifs à l'ODD 8. L'astérisque indique les indicateurs dont l'OIT a la charge.

Le présent chapitre propose une analyse critique des progrès accomplis au niveau international vers la réalisation de l'ODD 8, tels que définis par les cibles et les indicateurs relatifs à cet objectif. Les trois sections du chapitre portent sur différents groupes de cibles et indicateurs relatifs à la croissance économique soutenue, à la croissance économique partagée et à la croissance écologiquement durable. Cette répartition permet une présentation logique de chaque cible et du/des indicateur(s) correspondant(s), facilitant une première compréhension des progrès accomplis. Les chapitres 2 et 3 traitent de l'articulation entre les différentes composantes de l'ODD 8 (et d'autres ODD).

Par souci de clarté, le chapitre présente les données à un niveau relativement agrégé. Dans la majeure partie de l'analyse, les pays sont regroupés par niveau de revenu selon les catégories suivantes: pays à faible revenu, pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et pays à revenu élevé³. Ce choix est motivé par le fait que les variables relatives à la croissance économique, à l'emploi, au travail décent et à l'impact environnemental sont influencées par le niveau de développement économique. Pour l'essentiel, les progrès accomplis dans la réalisation des différentes cibles de l'ODD 8 sont présentés sous la forme d'un «instantané», à l'aune des données les plus récentes, afin de mettre en relief les disparités dans les progrès accomplis par les groupes de pays en fonction du revenu. Lorsque les données disponibles le permettent, l'analyse

1. Pour une vue d'ensemble de l'ODD 8, voir www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/goal-8-decent-work-and-economic-growth.html [consulté le 20 janvier 2020].

2. L'OIT est également l'institution dépositaire (seule ou en partenariat avec d'autres organisations) de plusieurs indicateurs relatifs à l'ODD 1 (1.3.1 et 1.a.2), l'ODD 4 (4.3.1), l'ODD 5 (5.5.2), l'ODD 10 (10.4.1 et 10.7.1), l'ODD 14 (14.c.1).

3. L'annexe II contient la liste des pays groupés par niveau de revenu établie pour l'année 2018 selon la classification de la Banque mondiale. Dans la mesure où les pays les moins avancés font l'objet d'une cible à part entière en matière de croissance, ils sont examinés de manière distincte dans la section consacrée à la cible 8.1.

fait ressortir les tendances récentes. Le principal message à retenir de ce chapitre est le suivant: bien que l'on dénombre ici et là quelques réussites ponctuelles, il est urgent d'accélérer l'action sur plusieurs fronts pour opérer les transformations nécessaires à la réalisation de l'ODD 8. Il est temps d'agir.

L'analyse présente inévitablement certaines limites, et ce pour trois raisons. Tout d'abord, elle ne repose que sur les indicateurs officiellement inclus dans le cadre mondial d'indicateurs. Deuxièmement, les cibles associées à l'ODD 8 sont surtout de nature qualitative, un constat qui vaut également pour les cibles d'autres ODD. À titre d'exemple, les progrès mesurés à l'aune des cibles de l'ODD 8 sont décrits à l'aide d'expressions comme «améliorer progressivement», «réduire nettement» ou «parvenir à un niveau élevé». Certaines cibles sont assorties d'objectifs tangibles et quantifiables (par ex. parvenir à «un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés»), mais elles font figure d'exception. Troisièmement, seuls 8 des 17 indicateurs relatifs à l'ODD 8 appartiennent à la catégorie I, à savoir qu'ils reposent sur une méthode établie au niveau international et que les données sont disponibles et régulièrement produites par au moins 50 pour cent des pays⁴. Les autres indicateurs de l'ODD 8 relèvent de la catégorie II, hormis l'indicateur 8.9.2, qui figure dans la catégorie III (voir tableau 1.1)⁵.

Tableau 1.1. Cibles et indicateurs relatifs à l'ODD 8

CIBLES	INDICATEURS (DONT L'OIT À LA CHARGE)*	CLASSEMENT ACTUALISÉ DES INDICATEURS PAR CATÉGORIE (MAI 2019)
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés	8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	Catégorie I
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	*8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	Catégorie I

4. Les indicateurs des ODD sont classés en trois catégories selon leur état d'avancement méthodologique et la disponibilité des données. Un indicateur de la «catégorie I» est conceptuellement clair; sa méthodologie est établie au niveau international et assortie de normes; des données sont régulièrement produites par les pays pour au moins 50 pour cent des pays et de la population dans chaque région où l'indicateur est pertinent. Un indicateur de la «catégorie II» est conceptuellement clair; sa méthodologie est établie au niveau international et assortie de normes, mais les pays ne produisent pas régulièrement des données. Un indicateur de la «catégorie III» ne procède pas d'une méthodologie établie au niveau international ou assortie de normes, mais une méthodologie ou des normes sont en train d'être mises au point ou à l'essai (ou le seront).

5. Par exemple, si le taux de chômage est connu pour 183 pays, et que les données relatives à cet indicateur sont ventilées par sexe et par âge par 178 et 169 pays, respectivement, beaucoup moins de pays les ventilent par situation au regard du handicap. De même, les données sont assez limitées pour plusieurs indicateurs (par ex. rémunération horaire moyenne des femmes salariées par profession, âge et situation au regard du handicap), alors que pour d'autres il n'existe pas encore de données obtenues à l'aide d'une méthodologie établie et convenue au niveau international (annexe I).

Tableau 1.1. Suite

CIBLES	INDICATEURS (DONT L'OIT À LA CHARGE)*	CLASSEMENT ACTUALISÉ DES INDICATEURS PAR CATÉGORIE (MAI 2019)
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	*8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	Catégorie II
8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière	8.4.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB	Catégorie II
	8.4.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB	Catégorie I
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	*8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap	Catégorie I
	*8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	Catégorie I
8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	*8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation	Catégorie I
8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 qui travaillent, par sexe et âge	Catégorie II

Tableau 1.1. Suite

CIBLES	INDICATEURS (DONT L'OIT À LA CHARGE)*	CLASSEMENT ACTUALISÉ DES INDICATEURS PAR CATÉGORIE (MAI 2019)
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	*8.8.1 Fréquences des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration	Catégorie II
	*8.8.2 Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire	Catégorie II
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance	Catégorie II
	8.9.2 Proportion d'emplois dans le secteur du tourisme durable, par rapport au nombre total d'emplois dans l'industrie du tourisme	Catégorie III
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	8.10.1 a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes et b) nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes	Catégorie I
	8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	Catégorie I
8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce	Catégorie I

Tableau 1.1. Suite

CIBLES	INDICATEURS (DONT L'OIT À LA CHARGE)*	CLASSEMENT ACTUALISÉ DES INDICATEURS PAR CATÉGORIE (MAI 2019)
8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	*8.b.1 Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie	Catégorie II

Source: Adapté du «Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030», disponible à l'adresse https://unstats.un.org/sdgs/indicators/GlobalIndicatorFrameworkafter2019refinement_Fre.pdf.

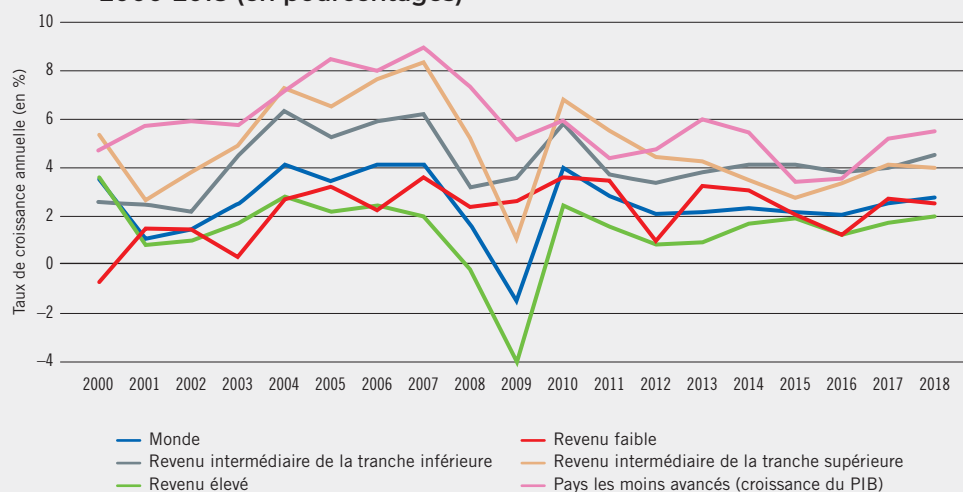
1.1. Croissance économique soutenue et développement

Cinq premières cibles peuvent être regroupées sous l'onglet de la croissance économique soutenue. La cible 8.1 vise une croissance économique par habitant soutenue et place donc l'accent sur la création de valeur économique et la prospérité économique; une attention particulière est portée au contexte national et, en particulier, aux pays les moins avancés. Les quatre autres cibles (8.2, 8.3, 8.10 et 8.a) précisent les conditions nécessaires à l'instauration d'une croissance économique soutenue et procèdent de l'idée selon laquelle le renforcement durable de la croissance économique est facilité par la transition structurelle d'activités à faible productivité vers des activités à productivité élevée, rendue possible par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation (cible 8.2), elles-mêmes étayées par des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, en encourageant la formalisation et la croissance de petites et moyennes entreprises (PME), l'entrepreneuriat et l'accès aux services financiers (cible 8.3). Le renforcement des institutions financières nationales (cible 8.10) et l'accroissement de l'appui apporté aux pays en développement dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce (cible 8.a) concourent également à la croissance économique soutenue et au développement. Chacune de ces cibles est examinée tour à tour dans l'analyse ci-dessous.

Tendances de la croissance économique

La cible 8.1 comporte un indicateur (8.1.1) qui mesure le taux de croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) réel par habitant. Les tendances mondiales observées en matière de croissance depuis 2000 ont été marquées par la crise financière mondiale de 2008-09, qui a particulièrement éprouvé les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et les pays à revenu élevé (figure 1.1). Dans son ensemble, l'économie mondiale a enregistré un taux élevé de croissance annuelle du PIB par

Figure 1.1. Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant, au niveau mondial et par groupe de pays selon le revenu, 2000-2018 (en pourcentages)



Note: Pour les pays les moins avancés, le taux de croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) réel a été substitué au taux de croissance du PIB réel par habitant. Les agrégats ont été calculés au moyen de taux de change PPA.

Source: Calculs du BIT d'après des données du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) (Nations Unies, 2017) et du FMI (2018).

habitant (environ 4 pour cent) au cours des quatre années qui ont immédiatement précédé la crise; au cours des dix années qui l'ont suivie, ce taux s'est maintenu juste au-dessus de 2 pour cent.

Pendant toute cette période, la performance moyenne des pays à revenu intermédiaire des tranches supérieure et inférieure s'est améliorée, mais celle des pays à revenu faible et élevé a enregistré un recul. Autrement dit, les pays à revenu faible ne parviennent pas à hisser leurs taux de croissance économique au niveau de ceux atteints par les économies développées: le taux moyen de croissance annuelle de leur PIB par habitant a plafonné à 2,4 pour cent au cours de la période 2011-2018. Cette situation entrave fortement la convergence des revenus entre les pays. Sur les dix-neuf années examinées à la figure 1.1, seules cinq correspondent à un taux de croissance annuelle du PIB supérieur aux 7 pour cent visés par la cible 8.1 dans les pays les moins avancés (PMA). Le taux de croissance annuelle moyen pour les PMA au cours des huit dernières années s'est établi à 4,8 per cent, un chiffre nettement inférieur à l'objectif fixé.

La relative faiblesse des taux moyens de croissance dans les pays à revenu élevé fait en partie écho aux appels lancés en faveur d'une «économie à l'état stationnaire» dans les pays riches, tenu comme le seul moyen à long terme de maintenir la croissance au sein de limites environnementales sûres (de Saille et Medvecky, 2016). Cet argument est examiné plus en détail au chapitre 2. Pour autant, la synthèse des progrès accomplis vers la cible 8.1 fait apparaître des résultats contrastés, caractérisés par un écart de plus en plus marqué entre les pays à revenu faible et intermédiaire.

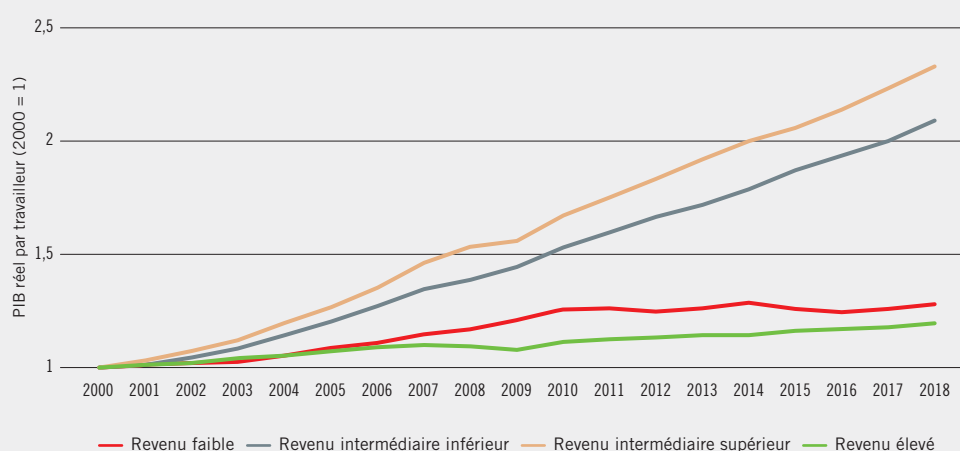
Tendances de la productivité du travail: rattrapages et reculs

La cible 8.2 appelle à un «niveau [plus] élevé de productivité économique». L'indicateur 8.2.1 mesure les progrès accomplis à l'aune du taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi, lequel équivaut au taux de croissance de la productivité du travail. Au niveau mondial, cet indicateur révèle une tendance semblable à celle du PIB réel par habitant (indicateur 8.1.1). La productivité du travail affiche un regain de croissance après un fort recul en 2009, sous toutefois renouer avec les niveaux des années immédiatement antérieures à la crise.

L'écart entre les taux de croissance de la productivité du travail enregistrés depuis 2000 dans les groupes de pays selon le niveau de revenu reste relativement important (figure 1.2). On distingue ici encore un net clivage. D'un côté, les niveaux de productivité du travail dans les pays à revenu intermédiaire (dont la plupart se situent en Asie de l'Est et du Sud) continuent, en moyenne, de se rapprocher de ceux enregistrés par les pays à revenu élevé. De l'autre, la productivité du travail dans les pays à revenu faible a entamé un nouveau recul, après s'être en partie hissée aux niveaux atteints par les pays à revenu élevé jusqu'en 2010.

Toutefois, l'indicateur 8.2.1 ne précise pas comment «la diversification, la modernisation technologique et l'innovation» peuvent concourir à améliorer la productivité globale du travail. Cette question est abordée dans le chapitre 2, où sont examinées les interactions entre l'ODD 8 et d'autres objectifs de développement durable qui favorisent une croissance économique soutenue.

Figure 1.2. Produit intérieur brut réel par personne pourvue d'un emploi, par groupe de pays selon le revenu, 2000-2018 (2000 = 1)



Source: Base de données ILOSTAT, estimations modélisées du BIT, novembre 2018.

Informalité: les taux élevés persistent dans les pays à revenu faible et intermédiaire

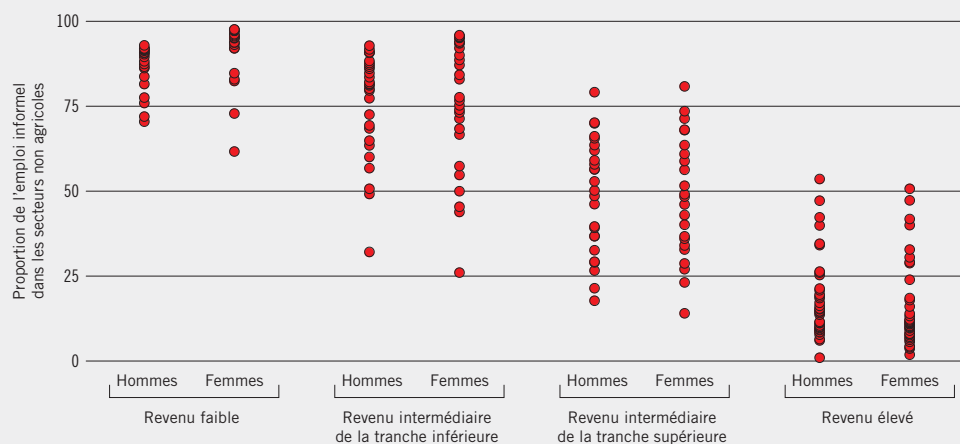
La cible 8.3 est un vecteur potentiel de transformation dans la mesure où elle encourage la création d'emplois décents et l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, la formalisation des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et l'accès aux services financiers. Elle vise donc bien au-delà de la simple accumulation de capital en tant que moteur de développement. Les tenants du structuralisme économique font valoir que la transformation dynamique des structures de production, alliée à une politique macroéconomique favorable à l'emploi et à une conjoncture économique stable, est la clé d'une croissance plus rapide dans le monde en développement (Ocampo, Rada et Taylor, 2009; Ocampo, 2016; Nübler, 2018). La cible 8.3 semble compléter cette vision alternative d'une «nouvelle économie structurelle».

L'indicateur correspondant (8.3.1), qui mesure la proportion de l'emploi formel dans les secteurs non agricoles⁶, ne rend compte que d'une seule dimension de la cible 8.3. Cette dimension n'en est pas moins importante. Premièrement, un taux d'informalité faible témoigne de l'existence d'institutions efficaces et inclusives qui bénéficient à l'ensemble de la société, et sont essentielles pour promouvoir l'innovation et la créativité (Acemoglu et Robinson, 2012). Deuxièmement, les MPME dûment constituées qui recrutent leurs salariés de manière formelle risquent de subir la concurrence déloyale d'entreprises informelles ou qui procèdent à un recrutement informel. La formalisation crée des conditions de concurrence équitable qui favorisent la productivité. Ainsi, selon un rapport récent, la moitié des entreprises du Burkina Faso et plus d'un quart des entreprises de l'Afrique du Sud sont soumises à une forte concurrence des entreprises informelles, laquelle nuit à la croissance de leur productivité (BIT, 2018b; voir aussi Banque mondiale, 2019). Troisièmement, la probabilité que l'emploi informel réponde aux exigences du travail décent est bien moindre. S'amorce alors un cercle vicieux qui empêche de créer les conditions nécessaires à l'innovation et à la créativité sur le lieu de travail, deux éléments indispensables à une croissance économique soutenue (voir chapitre 2). Les travailleurs de l'économie informelle sont souvent privés d'accès à la protection sociale, à la sécurité du revenu et aux droits fondamentaux au travail. Cette situation sape les conditions qui favorisent la transition professionnelle (par ex. d'entreprises de faible à haute technologie) et l'entrepreneuriat (BIT, 2017a).

De fait, l'emploi informel est une réalité pour environ trois travailleurs sur cinq dans le monde (61 pour cent). La figure 1.3 illustre combien il reste encore à faire pour formaliser l'économie mondiale. C'est la raison pour laquelle les progrès vers la réalisation de la cible 8.3 ont été faibles. Dans la plupart des 112 pays pour lesquels des données sont disponibles, plus de la moitié de la main-d'œuvre non agricole est employée dans l'économie informelle. Une corrélation négative indirecte semble exister entre la part de l'emploi informel et le niveau de revenu d'un pays. Les points de données pour les pays issus des différents groupes de pays selon le revenu présentent des chevauchements considérables; plusieurs pays appartenant au groupe à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, par exemple, affichent de taux d'informalité élevés comparables à ceux des pays à faible revenu. Bien qu'à première vue les taux d'informalité soient relativement similaires entre les hommes

6. Comme indiqué dans BIT (2019a, p. 13), afin d'obtenir une image complète de l'ampleur de l'informalité, il faut tenir compte du taux d'informalité dans les activités agricoles, lequel est élevé dans de nombreux pays.

Figure 1.3. Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe et par groupe de pays selon le revenu (dernière année disponible) (en pourcentages)



Note: Chaque point de données correspond à un seul pays.

Source: Base de données ILOSTAT, séries harmonisées sur l'emploi informel [consulté en janvier 2019].

et les femmes, un examen plus attentif montre que, dans 69 pour cent des pays étudiés, l'incidence de l'informalité est plus élevée chez les femmes (voir BIT, 2019a).

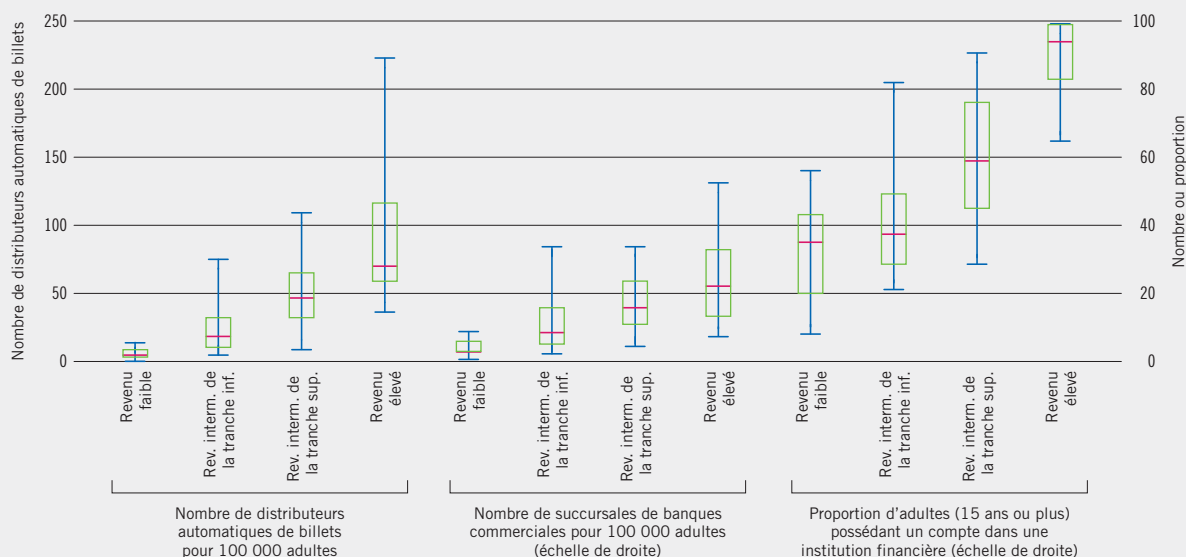
Accès aux services financiers: des disparités entre les groupes de pays selon le revenu

La cible 8.10 vise à ce que tous les citoyens bénéficient d'un accès amélioré aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance, par le renforcement des institutions financières nationales. Dans le monde, plus de deux travailleurs sur cinq sont employés dans l'économie rurale, et les services financiers sont souvent hors de leur portée. Nombre de ces travailleurs vivent dans la pauvreté, occupent un emploi informel, tirent leurs moyens de subsistance de petites exploitations et ont un accès limité au crédit et à l'assurance (Bhatt, 2015).

Investir dans l'infrastructure numérique peut aider les travailleurs ruraux (en particulier les femmes, qui se heurtent à des obstacles supplémentaires) à bénéficier des avantages liés aux services bancaires mobiles et à accéder au crédit et à l'assurance dont ils ont tant besoin (Benería, Berik et Floro, 2015). La cible 8.10 est étroitement liée à la cible 8.3, qui vise à stimuler la croissance des MPME par l'accès aux services financiers. Ce dernier est donc considéré comme un vecteur de croissance tant sur le plan de l'offre que sur celui de la demande.

La cible 8.10 est assortie de trois indicateurs qui visent à évaluer la capacité des institutions financières à servir l'ensemble des citoyens. L'indicateur 8.10.1 est subdivisé en deux sous-indicateurs, à savoir: a) le nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes; et b) le nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes. L'indicateur 8.10.2 mesure la proportion d'adultes

Figure 1.4. Trois indicateurs mesurant l'accessibilité des services financiers, par groupe de pays selon le revenu, dernière année disponible



Note: Chaque boîte à moustaches indique la valeur médiane et deux plages de valeur qui comprennent respectivement 50 et 90 pour cent des observations relatives aux pays. Les «moustaches» inférieure et supérieure représentent donc les 5° et 95° centiles entre lesquels se situent les 90 pour cent médians des points de données.

Source: United Nations Global SDG Indicators Database [consultée en novembre 2018].

(15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles. Des données sur les tendances sont disponibles pour certains pays, mais l'utilisation des données relatives à la dernière année disponible fournit dans tous les cas une vision plus générale de la situation à l'échelle mondiale (figure 1.4). Globalement, l'accès aux services financiers (mesuré à l'aide des trois indicateurs) présente des disparités extrêmes selon le niveau de revenu des pays. Ainsi, dans les pays à faible revenu, seul un adulte sur trois (d'après la valeur médiane) possède un compte dans une banque ou dans une institution équivalente, contre plus de neuf adultes sur dix dans les pays à revenu élevé. La variabilité entre pays est la plus forte au sein des pays à revenu intermédiaire des tranches inférieure et supérieure, ce qui tendrait à démontrer qu'une réforme active des politiques visant à renforcer l'accès de la population aux services financiers peut effectivement améliorer sensiblement la situation.

Aide pour le commerce: toujours limitée malgré une forte croissance dans les pays donateurs

Lancée par l'Organisation mondiale du commerce en 2005, et mentionnée de manière explicite dans la cible 8.a de l'ODD 8, l'initiative Aide pour le commerce a pour vocation de mobiliser des moyens afin de surmonter les contraintes qui pèsent sur

l'offre et l'infrastructure commerciale et qui limitent la capacité des pays en développement et des PMA à participer au commerce international. En particulier, l'initiative Aide au commerce s'est avérée très efficace pour accroître les exportations dans les pays les plus pauvres (Lammersen et Bejraoui, 2018). Le volume total des engagements pris et des décaissements effectués à l'échelle mondiale au titre de l'initiative a plus que doublé entre 2006 et 2017, selon une progression de 26 à 57 milliards de dollars É.-U. pour les engagements et de 20 à 43 milliards de dollars É.-U. pour les décaissements (OCDE, 2018). Bien que ces hausses soient importantes en valeur absolue, le niveau relatif de l'appui fourni dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce, mesuré en pourcentage du PIB des pays donateurs, demeure toutefois bien inférieur à 0,1 pour cent.

Résumé

Le tableau général des progrès accomplis au niveau mondial dans l'instauration d'une croissance soutenue, dressé à l'aune des cinq cibles de l'ODD 8 analysées dans la présente section, révèle des disparités de résultats criantes qui semblent s'aggraver entre les groupes de pays selon le revenu. Les pays à faible revenu se font distancer par les pays à revenu intermédiaire en matière de PIB et de productivité et ne parviennent pas à combler l'écart avec les pays à revenu élevé. Cela donne à penser que la diversification des activités productives, soutenue par des investissements financiers stables et l'accès de la population aux services financiers, reste insuffisante dans de nombreux pays – une diversification qui stimulerait la croissance et le développement durables et soutenus. La part toujours élevée de travailleurs dans l'économie informelle au sein de nombreux pays exige de redoubler d'efforts pour instaurer des politiques et des institutions aptes à promouvoir le travail décent et formel.

1.2. Croissance économique partagée et travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes

Quatre autres cibles de l'ODD 8 se rapportent à la croissance économique partagée. Le travail décent est fondamental pour instaurer une croissance économique partagée, car il procure bien plus qu'un revenu et une protection sociale. Le chapitre 2 explique comment le travail décent, tel que défini et promu par l'OIT, concourt à l'identité sociale, à la dignité et au respect de soi, en favorisant une culture d'apprentissage et le développement humain et sociétal. C'est pourquoi la cible 8.5 place le «plein emploi productif» et le «travail décent» au rang d'objectif qu'elle étend à «toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées». Cette inclusivité horizontale, alliée au principe d'égalité de salaire pour un travail de valeur égale, est indispensable pour la cohésion sociale. Le marché du travail doit devenir inclusif au plus vite; la cible 8.6 appelle donc à une réduction sensible de la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. Enfin, la cible 8.7 (mettre fin au travail forcé, à l'esclavage moderne, à la traite des êtres humains et au travail des enfants) et la cible 8.8 (défendre les droits des travailleurs et promouvoir la sécurité sur le lieu de travail) visent à garantir les droits fondamentaux et la protection dont chacun devrait bénéficier dans le monde du travail.

Déficits d'emploi et écarts de rémunération: de fortes disparités parmi et entre les régions

Si la création d'emplois décents et l'entrepreneuriat forment l'une des composantes de la cible 8.3, la cible 8.5 vise exclusivement à «parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale». Il est permis d'affirmer que cette cible occupe une place centrale dans l'ODD 8. Comme le montrent les chapitres 2 et 3, il conviendra, pour atteindre cette cible, de prendre simultanément des mesures stratégiques visant à favoriser et à soutenir la demande globale (pour parvenir au plein emploi⁷); la transformation structurelle accompagnée de politiques relatives à l'apprentissage, à l'industrie et à la technologie qui dictent les modalités et le rythme du changement économique (pour l'emploi productif); des institutions efficaces du travail (pour le travail décent); et un engagement en faveur de la lutte contre les inégalités (y compris un salaire égal pour un travail de valeur égale). Ce programme de politique sociale et économique est ambitieux et fondamental.

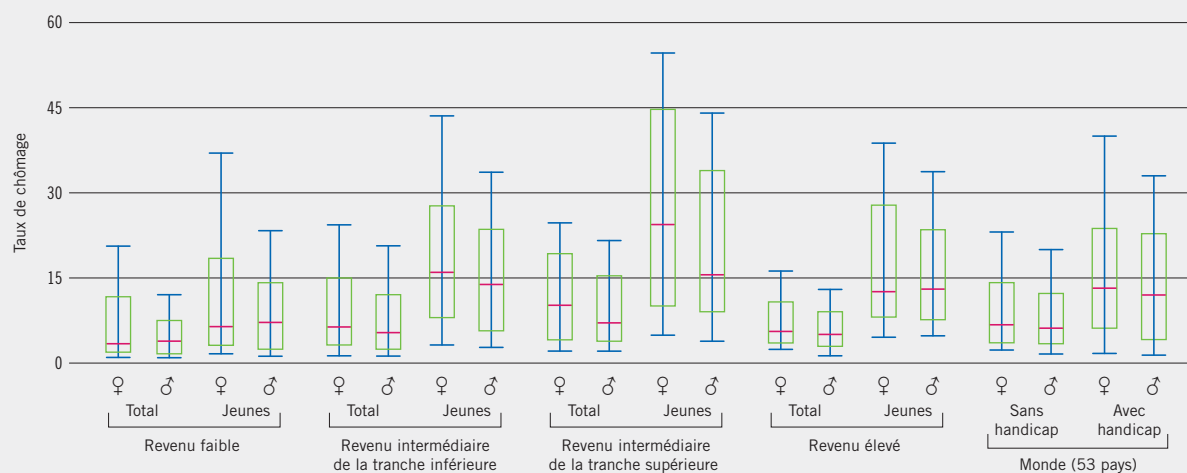
La cible 8.5 comporte deux indicateurs relatifs au taux de chômage et à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. En particulier, l'indicateur 8.5.2 mesure le taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap. Le taux de chômage est la mesure statistique la plus largement utilisée pour évaluer le déficit de plein emploi. La figure 1.5 montre que les taux de chômage varient considérablement entre les pays, mais aussi entre les groupes démographiques, ce qui indique que certaines personnes sont plus vulnérables que d'autres au risque de chômage. Un grand nombre de pays affichent un taux de chômage agrégé supérieur à 10 per cent, même dans les groupes de pays à faible revenu, à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à revenu élevé, où le taux de chômage agrégé médian est de l'ordre de 5 pour cent. Ce taux est supérieur dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, où il dépasse légèrement les 8 pour cent. L'écart entre la valeur médiane et le 95^e centile est le plus grand dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, où ces valeurs atteignent, respectivement, 5,4 et 22,5 pour cent.

Dans la plupart des pays, les taux de chômage sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Dans tous les groupes de pays selon le revenu, les jeunes âgés de 15 à 24 ans connaissent des taux de chômage plus élevés que le reste de la population active. En outre, il convient de noter que la dispersion des taux de chômage est plus importante pour les jeunes que pour l'ensemble de la main-d'œuvre. Ce constat vaut particulièrement pour les jeunes femmes. Le taux de chômage médian le plus élevé chez ces dernières s'observe dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure: à 24 pour cent, il est de 9 points supérieur au taux de chômage chez les jeunes hommes de ce groupe de pays. Les femmes et les hommes handicapés sont eux aussi beaucoup plus exposés au risque de chômage; leur taux de chômage médian est environ deux fois plus élevé que celui des personnes valides.

Il est important de reconnaître les limites de l'indicateur utilisé pour mesurer le chômage. La définition du chômage repose sur le nombre de personnes dans la

7. Le plein emploi est atteint lorsque toute personne désireuse de travailler et disponible peut effectivement obtenir un emploi. Le plein emploi ne se traduit pas par un taux de chômage nul, en raison du chômage frictionnel qui résulte du temps nécessaire aux travailleurs qui quittent leur emploi pour en trouver un autre.

Figure 1.5. Répartition du taux de chômage par âge, sexe, statut au regard du handicap et par groupe de pays selon le revenu, 2018 (en pourcentages)



Note: Chaque boîte à moustaches indique la valeur médiane et deux plages de valeur qui comprennent respectivement 50 et 90 pour cent des observations relatives aux pays. Les «moustaches» inférieure et supérieure représentent donc les 5^e et 95^e centiles entre lesquels se situent les 90 pour cent médians des points de données. Les symboles «♀» et «♂» désignent respectivement les femmes et les hommes. Les taux de chômage par situation au regard du handicap ont été calculés sur la base des dernières données disponibles pour 53 pays, y compris 29 pays à revenu élevé. «Total» correspond aux personnes âgées de 15 ans et plus, «Jeunes» aux personnes âgées de 15 à 24 ans.

Source: Base de données ILOSTAT [consultée en janvier 2019]; estimations modélisées du BIT, novembre 2018.

population active. Or, il peut arriver que de nombreux travailleurs se retrouvent en dehors de la population active, soit parce que, découragés, ils ont renoncé à chercher un emploi rémunéré, soit parce qu'ils ne sont jamais entrés dans la population active, sous l'effet de contraintes socio-économiques ou de normes sociales (BIT, 2017b et 2019b). Par ailleurs, certains groupes démographiques tels que les personnes handicapées peuvent décider de ne pas y entrer, ou d'en sortir, et de renoncer à chercher un emploi parce qu'ils font l'objet de discriminations ou que la rémunération qui leur est proposée n'est pas équitable. En outre, ces difficultés peuvent être exacerbées par le manque de soutien des politiques publiques en matière de prise en charge familiale, d'apprentissage des jeunes et d'accès des personnes handicapées au lieu de travail (Périvier, 2018). Ainsi, pour évaluer la «sous-utilisation de la main-d'œuvre» dans son intégralité⁸, et mesurer de manière plus fiable le déficit de plein emploi, il faut tenir compte des personnes qui ne font pas partie de la population active (encadré 1.1; voir aussi Altbeker et Bernstein, 2017; BIT, 2019b).

En résumé, il reste encore un long chemin à parcourir avant de parvenir au plein emploi productif pour tous. De nombreux pays restent confrontés à des taux de chômage élevés et, même lorsqu'ils sont bas, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées se heurtent à des obstacles majeurs dans la recherche d'un emploi. La nouvelle mesure de la sous-utilisation de la main-d'œuvre offre un

8. La résolution I adoptée le 11 octobre 2013 par la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail définit un ensemble de mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. Voir https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_233215.pdf.

moyen plus efficace d'analyser les déficits d'emploi dans différents contextes nationaux (voir encadré 1.1).

Avoir un emploi ne garantit pas d'échapper à la pauvreté et à l'exclusion sociale: l'accès au travail décent, dans des conditions d'égalité, est tout aussi important que le fait de posséder un emploi (BIT, 2019c). Il est à noter que, dans de nombreux pays, les travailleurs n'ont d'autre choix que celui d'accepter le premier emploi qui se présente, en l'absence d'autres sources de revenus. Ces pays peuvent afficher des taux de chômage faibles mais offrent peu de perspectives de travail décent (*ibid.*). Le seul indicateur de la cible 8.5 en lien avec le travail décent concerne la rémunération égale pour un travail de valeur égale: «Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap». D'autres cibles de l'ODD 8 comportent des indicateurs relatifs au travail décent (voir plus bas). De nombreuses femmes subissent une discrimination salariale, qui vient s'ajouter aux difficultés d'accès à l'emploi et au risque de chômage. Ces facteurs influent de manière négative, tout au long de la vie, sur les possibilités de revenus qui s'offrent aux femmes et leur accès à la protection sociale, y compris le niveau des pensions de retraite, et vont donc à l'encontre des principes de la justice économique. À l'échelle des pays, l'écart de rémunération entre hommes et femmes résulte d'un jeu complexe entre les caractéristiques individuelles, professionnelles et institutionnelles; les institutions et mécanismes du marché du travail (y compris le dialogue social); la structure industrielle (y compris les chaînes de valeur

Encadré 1.1. Nouvelles statistiques sur la «sous-utilisation de la main-d'œuvre»

Les participants à la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail ont adopté, en 2013, plusieurs nouvelles normes importantes en matière de statistique du travail. La mesure traditionnelle du chômage fait désormais partie d'un ensemble plus vaste d'éléments destinés à mesurer la «sous-utilisation de la main-d'œuvre». La définition du chômage demeure inchangée, mais la façon dont le chômage est mesuré a été modifiée: en particulier, la possibilité d'exclure le critère de la recherche d'emploi dans certains contextes a été supprimée, et la période de référence pour la disponibilité a été étendue.

La mesure étendue de la sous-utilisation de la main-d'œuvre inclut le sous-emploi lié au temps de travail et une mesure de la main-d'œuvre potentielle. Cette dernière constitue une catégorie nouvellement définie qui réunit les demandeurs d'emploi qui cherchent un emploi mais ne répondent pas pleinement aux critères permettant de les classer parmi les chômeurs. Il peut s'agir notamment de demandeurs d'emploi découragés ou faisant face à des obstacles personnels, sociaux ou économiques qui limitent leur accès au marché de l'emploi.

Un nouvel ensemble de mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre – LU1, LU2, LU3 et LU4 – a été conçu pour favoriser un suivi plus complet de l'évolution des marchés de l'emploi que ne le permet le seul taux de chômage et de mieux appréhender les différences entre zones urbaines et zones rurales, femmes et hommes, jeunes et adultes, et autres groupes faisant l'objet d'une attention particulière de la part des responsables politiques. Afin que les formes de travail non rémunéré puissent être mesurées dans leur intégralité, la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail a également adopté de nouvelles définitions statistiques, fourni des orientations élémentaires en matière de mesure et proposé des indicateurs phares concernant le travail de production pour la consommation personnelle, le travail bénévole et le travail en formation non rémunéré.

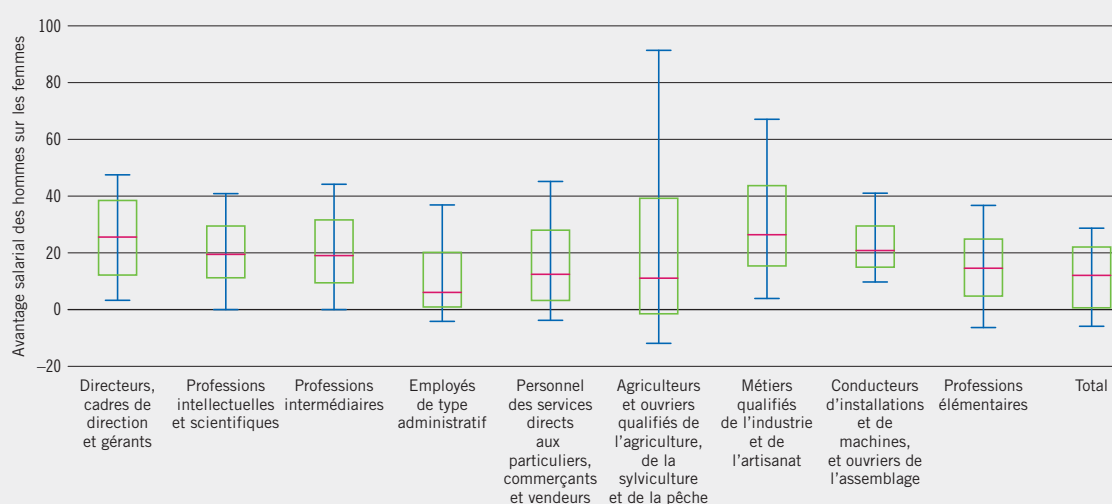
Source: «Rapport de l'Organisation internationale du Travail sur les évolutions récentes dans le domaine des statistiques du travail et de l'emploi», préparé pour la 49^e session de la Commission de statistique du Conseil économique et social (Document des Nations Unies, réf. E/CN.3/2018/18).

mondiales) et les rapports de classes et de sexes au sein de la société (Rubery et Grimshaw, 2015; Blau et Kahn, 2017; BIT, 2019d).

L'indicateur 8.5.1 tient compte de certains écarts de productivité entre les travailleurs, dans la mesure où il exige de mesurer la rémunération horaire moyenne des femmes et des hommes occupant différentes professions. En utilisant le salaire horaire moyen, on constate que l'écart de rémunération médian entre les sexes est plus réduit dans les emplois de type administratif (6 pour cent) et plus important dans les professions de direction et les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (environ 26 pour cent) (figure 1.6)⁹. Il existe toutefois une forte dispersion: dans de nombreux pays, la rémunération des hommes est supérieure de 20 pour cent dans l'ensemble des grandes catégories professionnelles.

L'inconvénient de la méthode consistant à ne mesurer que les écarts salariaux entre hommes et femmes dans chaque profession réside dans le fait qu'il n'est alors pas tenu compte de la position qu'occupent respectivement les professions à dominante masculine et féminine dans la répartition globale des salaires. De fait, l'écart de rémunération peut être nul pour chacune des professions mais très marqué au niveau global en raison d'effets de composition, les femmes étant souvent plus nombreuses dans les professions moins bien rémunérées, et les hommes plus nombreux dans les professions mieux rémunérées. En effet, il est largement démontré que les tendances en matière de rémunération moyenne dans les différentes professions sont en réalité influencées par la proportion de femmes qui les exercent (Reskin et Roos, 1990).

Figure 1.6. Avantage salarial des hommes par rapport aux femmes, par profession, dernière année disponible (en pourcentages)



Note: Chaque boîte à moustaches indique la valeur médiane et deux plages de valeur qui comprennent respectivement 50 et 90 pour cent des observations relatives aux pays. Les «moustaches» inférieure et supérieure représentent donc les 5^e et 95^e centiles entre lesquels se situent les 90 pour cent médians des points de données. Les données relatives aux différentes professions reposent sur 49 pays, les données concernant l'économie totale sur 62 pays.

Source: Base de données ILOSTAT [consultée en janvier 2019].

⁹ Les données disponibles concernent essentiellement les pays à revenu élevé. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, l'écart salarial peut être supérieur parmi les travailleurs non qualifiés et peu qualifiés (BIT, 2019d).

Afin de mesurer toute l'ampleur des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, il convient de prendre en compte le plus grand nombre possible de facteurs mesurables à l'origine du phénomène. Une nouvelle méthode (BIT, 2019d) permet d'estimer les écarts salariaux entre les sexes dans des sous-groupes relativement homogènes – du point de vue de l'âge, du niveau d'instruction, du temps de travail et du secteur économique – et d'établir une moyenne pondérée. Le résultat obtenu est un «écart de rémunération entre les sexes pondéré par facteur». Comparée à la mesure type de l'écart de rémunération brut, cette méthode permet de rectifier certains biais statistiques liés à la représentation hétérogène des hommes et des femmes dans l'ensemble de l'échelle salariale. Les données obtenues grâce à cette nouvelle méthode d'estimation pour 70 pays qui recensent 80 pour cent des salariés du monde entier semblent indiquer que les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes oscillent entre 10 à 25 pour cent selon le pays (*ibid.*).

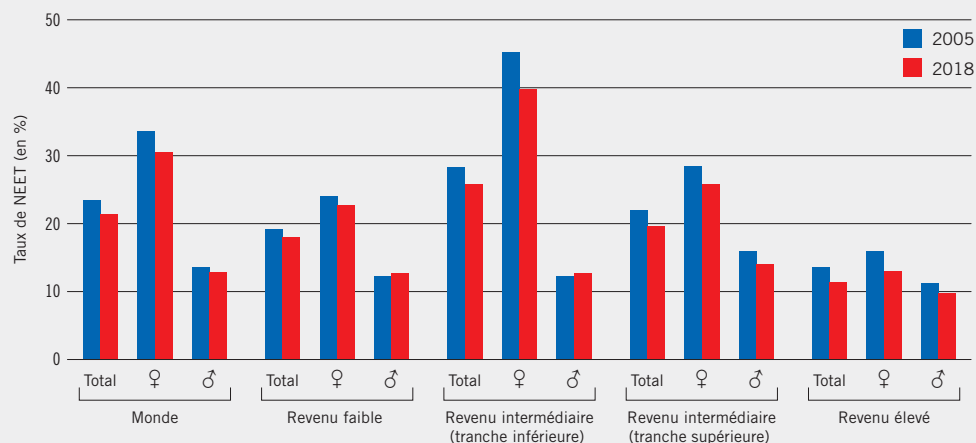
NEET: des jeunes non scolarisés et sans emploi, ni formation

La cible 8.6 appelle les pays à «réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation» (ou «NEET», selon l'acronyme anglais). Il est important de noter que cette cible doit être atteinte d'ici à 2020, une échéance qui montre combien il est urgent de générer des possibilités d'emploi adaptées pour la prochaine génération de travailleurs. Lorsque les jeunes se retrouvent non scolarisés et sans emploi ni formation, cela signifie qu'ils n'acquièrent pas les compétences recherchées sur le marché du travail, ce qui amoindrit leurs chances de trouver plus tard un emploi. À terme, ces deux facteurs condamnent les jeunes à l'exclusion sociale et compromettent la croissance à long terme de l'économie (BIT, 2017c).

L'indicateur 8.6.1 mesure la proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation. Au niveau mondial, le taux de jeunes NEET a diminué de seulement 2 pour cent entre 2005 et 2018. À ce rythme, la cible 8.6 ne sera pas atteinte d'ici à 2020 (voir figure 1.7). En 2018, plus d'un jeune sur cinq (21 pour cent) dans le monde était un NEET. Ajoutons qu'aucun groupe de pays selon le revenu n'affiche un recul sensible du taux de NEET, que ce soit chez les jeunes femmes ou chez les jeunes hommes.

Les taux de NEET chez les jeunes hommes sont assez comparables dans tous les groupes de pays établis en fonction du revenu. Les différences observées dans les taux agrégés sont essentiellement dues à des écarts entre les taux de NEET chez les femmes. Bien que l'écart entre les sexes se soit légèrement résorbé au niveau mondial entre 2005 et 2018 (de 2,5 pour cent), le taux de NEET chez les jeunes femmes en 2018 (30 pour cent) était encore plus de deux fois supérieur à celui des jeunes hommes (13 pour cent). L'écart entre les sexes est particulièrement marqué dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, où la probabilité d'être non scolarisé, sans emploi et sans formation est plus de trois fois supérieure chez les femmes que chez les hommes. Les disparités entre les sexes sont encore plus flagrantes lorsque l'on examine les taux de NEET à l'échelle des sous-régions géographiques. En Asie du Sud et dans les États arabes, le taux de NEET chez les

Figure 1.7. Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation, par sexe, au niveau mondial et par groupe de pays selon le revenu, 2005 et 2018 (en pourcentages)



Note: «Jeune» = personne âgée de 15 à 24 ans.

Source: Base de données ILOSTAT, estimations modélisées du BIT, novembre 2018.

jeunes femmes s'établit à plus de 40 pour cent, contre moins de 15 pour cent chez les jeunes hommes¹⁰.

La surreprésentation des femmes parmi les jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation est étroitement liée aux responsabilités familiales qui incombent à ces dernières, telles que les soins prodigués aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou vivant avec le VIH. Mais elle résulte également de stéréotypes archaïques concernant le mariage précoce, l'accès des jeunes femmes à l'éducation et les droits des femmes mariées à accéder à un emploi rémunéré, ou à le conserver après leur mariage (BIT, 2019e). Chez les jeunes hommes, en revanche, le statut de NEET est généralement lié à une situation de chômage. Les mesures stratégiques visant à lutter contre les taux élevés de NEET doivent donc être adaptées aux problématiques propres à chaque sexe (Elder, 2015). En outre, comme indiqué dans la cible 8.b et son indicateur 8.b.1, les pays devraient élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale en faveur de l'emploi des jeunes dans le cadre d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi pour apporter une solution à ce problème urgent (voir chapitre 3).

Mettre fin au travail des enfants dans le monde: le défi demeure considérable

La cible 8.7 se rapporte aux droits fondamentaux des travailleurs et appelle à «prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation

10. Données tirées des estimations modélisées du BIT basées sur l'indicateur 8.6.1 et la base de données ILOSTAT.

d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes». Cette cible comporte un indicateur (8.7.1) axé sur l'éradication du travail des enfants d'ici à 2025 (voir tableau 1.1)¹¹.

On dispose aujourd'hui de données beaucoup plus complètes et actuelles sur le travail des enfants. Les estimations les plus récentes pour l'année 2016 ont été établies à partir de données issues de 105 enquêtes, y compris, pour la première fois, des données provenant de Chine, et couvrent près de trois enfants sur quatre dans le monde (BIT, 2017d)¹². D'après ces estimations, 152 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans travaillaient en 2016 (dont 114 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans), parmi lesquels 73 millions travaillaient dans des conditions dangereuses. À l'échelle mondiale, l'incidence du travail des enfants s'établit donc à près d'un enfant sur dix – une statistique alarmante.

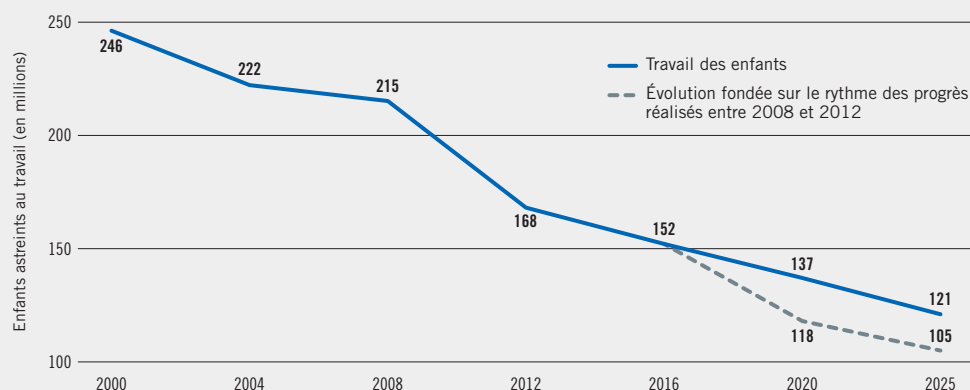
De grandes avancées ont été réalisées dans la lutte contre le travail des enfants dans le monde. Le nombre total d'enfants qui travaillent a reculé d'environ 94 millions entre 2000 et 2016 (*ibid.*). Toutefois, les progrès ont connu un ralentissement au cours de ces dernières années (figure 1.8). En outre, même au rythme de progression enregistré entre 2008 et 2012, le plus élevé jusqu'à présent, plus de 100 millions d'enfants resteraient astreints au travail en 2025, l'échéance fixée dans la cible 8.7 pour mettre fin au problème. D'où l'importance d'accélérer les progrès pour éliminer le travail des enfants d'ici à 2025.

Pour y parvenir, les parties prenantes devront renforcer de manière considérable leur engagement politique, et un vaste ensemble de mesures sociales et économiques devront être prises pour s'attaquer à ce problème complexe. L'Alliance 8.7, un partenariat mondial d'organisations internationales, d'institutions spécialisées des Nations Unies (dont l'OIT) et d'autres parties prenantes, a été lancée en 2016 et joue un rôle précieux de coordination dans les efforts déployés pour mesurer, suivre et appuyer les interventions visant à mettre fin au travail forcé, à l'esclavage moderne, à la traite des êtres humains et au travail des enfants. L'efficacité de plusieurs interventions stratégiques tendant à éliminer ces phénomènes (cible 8.7) est mieux appréhendée depuis ces dernières années, grâce à de nouvelles études qui ont permis d'obtenir des données de meilleure qualité (par ex. de Hoop et Rosati, 2013; BIT, 2017d), y compris des études de cas par pays ayant remporté des succès dans ce domaine, parmi lesquels l'Ouzbékistan, où le recours systématique au travail des enfants pour la récolte de coton a été en grande partie éliminé (BIT, 2018c; voir aussi chapitre 3).

11. Un rapport du BIT (2017d) fournit une définition détaillée du travail des enfants. La méthodologie qui y est présentée répartit les enfants astreints au travail en trois catégories: a) les enfants âgés de 5 à 11 ans qui travaillent au moins une heure par semaine; b) les enfants âgés de 12 à 14 ans qui travaillent au moins quatorze heures par semaine (à l'exclusion de travaux légers autorisés); et c) les personnes âgées de 15 à 17 ans qui sont employées dans des secteurs ou des professions dangereux, ou qui travaillent pendant de longues heures (définies à hauteur de quarante-trois heures ou plus au cours de la semaine de référence). Cette méthodologie crée donc une sous-catégorie de travail des enfants (10 pour cent du nombre total d'enfants) au sein de la catégorie plus générale de l'emploi des enfants (14 pour cent du nombre total d'enfants).

12. Ce rapport et les données qui y sont présentées (BIT, 2017d) font partie d'un programme interinstitutions mené dans le cadre des activités de l'Alliance 8.7 visant à mesurer et suivre les progrès accomplis vers la réalisation de la cible ODD 8.7.

Figure 1.8. Nombre d'enfants (âgés de 15 à 17 ans) qui travaillent, courbes de tendance actuelles et projetées, 2000-2025



Source: BIT (2017d), figure 4.

Défendre les droits des travailleurs et promouvoir la sécurité sur le lieu de travail: un défi persistant

La défense des droits des travailleurs et la promotion de la sécurité des lieux de travail, deux composantes de la cible ODD 8.8, sont indispensables pour parvenir au travail décent pour tous les travailleurs. La cible 8.8 souligne également de manière explicite la nécessité de veiller à la protection des «[travailleurs] migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire». Les droits des travailleurs représentent une base fondamentale sur laquelle les pays peuvent s'appuyer pour atteindre la justice sociale. Selon la plupart des données empiriques, il existe une corrélation forte entre les droits des travailleurs et les progrès vers un développement durable et inclusif (pour un aperçu général de ces données, voir Grimshaw, Koukiadaki et Tavora, 2017).

Depuis l'adoption, il y a plus de soixante-dix ans, de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, un nombre croissant d'États Membres de l'OIT ont ratifié ces deux instruments. Au moment de la rédaction du présent rapport, les deux conventions avaient fait l'objet de 155 et 166 ratifications, respectivement. L'indicateur 8.8.2 sur le niveau de respect des droits du travail au niveau national illustre l'importance d'évaluer dans quelle mesure les États Membres veillent au respect des conventions, y compris le niveau de couverture des travailleurs, aussi bien dans l'économie formelle que dans l'économie informelle. Des progrès importants ont été accomplis dans la méthode statistique utilisée pour cet indicateur. Ce dernier est donc passé de la catégorie II à la catégorie III et le rôle d'institution dépositaire de l'OIT a été confirmé par la Conférence internationale des statisticiens du travail en octobre 2018. Les données relatives à la période 2015-2017 ne seront pas disponibles avant la fin de l'année 2019 et ne peuvent malheureusement pas être présentées dans le présent rapport (voir encadré 1.2).

Encadré 1.2. Les droits des travailleurs dans le cadre des objectifs de développement durable

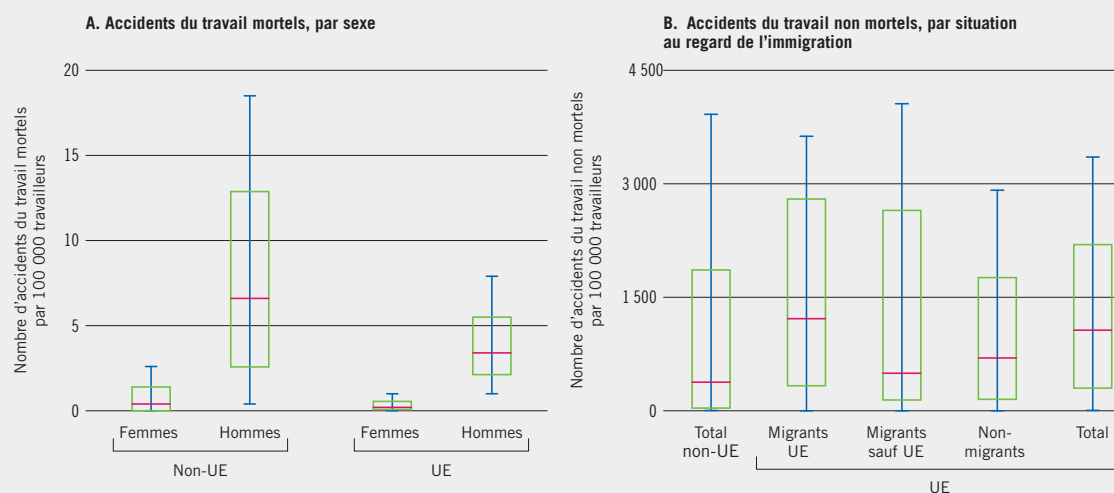
Il est désormais possible de mesurer les progrès accomplis au regard de l'indicateur 8.8.2 (respect des droits du travail au niveau national) à l'aide d'une nouvelle méthode d'élaboration d'indicateurs relatifs aux droits de liberté syndicale et de négociation collective adoptée à la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail en octobre 2018 (BIT, 2018d). La méthode repose sur le codage des violations des droits de liberté syndicale et de négociation collective telles que définies par les organes de contrôle de l'OIT dans six sources documentaires de l'OIT et dans les législations nationales. Les sources de l'OIT sont les suivantes: les rapports du Comité de la liberté syndicale; les rapports de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations; les rapports de la Commission de l'application des normes de la Conférence; les données de base par pays au titre de l'examen annuel de la Déclaration de l'OIT; les réclamations au titre de l'article 24 de la Constitution de l'OIT; les plaintes au titre de l'article 26 de la Constitution de l'OIT. Au cœur de la méthode figurent également 180 critères d'évaluation qui représentent différentes violations des droits de liberté syndicale et de négociation collective, dont la pondération a été calculée par la méthode Delphi dans le cadre d'une consultation d'experts. Les indicateurs sont fondés sur les principes fondamentaux suivants: a) validité des définitions – dans quelle mesure les critères d'évaluation et les définitions correspondantes reflètent-ils fidèlement les phénomènes qu'ils sont censés mesurer; b) transparence – dans quelle mesure une violation codée peut-elle être facilement reliée à une source documentaire; et c) fiabilité intercodeurs – dans quelle mesure des codeurs distincts, travaillant de manière indépendante, parviennent-ils systématiquement aux mêmes résultats? La méthode est appliquée à tous les États Membres de l'OIT en utilisant 2015 comme année de référence.

Le suivi de la sécurité sur les lieux de travail dans le monde exige de mesurer la fréquence des accidents du travail mortels et non mortels (indicateur 8.8.1). Globalement, le taux médian d'accidents du travail mortels était de 5,7 pour 100 000 travailleurs durant l'année de référence (calculé à partir des données disponibles pour 77 pays depuis 2010; voir figure 1.9, partie A). La ventilation par sexe montre que le risque est plus élevé pour les hommes que pour les femmes, les premiers étant davantage amenés à travailler dans des secteurs dangereux. Dans certains pays situés hors de l'Union européenne (UE), le taux d'accident du travail mortel chez les hommes dépasse 10 pour 100 000 travailleurs. Le taux médian des accidents du travail non mortels est de 1 128 pour 100 000 travailleurs. Il existe une différence entre les travailleurs selon leur statut au regard de l'immigration – un aspect clé de l'indicateur 8.8.1 et un volet important de l'action menée par l'OIT pour remédier aux déficits de travail décent (voir BIT, 2017e et 2019f). Les travailleurs migrants employés sur les chantiers, par exemple, sont davantage exposés au risque de stress thermique que les travailleurs nationaux.

Faute de données suffisantes, le taux d'accident du travail non mortel selon le statut au regard de l'immigration présenté dans la partie B de la figure 1.9 ne concerne que les pays de l'Union européenne. Parmi ces derniers, le risque médian de subir un accident du travail non mortel est plus élevé pour les migrants intra-européens que pour les migrants extra-européens, bien que ces derniers soient exposés aux risques les plus élevés dans certains pays¹³. Le taux médian est plus faible dans les pays situés hors de l'UE que dans ceux de l'UE. De nouvelles analyses empiriques, et une couverture géographique élargie des données, seront nécessaires pour appréhender la situation de manière plus claire et exhaustive. Il convient toutefois de

¹³. Outre les accidents du travail décrits à la figure 1.9, les travailleurs migrants sont souvent victimes d'inégalité et d'exploitation, notamment dans les domaines suivants: rémunération (BIT, 2015a), temps de travail, accès au développement des compétences, protection sociale, représentation au sein des structures de représentation collective (*ibid.*), ou recours en cas de traitement abusif.

Figure 1.9. Taux d'accidents du travail mortels et non mortels, Union européenne et reste du monde, dernière année disponible (depuis 2010)



Note: Aux fins de la présente figure, le groupe de l'Union européenne (UE) comprend la Norvège et la Suisse, bien que ces deux pays ne soient pas des États membres de l'UE. Le nombre d'observations – plage A: 31 (non-UE), 30 (UE); plage B: 46 (non-UE), 30 (UE). Chaque boîte à moustaches indique la valeur médiane et deux plages de valeur qui comprennent respectivement 50 et 90 pour cent des observations relatives aux pays. Les «moustaches» inférieure et supérieure représentent donc les 5^e et 95^e centiles entre lesquels se situent les 90 pour cent médians des points de données.

Source: Base de données ILOSTAT [consultée en janvier 2019].

garder à l'esprit que les données relatives à cet indicateur sont insuffisantes, et que les données disponibles proviennent de dossiers d'assurance ou de déclarations d'accident qui ne couvrent généralement que les travailleurs formels. Cela explique pourquoi les pays qui possèdent des systèmes d'enregistrement plus performants et présentent une moindre incidence de l'emploi informel affichent des taux plus élevés d'accidents du travail déclarés.

Résumé

Les progrès accomplis en faveur d'une croissance économique partagée, examinés dans la présente section à l'aune de quatre cibles de l'ODD 8, revêtent une importance fondamentale pour offrir un travail décent et une prospérité partagée à tous les travailleurs et à toutes les communautés au sein des pays et entre ces derniers. D'une manière générale, le monde doit accélérer ses efforts pour offrir le plein emploi productif à tous. Le chômage est trop élevé dans de nombreux pays, et les femmes, les jeunes et les personnes handicapées sont souvent les principales victimes des aléas du marché du travail. L'égalité entre les sexes est une perspective lointaine dans plusieurs volets du travail décent, dont le droit à une rémunération égale pour un travail de valeur égale et la participation au marché du travail. Les jeunes femmes sont exposées à un risque élevé d'exclusion de l'emploi salarié dans plusieurs sous-régions du monde. Il est grand temps de mettre en œuvre un programme de transformation pour l'égalité entre les hommes et les femmes (BIT, 2019g). La prospérité partagée repose sur les principes et droits fondamentaux au travail mais, une fois de plus, les données empiriques mettent en évidence

l'insuffisance des progrès accomplis sur plusieurs fronts. Le nombre d'enfants contraints de travailler a diminué, mais le monde ne parviendra pas à mettre fin au travail des enfants d'ici à 2025 sans prendre des mesures radicales. Le respect des droits et politiques du travail pour renforcer la sécurité des lieux de travail au niveau national favoriserait le développement inclusif. À cet égard, de nouvelles données sur les tendances en matière de respect des droits du travail seraient précieuses pour mesurer les progrès accomplis en faveur de l'ODD 8.

1.3. Croissance économique durable et intégrité environnementale

L'un des objectifs fondamentaux du Programme 2030 consiste à progresser de manière équilibrée dans les dimensions économique, sociale et environnementale. La cible 8.4, qui appelle à «[a]méliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement», contribue à cet objectif en proposant des moyens de parvenir à la croissance tout en préservant l'environnement¹⁴.

La consommation matérielle mondiale ne cesse d'augmenter

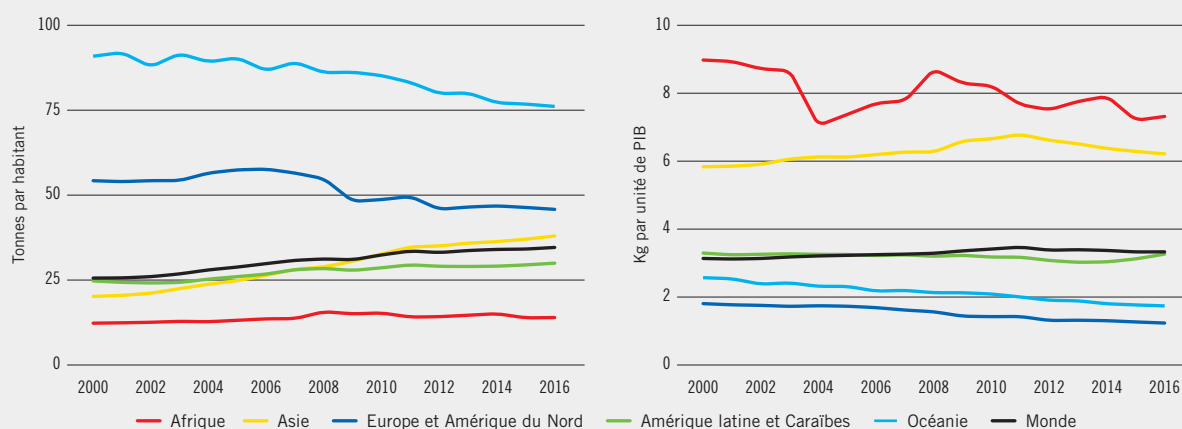
La modélisation économique de la dissociation entre la croissance et la dégradation de l'environnement a accompli des progrès considérables au cours de ces dernières années et aidé à convaincre les responsables politiques de l'intérêt d'une approche du développement économique qui tienne compte des considérations environnementales. En l'absence du financement et de la mise en œuvre de réformes progressistes des politiques environnementales, l'activité économique continuera à dépendre dans une large mesure de ressources naturelles limitées, et les émissions de gaz à effet de serre et les autres formes de pollution qui en résulteront provoqueront des dommages graves et irréversibles à l'environnement (GIEC, 2013; Dorling, 2017).

Des données recueillies auprès de 180 pays montrent que trois quarts des 165 pays qui ont enregistré une croissance nette entre 1995 et 2014 ont également connu une augmentation de leurs émissions de gaz à effet de serre (BIT, 2018e). Toutefois, au cours de la même période, 23 pays sont parvenus à un découplage absolu; ils ont vu leur PIB croître tout en réduisant leur empreinte carbone. Ces exemples confirment l'effet bénéfique des investissements en faveur des énergies renouvelables et de l'expansion du secteur des biens et services environnementaux (*ibid.*, pp. 10-15).

La figure 1.10 présente les données empiriques relatives à l'un des deux indicateurs de la cible 8.4, à savoir la consommation matérielle nationale (indicateur 8.4.2)¹⁵. On y constate une tendance à la hausse alarmante de la consommation par habitant au niveau mondial. En revanche, lorsque la consommation est mesurée en kilogrammes par unité de PIB, on observe un aplatissement de la courbe à partir de

14. La cible 8.9, qui appelle à développer le tourisme durable, présente également un lien étroit avec la dimension environnementale de l'ODD 8. Toutefois, les deux indicateurs qui y sont associés relèvent des catégories II et III (voir tableau 1.1) et ne sont donc pas reproduits ici.

15. L'autre indicateur, 8.4.1, relève de la catégorie II en raison du manque de données (voir tableau 1.1). Il n'est donc pas utilisé aux fins du présent rapport.

Figure 1.10. Consommation matérielle nationale par habitant et par unité de PIB, 2000-2016

Note: Les groupes de pays ont été établis suivant la classification-type M49 élaborée par la Division de statistique des Nations Unies, disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/>.

Source: Global SDG Indicators Database, Nations Unies [consulté en novembre 2018].

2011, mais peu d'indices témoignent d'une baisse réelle de la consommation. La tendance ascendante de la consommation par habitant est essentiellement due aux fortes augmentations enregistrées en Asie, et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le repli de la consommation matérielle en Europe, en Amérique du Nord et en Océanie a contribué à compenser dans une certaine mesure la tendance à la hausse au niveau mondial.

Résumé

Les actions menées au niveau mondial pour promouvoir une croissance économique durable qui protège notre environnement commun et préserve la planète commencent tout juste à monter en puissance grâce à l'émergence d'un consensus clair au sein de la communauté scientifique et à plusieurs vagues de protestations et de grèves au niveau mondial. Toutefois, les données empiriques indiquent que la tendance à la hausse de la consommation matérielle mondiale par habitant se poursuit, alimentée par l'Asie et l'Amérique latine. Une action collective axée sur la dimension environnementale de l'ODD 8 s'impose d'urgence.

1.4. Résumé des progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 8

Le présent chapitre passe en revue les progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 8, qui consiste à «[p]romouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous». Mesurés à l'aune des 12 cibles de l'ODD 8, les progrès réalisés au niveau mondial au cours de

ces dernières années ont été globalement décevants. À la cadence actuelle, il est peu probable que l'ODD 8 soit atteint d'ici à 2030. De profonds écarts subsistent entre les pays et au sein de ces derniers. En outre, compte tenu des perspectives actuelles qui font état d'un ralentissement des progrès mondiaux de l'économie et du marché du travail pour les années à venir (voir BIT, 2019c), la période nécessaire pour combler ces écarts risque de se prolonger au-delà de l'échéance initialement prévue.

Le présent chapitre met en lumière les principaux défis rencontrés dans un certain nombre de domaines clés, en particulier l'emploi informel, l'inégalité des hommes et des femmes face au risque de chômage, la discrimination contre les personnes handicapées, l'exclusion des jeunes du marché du travail, le désavantage salarial que subissent les femmes, l'exploitation du travail des enfants et les problèmes de sécurité sur le lieu de travail. En outre, la consommation mondiale de ressources naturelles ne cesse de s'accroître: des efforts plus vigoureux doivent être déployés pour dissocier la croissance économique et la consommation des ressources. Les trois dimensions de la croissance économique – soutenue, partagée et durable – exigent une attention immédiate pour veiller à l'accélération des progrès.

Dans le chapitre suivant, le champ d'analyse est élargi aux liens complexes qui existent entre l'ODD 8 et d'autres ODD connexes. D'une part, cette démarche permet de mieux cerner les difficultés que posent ces liens dans la mise en œuvre de l'ODD 8 et les graves conséquences que sa non-réalisation ferait peser sur le Programme 2030. D'autre part, elle laisse entrevoir une myriade de possibilités susceptibles de contribuer à une action positive. Ces éléments forment le cadre du chapitre 3, qui examine comment les politiques en faveur de l'emploi et du développement économique peuvent accélérer les progrès vers la réalisation de l'ODD 8.

2. INTERACTIONS DYNAMIQUES EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE ET D'UN DÉVELOPPEMENT SOUTENUS, PARTAGÉS ET DURABLES

Afin d'évaluer de manière critique les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 8, il convient d'élargir le cadre d'analyse proposé au chapitre 1 aux «interactions dynamiques» qui existent entre cet objectif et d'autres ODD. Dans la mesure où le Programme 2030 recouvre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, les ODD sont inextricablement liés les uns aux autres, un constat qui vaut autant pour l'ODD 8 que pour les autres objectifs. Ces interactions dynamiques peuvent prendre la forme de relations complémentaires, conditionnelles et favorisantes, mais aussi de compromis et de conflits. Étudier la nature des interactions qui lient les cibles des ODD peut jeter un éclairage sur les progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 8 et aider à concevoir un ensemble complet de politiques à l'appui de ce processus.

L'analyse présentée dans le présent chapitre s'appuie sur des études préalables consacrées aux liens dynamiques entre les ODD. Elles comprennent des études qualitatives qui proposent des cadres permettant d'évaluer la nature et la portée des interactions entre les ODD (Griggs et coll., 2017; BIT, 2018f) et des études quantitatives axées sur les corrélations statistiques (Le Blanc, 2015; Pradhan et coll., 2017; Weitz, Carlsen et Trimmer, 2019).

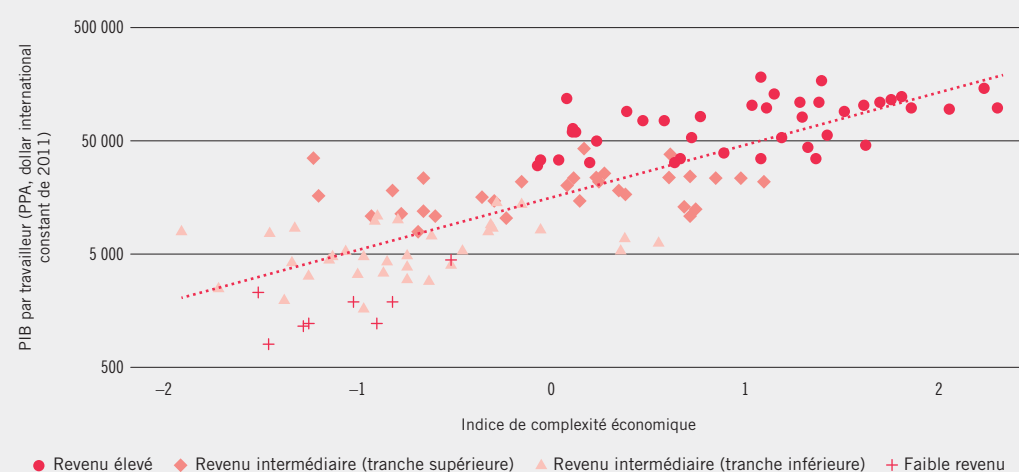
Sur la base de ces éléments, le présent chapitre vise deux objectifs. Le premier consiste à élaborer un cadre d'évaluation global des progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 8 qui tienne compte des éléments suivants: a) les trois dimensions du développement durable; b) le rôle fondamental de l'emploi et du travail décent; et c) les cibles associées aux ODD connexes. Le second objectif consiste à examiner les progrès réalisés par différentes sous-régions en faveur d'une croissance et d'un développement soutenus, partagés et durables. Les progrès sont présentés sous forme de diagrammes en rosace, qui font apparaître des différences importantes entre les 11 sous-régions.

2.1. La dynamique d'une croissance économique soutenue: transformer en profondeur l'économie et la société

La réalisation de l'ODD 8 exige de parvenir à une croissance économique soutenue, en particulier dans les pays les moins avancés mais aussi dans les pays à revenu intermédiaire et les pays émergents. Ce type de croissance est nécessaire pour rehausser les niveaux de revenu, créer des emplois décents et améliorer le bien-être de tous les citoyens. Une croissance tirée par la demande cyclique, l'exportation de ressources naturelles ou une simple accumulation de facteurs ne produit pas de tels effets à long terme. De plus, de nombreux pays en développement semblent pris dans ce qu'il est convenu d'appeler le «piège du revenu intermédiaire». Après une transition réussie du statut d'économie à faible revenu à celui d'économie à revenu intermédiaire, ils échouent à progresser davantage et à rejoindre le groupe des pays à revenu élevé (Gill et Kharas, 2007; Paus, 2018). Les données disponibles indiquent que, en l'absence d'une croissance économique soutenue, de nombreux pays pauvres ne parviendront pas à atteindre certaines cibles économiques et sociales essentielles des ODD 1 (élimination de la pauvreté), 2 (élimination de la faim), 3 (bonne santé et bien-être) et 5 (égalité entre les sexes).

L'analyse des pays qui sont parvenus à rattraper leur retard économique jette un éclairage utile sur le processus de croissance soutenue. Ces pays ont accédé au statut de revenu intermédiaire de la tranche supérieure en diversifiant leurs structures de production et d'exportation (Imbs et Wacziarg, 2003); ils ont également développé des produits plus sophistiqués et acquis des moyens technologiques de pointe, de manière à accroître la complexité de leur économie (Hidalgo et Hausmann, 2009)¹⁶. La figure 2.1 montre qu'il existe une corrélation positive entre

Figure 2.1. Complexité économique et productivité du travail dans certains pays, 2017



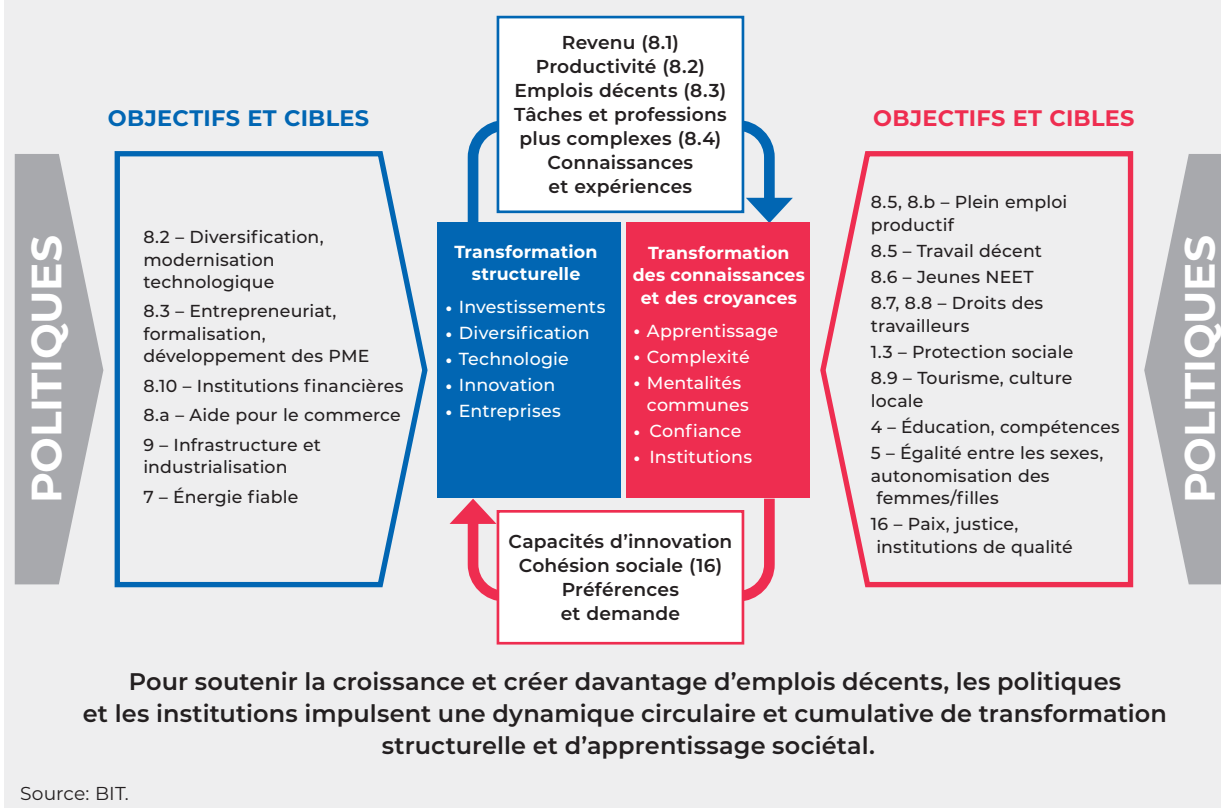
PPA = parité de pouvoir d'achat.

Note: Données disponibles pour 115 pays; la courbe de tendance a été calculée à l'aide d'une fonction exponentielle; le graphique est établi selon une échelle logarithmique.

Source: Observatoire de la complexité économique (OEC); base de données ILOSTAT.

16. L'indice de complexité économique mesure la diversité et la sophistication de la structure de production et d'exportation d'un pays et, dès lors, rend compte de manière implicite des capacités d'innovation ancrées dans la base de connaissances d'une société. Pour plus de détails, voir Hidalgo et Hausmann (2009).

Figure 2.2. La dynamique d'une croissance soutenue: un cercle vertueux de transformation économique et sociale



la complexité de l'économie et la productivité du travail. En d'autres termes, l'évolution vers des économies complexes est le fruit d'un processus de long terme de transformation de la production qui génère une croissance économique durable.

Le BIT a apporté sa contribution au débat en étudiant la dynamique de la transformation économique et en expliquant le rôle de la transformation sociale dans la création d'un cercle vertueux (Dasgupta et Singh, 2007; Nübler, 2011; Salazar-Xirinachs, Nübler et Kozul-Wright, 2014; Kucera et Roncolato, 2016). La figure 2.2 illustre ce processus circulaire. La case bleue correspond à la transformation structurelle de l'économie et aux forces motrices de la croissance en matière de revenus, de productivité, d'emploi, de complexité et d'expériences, contribuant ainsi à la réalisation des cibles de l'ODD 8. La case rouge représente la transformation sociale, mue essentiellement par l'évolution des systèmes de connaissances et de croyances partagées; cette évolution influe à son tour sur la transformation économique selon différentes voies. La figure montre également que le succès de la transformation dépend étroitement des progrès à accomplir dans la réalisation de l'ODD 8 et d'autres objectifs de développement durable – des cibles qui recouvrent les dimensions économique, sociale et environnementale. Les cibles les plus pertinentes sont énumérées dans les chevrons pointés vers les cases bleue et rouge. Il convient toutefois de préciser que la réalisation de ces cibles n'est pas automatique. Si la dynamique du marché joue un certain rôle, ce sont surtout les politiques et les institutions publiques qui donnent l'impulsion et l'accélération nécessaires à de tels progrès (voir chapitre 3).

Économie: transformation structurelle et diversification

L'ODD 8 s'inscrit de plain-pied dans cette vision de la croissance économique soutenue dans la mesure où il opère un virage stratégique vers la diversification et la transformation de l'économie. Ainsi, la cible 8.2 présente les nouvelles technologies, la diversification et la transformation structurelle comme les moyens de renforcer la productivité et la création d'emplois. Cette approche se démarque sensiblement des modèles traditionnels de croissance et de commerce qui privilégient la spécialisation au détriment de la diversification, et le niveau de croissance au détriment de la transformation. En outre, l'ODD 8 rend compte de l'importance du rôle joué par le développement des entreprises dans la croissance de la productivité et la création d'emplois de qualité. La cible 8.3 appelle à l'adoption de politiques qui «favorisent les activités productives [et] la création d'emplois décents» et qui facilitent l'intégration des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Cette perspective s'accorde pleinement avec les théories selon lesquelles la croissance des entreprises s'inscrit dans un processus d'innovation et de diversification, et de réassemblage et de réaffectation des ressources (Penrose, 1959; Neffke et Henning, 2013)¹⁷.

Il est essentiel de progresser vers les cibles 8.10 (accès au financement) et 8.a (initiative «Aide pour le commerce») pour créer les conditions propices au développement des entreprises, et promouvoir la diversification et la croissance soutenue, en particulier dans les pays en développement. Au-delà de l'ODD 8, il est fondamental, pour favoriser la croissance de la productivité et la transformation structurelle, de progresser vers les cibles de l'ODD 9, en particulier les cibles 9.1, 9.2, 9.3 et 9.5 qui soulignent l'importance des mesures suivantes, respectivement: mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente; promouvoir une industrialisation durable, la croissance de l'industrie et sa contribution à l'emploi et au PIB, en particulier dans les pays les moins avancés; accroître l'intégration des entreprises aux chaînes de valeurs; et renforcer la recherche scientifique et perfectionner les capacités technologiques. Enfin, il est indispensable de progresser dans la réalisation de l'ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable) dans de nombreux pays en développement, car la disponibilité énergétique est une condition préalable à l'introduction de technologies avancées et à l'industrialisation. Malheureusement, l'adoption de nouvelles technologies telles que l'impression 3D et les nanotechnologies reste limitée dans de nombreux pays en développement, notamment en raison d'un manque de progrès dans la mise en place des infrastructures énergétiques d'envergure nécessaires.

Société: transformer les systèmes de connaissances et de croyances

Les économies sont ancrées dans les sociétés. Il s'ensuit que les transformations qui s'opèrent au sein de l'économie et du monde du travail sont influencées et façonnées par les institutions, les structures et les organisations qui composent la société (Polanyi, 1944). Au cœur de chaque société se trouvent des systèmes de connaissances et de croyances partagées qui se sont accumulées au fil d'un long

¹⁷. Penrose (1959) a décrit la croissance des entreprises comme la résultante d'un processus de diversification. Neffke et Henning (2013) décrivent la diversification des entreprises comme une activité d'innovation, car «l'activité qu'ajoute l'entreprise est nouvelle de son point de vue, même si elle ne l'est peut-être pas pour le monde».

processus d'apprentissage sociétal (Nübler, 2014). D'une part, «les connaissances utiles» (à savoir les connaissances factuelles, la compréhension des rapports entre fins et moyens, et les savoir-faire), qui peuvent provenir de corpus de savoirs autochtones et scientifiques, façonnent les capacités d'innovation d'une société. L'éventail spécifique de compétences techniques et professionnelles qu'elle possède détermine les technologies et les produits qu'un pays est en mesure d'élaborer. Plus la base de connaissances d'une société est diverse et complexe, plus les possibilités de concevoir de nouveaux produits sont nombreuses, à travers le réagencement des connaissances et des compétences disponibles au sein de la main-d'œuvre.

D'autre part, chaque société élabore des systèmes de croyances partagées telles que la culture, l'idéologie, la religion et la philosophie. Ces systèmes peuvent exercer une forte influence sur les mentalités, les attitudes et les attentes, et sur le degré d'ouverture au changement au sein d'une société. Les systèmes de croyances peuvent influencer sur trois voies par lesquelles les sociétés façonnent la transformation productive et la création d'emploi (figure 2.2). Ils peuvent renforcer les capacités d'innovation en mobilisant l'esprit de créativité et d'entreprise nécessaire (Schumpeter, 1911) ou le savoir-faire (Sennett, 2008), favorisant ainsi l'investissement, l'innovation et la recherche et le développement (R-D) (North, 1990). En outre, l'évolution des croyances sociales est indispensable pour transformer les comportements, les préférences et les exigences des consommateurs. Les valeurs nouvelles promues dans les années 1920 et 1930 aux États-Unis l'illustrent de manière éloquent. Selon certains commentateurs, c'est à cette époque que la société s'est vu offrir la promesse d'un bonheur illimité par la consommation (Strasser, McGovern et Judt, 1998), une notion renforcée par de nouvelles institutions, en particulier les organismes de crédit à la consommation et les agences de publicité. Enfin, les systèmes de croyances partagées et les institutions contribuent au maintien de la cohésion sociale en suscitant un climat de confiance, en favorisant un sentiment d'équité et de justice dans les rangs de la société et en renforçant l'inclusivité. En effet, la présence d'institutions inclusives qui servent toutes les strates de la société tend à accélérer les changements technologiques, promouvoir les comportements en faveur de l'innovation dynamique et renforcer les investissements et la transformation productive (Nübler, 2018; Acemoglu et Robinson, 2012).

Seuls l'évolution et l'enrichissement de la base de connaissance et des systèmes de croyances d'une société peuvent induire un processus soutenu de transformation structurelle et de croissance. En d'autres termes, l'apprentissage sociétal est le moteur de la croissance soutenue. Les ODD eux-mêmes tiennent compte du fait que cet apprentissage s'effectue selon différentes modalités. La promotion du plein emploi productif (cible 8.5) et le développement des entreprises (cible 8.3) s'inscrivent dans une stratégie d'apprentissage sociétal qui vise à aider les apprentis et les travailleurs à acquérir une expérience et des compétences techniques et professionnelles (ODD 4). Dans le même temps, les entrepreneurs peuvent renforcer leur capacité à gérer le changement, à réagencer les ressources et à créer de la valeur et des emplois. L'évolution technologique génère souvent de nouvelles possibilités d'apprentissage, qui conduisent à de meilleurs emplois et à des professions plus complexes (Vivarelli, 2014; Nübler, 2018).

De plus, les progrès en faveur du travail décent et de la protection des droits des travailleurs (cibles 8.5, 8.6 et 8.7) sont essentiels pour créer une culture d'apprentissage et de savoir-faire dans l'entreprise et dans le monde du travail en général. Les travailleurs tirent un sentiment d'épanouissement personnel du perfectionnement

des «compétences nécessaires pour bien faire les choses» (Sennett, 2008). Ce processus est renforcé par la protection sociale (cible 1.3), qui accroît la motivation des travailleurs à participer aux formations, mobilise la créativité et rend les sociétés ouvertes au changement et désireuses d'apprendre (Piore, 1995).

L'apprentissage s'acquiert également au sein de réseaux sociaux tels que la famille, la communauté et le système scolaire. Les progrès accomplis en faveur des cibles de l'ODD 4 (par ex. l'égalité d'accès aux différents niveaux d'enseignement) enrichit les connaissances et contribue à faire évoluer les mentalités, les attitudes et les attentes de la société. L'évolution technologique rapide ajoute à la nécessité pour les pays de réformer et de moderniser leurs systèmes d'enseignement et de formation technique et professionnelle. De plus, la création d'institutions de qualité (ODD 16) facilite la gestion de la dynamique d'apprentissage à long terme. Ces «méta» institutions sont indispensables pour mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie d'apprentissage dynamique, soutenant ainsi la transformation sociale et structurelle (Nübler, 2014).

Enfin, les progrès en faveur de l'ODD 5 sont essentiels à l'apprentissage sociétal et au renforcement des capacités d'innovation. L'autonomisation des femmes et des filles ainsi que l'égalité des chances entre hommes et femmes en matière d'emploi contribuent à diversifier la base de connaissances. Ce faisant, elles favorisent l'innovation, créent des sociétés plus résilientes et renforcent la croissance économique. La directrice générale du Fonds monétaire international a récemment déclaré que «même lorsqu'ils possèdent des niveaux d'instruction équivalents» les hommes et les femmes «apportent des compétences distinctes et complémentaires, ce qui conduit à de meilleurs résultats» (Lagarde, 2019). Ainsi, en sus des avancées nécessaires dans la réalisation des cibles de l'ODD 8, l'apprentissage social exige des progrès simultanés vers la cible 5.5 (égalité de chances dans la vie économique, politique et publique), les cibles 5.a, 5.b et 5.c (autonomisation), et la cible 4.5 (égalité d'accès à tous les niveaux d'enseignement et de formation).

2.2. Croissance économique et développement partagés grâce à l'inclusion sociale et au travail décent

Il est essentiel que les pays à faible revenu cheminent vers une plus forte croissance du PIB et de la productivité (cibles 8.1 et 8.2) pour faire reculer la pauvreté (ODD 1), éliminer la faim (ODD 2) et veiller à la bonne santé et au bien-être de leur population (ODD 3). Dans les pays qui affichent des ratios de dépendance croissants sous l'effet de la transition démographique, la hausse de la productivité est aussi une condition préalable indispensable à l'amélioration ou au maintien du niveau de vie pour tous¹⁸.

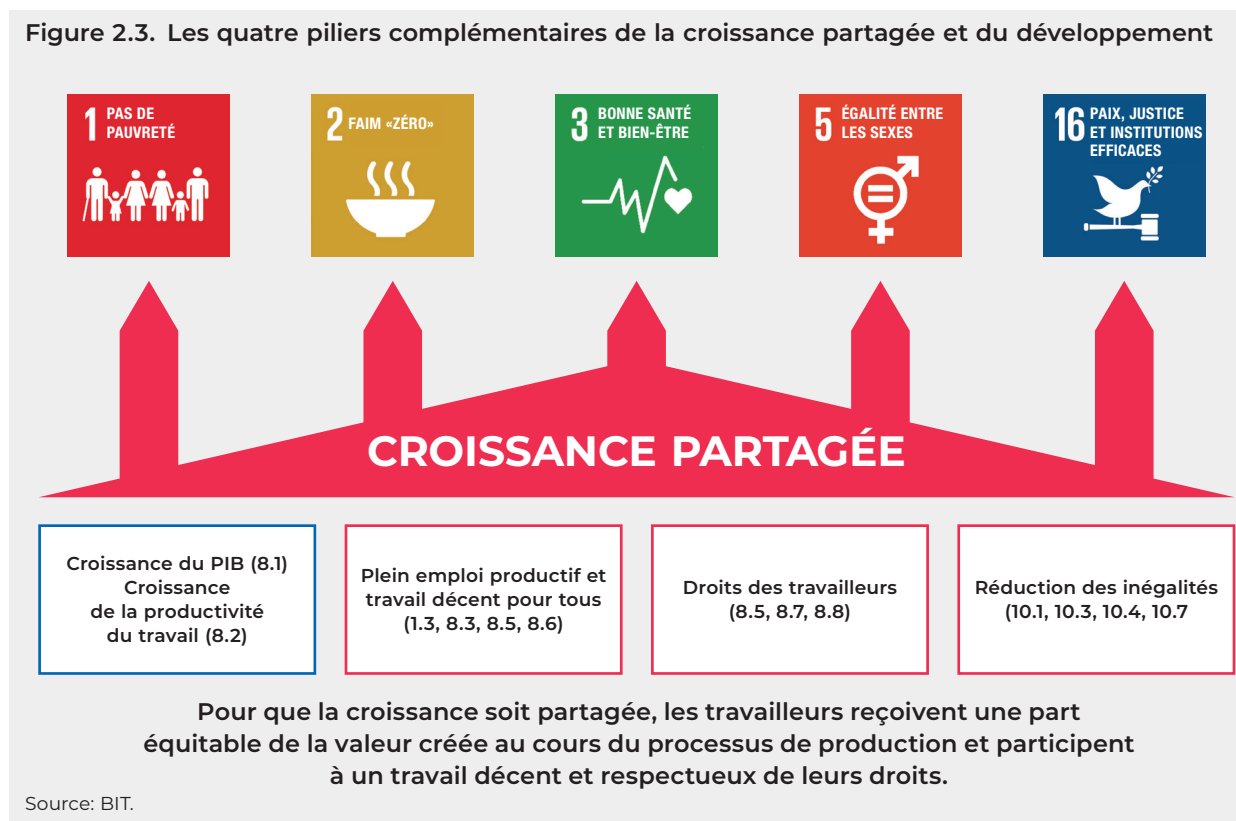
Toutefois, l'un des principaux messages à retirer de l'ODD 8 est que, à elle seule, la hausse de la productivité ne suffit pas. Il faut aussi que la croissance et le développement soient partagés. Les modèles traditionnels de développement fondés sur la croissance reposent sur l'hypothèse selon laquelle la hausse des revenus «ruisselle» vers les pauvres, mais l'expérience de nombreux pays en développement et pays développés démontre que cet effet de ruissellement ne saurait être tenu

¹⁸ La part des personnes âgées et des jeunes qui dépendent du revenu créé par la population active va croître de manière rapide au cours des prochaines décennies sous l'effet de la forte natalité en Afrique et du vieillissement de la population dans de nombreux pays développés et en développement (Nations Unies, 2017).

pour acquis. Les données font état d'une tendance à la baisse de la part mondiale des revenus du travail de 2004 à 2017, d'une aggravation des inégalités salariales dans de nombreux pays (en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire) et d'une pauvreté frappant près de 700 millions de travailleurs (BIT, 2019d, 2019c et 2019h). Ces aspects ont été pris en compte dans l'élaboration de l'ODD 8 en assortissant les cibles relatives à la croissance de cibles en faveur du partage, reliant ainsi les dimensions économique et sociale du développement durable. Le partage est essentiel pour que la croissance contribue à la réalisation des ODD 1, 2, 3 et 5. Il favorise également la création de sociétés résilientes et, ce faisant, concourt à la réalisation de l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces) (voir figure 2.3)¹⁹. La contribution de la croissance à l'égalité entre les sexes (ODD 5) dépend des schémas de croissance au sein de chaque secteur et de l'existence d'institutions efficaces aptes à en répartir les fruits de manière équitable.

La croissance partagée repose sur quatre piliers constitués de cibles des ODD étroitement liées (figure 2.3). Le premier pilier correspond à la croissance de revenu et de la productivité du travail (cibles 8.1 et 8.2). Les deuxième et troisième piliers rassemblent les éléments clés de l'Agenda du travail décent de l'OIT²⁰. Plus précisément, le deuxième pilier consiste à promouvoir le plein emploi productif et librement choisi. L'emploi est une source importante de revenu et dans les pays

Figure 2.3. Les quatre piliers complémentaires de la croissance partagée et du développement



19. Le cadre présenté à la figure 2.3 repose sur l'analyse proposée dans *ILO Asia-Pacific Employment and Social Outlook 2018* (BIT, 2018f), selon laquelle la croissance partagée résulte de l'interaction entre plusieurs cibles complémentaires.

20. La *Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable* (BIT, 2008) définit les quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent – emploi, protection sociale, dialogue social et droits au travail – et confirme qu'ils sont «indissociables, interdépendants et [qu'ils] se renforcent mutuellement».

pauvres, dont les habitants ont souvent pour seule ressource leur travail, l'emploi productif est le meilleur moyen d'échapper à la pauvreté. En outre, l'emploi permet aux travailleurs de participer à la production de biens et de services et de mettre à profit leur talent et leur créativité, ce qui favorise une vie épanouie et riche de sens. Dans de nombreux pays, il est particulièrement urgent de s'attaquer aux taux de chômage et d'inactivité élevés chez les jeunes (cible 8.6). Cependant, pour atteindre une croissance partagée, les mesures visant à instaurer le plein emploi doivent s'accompagner de politiques axées sur les autres composantes du travail décent, parmi lesquelles l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, le travail décent pour les jeunes et les personnes handicapées (cible 8.5), la sécurité des conditions de travail (8.8), la protection sociale universelle (1.3) et les droits des travailleurs (8.5, 8.7, 8.8) (voir chapitre 3).

Les droits des travailleurs forment le troisième pilier de la croissance et du développement partagés (figure 2.3). La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) met en exergue les principes suivants: la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective; l'élimination de toute forme de travail forcé et obligatoire (en lien avec la cible 8.7); l'abolition effective du travail des enfants (également en lien avec la cible 8.7); et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (en lien avec les cibles 8.5 et 8.8). Il est essentiel d'atteindre simultanément ces cibles pour créer des sociétés inclusives. À titre d'exemple, une incidence élevée du travail des enfants alimente le cercle vicieux du manque d'instruction, de la faible productivité et du faible revenu tout au long de la vie. Même un bref recours au travail des enfants pour faire face à une crise peut avoir des répercussions à long terme. Une fois que les enfants sont retirés de l'école pour travailler, il est rare qu'ils soient en mesure de reprendre leur scolarité par la suite. Les chiffres sont alarmants: parmi les 152 millions d'enfants dans le monde que l'on estime soumis à des formes inacceptables de travail, 4 millions sont astreints au travail forcé, ce qui signifie qu'ils sont exposés à l'exploitation, à des conditions de travail dangereuses et au traumatisme de la coercition et des menaces de sanctions. Il n'est pas peu de dire que ces enfants ont été laissés pour compte (BIT, 2017d et 2019i).

La réponse à la question de savoir selon quelles modalités et dans quelles conditions les gains de productivité et de travail décent se traduisent par une hausse des revenus et des salaires est fournie par l'ODD 10 (réduire les inégalités), le quatrième pilier dans la figure 2.3. Cet aspect est repris dans le Programme 2030, au titre duquel les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Organisation des Nations Unies ont déclaré, entre autres: «Nous entreprendrons d'asseoir les économies de nos pays sur de solides fondations. Une croissance économique soutenue, inclusive et durable est essentielle à la prospérité. Elle ne sera possible que si la richesse est partagée et si l'on s'attaque aux inégalités de revenus».

Comme l'ODD 8, l'ODD 10 se démarque de la pensée révolue selon laquelle la croissance et la redistribution profitent aux pauvres. En effet, la cible 10.1 appelle à «faire en sorte [...] que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable». Si l'ODD 10 n'impute pas de manière explicite l'aggravation des inégalités à la part toujours croissante des revenus situés au sommet de la répartition, il s'écarte de l'hypothèse selon laquelle la croissance est favorable aux pauvres tant qu'elle leur est bénéfique sous une forme ou sous une autre (van Bergeijk et van der Hoeven, 2017). La cible 10.3 déborde la traditionnelle incantation en faveur de l'égalité des

chances et appelle à une réduction des inégalités de revenus. Plutôt que de traiter ces inégalités comme inéluctables, l'ODD 10 propose des mécanismes susceptibles d'améliorer la répartition des revenus. La cible 10.4 met en exergue le rôle des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et en matière de protection sociale, pour «parvenir progressivement à une plus grande égalité». En réalité, ces politiques figurent parmi les principaux leviers de redistribution des revenus et de la richesse (Luebker, 2017).

Les institutions jouent un rôle fondamental pour instaurer et pérenniser le travail décent et atteindre les cibles de l'ODD 10 qui visent à renforcer l'égalité. Des systèmes de protection sociale bien conçus peuvent exercer un effet considérable sur la redistribution des revenus au sein de la société, en particulier entre les générations (c'est-à-dire entre les cotisants aux régimes de retraite et les retraités), entre les travailleurs et les employeurs (paiement partagé et progressif des cotisations de sécurité sociale et des impôts) et entre les segments les plus aisés et les plus démunis de la société (par les transferts sociaux et l'aide sociale). En outre, les institutions du marché du travail peuvent résorber les inégalités en «[f]acilit[ant] la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées» (cible 10.7). Ce faisant, elles contribueront à instaurer une croissance partagée en conférant une protection aux travailleurs migrants, notamment, conformément à la cible 8.8.

La négociation collective est un mécanisme institutionnel essentiel pour négocier les conditions de travail et les salaires, favorisant la répartition équitable des revenus du travail. En l'absence de réglementation, les marchés du travail ne répartissent pas les gains de productivité de manière juste ou équitable. Cela s'explique à la fois par le fait que la distribution du pouvoir de négociation salariale entre les travailleurs et les employeurs est asymétrique et que le libre marché est dépourvu de mécanismes visant à répartir les gains entre les secteurs à forte et à faible productivité. La négociation collective est l'un des quatre principes et droits fondamentaux au travail, et figure dans l'un des indicateurs associés à la cible 8.8. De plus, le Programme 2030 est fondé sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, laquelle reconnaît la liberté d'association, le droit à la négociation collective et le dialogue social comme des droits fondamentaux (Nations Unies, 2015, paragr. 10 et 19).

La complémentarité des quatre piliers de la croissance et du développement partagés ne doit pas être tenue pour acquise: même lorsqu'elle est conjuguée au plein emploi productif, au travail décent et aux droits des travailleurs, la hausse de la productivité n'est pas nécessairement garante du développement partagé. Pour réaliser cet objectif, les institutions et les politiques décrites au chapitre 3 doivent présider à la répartition de la croissance. Instaurer une croissance partagée – une étape préalable indispensable à la réalisation de progrès vers les ODD 1, 2, 3, 5 et 16 – impose de faire de nouveaux choix politiques. Il importe que les pouvoirs publics prennent des mesures coordonnées et simultanées dans chaque pilier de la croissance partagée. Cette démarche devrait sous-tendre toutes les interventions stratégiques face aux principales forces perturbatrices qui modèlent l'avenir du travail – à savoir l'évolution technologique, la transition vers une économie verte et les changements démographiques – pour veiller à la distribution équitable de leurs fruits.

2.3. Croissance économique durable et développement: de la nécessité de préserver l'intégrité environnementale par la justice sociale

La croissance durable exige l'intégration d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux. La cible 8.4 appelle à la protection de l'environnement tout en favorisant la croissance économique de sorte à «améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière»²¹.

La cible 8.4 reconnaît la double nécessité de réduire l'exploitation des ressources naturelles et de protéger les écosystèmes indispensables à la vie sur notre planète. Elle reconnaît surtout que des arbitrages sont nécessaires entre les cibles relatives à la croissance et les cibles environnementales. Les nouvelles technologies agricoles (monoculture, pesticides et engrais) ont des effets négatifs sur la biodiversité animale et végétale, ainsi que sur les systèmes hydriques. L'industrialisation et la mondialisation génèrent des émissions élevées de gaz à effet de serre et une forte pollution atmosphérique. La consommation de masse entraîne un gaspillage considérable d'aliments et d'autres ressources, lequel provoque une accumulation de quantités alarmantes de microplastiques dans les cours d'eau, les lacs et les océans (SAPEA, 2019). En outre, le changement climatique accentue l'intensité et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et les ouragans (GIEC, 2014).

Les dommages causés à l'environnement ont un impact majeur sur le développement économique et social et, en particulier, sur l'avenir du travail. Dans de nombreux pays, les emplois sont déjà vulnérables aux risques environnementaux (BIT, 2018e). Chaque année, en moyenne, les catastrophes naturelles causées ou aggravées par les activités humaines provoquent la perte de 23 millions d'années de vie active, soit l'équivalent de 0,8 pour cent de l'ensemble du travail effectué annuellement dans le monde. Ces catastrophes nuisent à la santé des travailleurs, au capital humain et à l'employabilité, et sapent la cohésion sociale, hypothéquant la réalisation des ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces) et 10 (réduction des inégalités). Les progrès accomplis dans la réalisation des ODD 13, 14 et 15, qui comportent des cibles relatives au changement climatique et à la durabilité des systèmes hydriques et terrestres, respectivement, contribuent à la réalisation de l'ODD 8 en préservant les emplois et en favorisant l'emploi productif et le travail décent.

L'accent placé sur la durabilité n'oblige pas seulement à reconnaître que l'environnement impose des limites sur la nature du développement économique, mais aussi à appréhender la relation entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Ces dimensions sont interdépendantes et reliées les unes aux autres par un réseau dense d'interactions, comme en témoigne la déclaration des chefs d'État et de gouvernement qui figure dans l'introduction du Programme 2030:

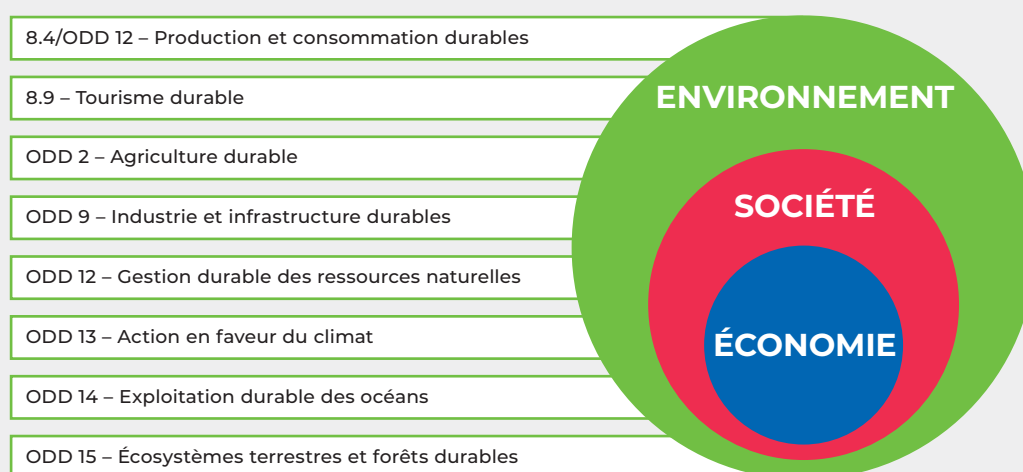
21. Le cadre décennal mondial a pour vocation de renforcer la coopération internationale et d'accélérer la transition vers des modes de consommation et de production durables tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/944brochure10yfp.pdf>.

Nous aspirons à un monde [...] où les modes de consommation et de production et l'utilisation de toutes les ressources naturelles soient durables, que celles-ci proviennent de la terre, de l'air, des fleuves, des lacs, des aquifères, des océans ou des mers. Un monde où le développement durable soit favorisé par la démocratie, la bonne gouvernance, et l'état de droit ainsi que des conditions favorables, aux niveaux national et international, marquées par une croissance économique soutenue et partagée, le développement social, la protection de l'environnement et l'élimination de la faim et de la pauvreté. Un monde dans lequel le développement et l'usage des technologies soient respectueux du climat et de la biodiversité et soient résilients. Un monde où l'humanité vive en harmonie avec la nature et où la faune et la flore sauvages et les autres espèces vivantes soient protégées.

Le débat récemment amorcé sur la durabilité a fait naître la notion d'«interdépendances emboîtées», qui repose sur le constat selon lequel «l'environnement englobe tout, la société est emboîtée dans l'environnement, et l'économie et les entreprises sont emboîtées dans l'environnement et la société» (Scaletta, 2015). L'intégrité environnementale est donc considérée comme le fondement de la paix et de la cohésion sociale, de la prospérité économique et d'un avenir du travail qui assure le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Étant donné la place centrale occupée par la dimension environnementale au sein de l'ODD 8, il est impératif de progresser de manière simultanée vers tous les ODD en lien avec l'intégrité environnementale (voir figure 2.4).

La notion de croissance économique durable (cible 8.4) repose sur l'hypothèse selon laquelle les sociétés parviendront à mobiliser la créativité, les moyens, et les capacités de recherche-développement et d'innovation nécessaires pour concevoir des technologies radicalement nouvelles dans tous les domaines, y compris la production, le transport, et les technologies de l'information et de la communication. Cette notion suppose en outre qu'il soit possible de faire évoluer les mentalités, les

Figure 2.4. Interdépendances emboîtées entre l'économie, la société et l'environnement



Source: BIT.

normes sociales, les attitudes et les institutions, et d'induire de nouveaux choix et comportements de la part des consommateurs, des entreprises, des travailleurs et des gouvernements, afin de permettre l'adoption de modes de consommation et de production respectueux de l'environnement. La croissance durable repose également sur l'aptitude des politiques publiques et des institutions à garantir qu'une part importante de la hausse de la productivité et des niveaux de revenu soit allouée à l'investissement en faveur de la recherche et du développement et au déploiement de technologies respectueuses de l'environnement. Les gains d'efficacité et le découplage qui en résulteront devraient faciliter la réalisation de plusieurs cibles des ODD en rapport avec l'environnement et la croissance, à savoir les cibles 2.4 (agriculture durable), 9.1 (infrastructure durable), 9.2 (industrie durable), 12.2 (gestion durable et utilisation efficace des ressources naturelles), 13 (climat) et 14.7 (gestion durable des ressources marines). La croissance durable exige que des progrès soient accomplis vers un ensemble complémentaire de cibles de l'ODD 8 – en particulier, les cibles 8.1 (croissance économique), 8.2 et 8.3 (technologie, diversification, emploi), 8.4 (efficacité de l'utilisation des ressources, environnement) et 8.9 (tourisme durable) – en sus d'avancées vers les cibles 12.1 (modes de consommation et de production durables), 4.7 (éducation en faveur de modes de vie durables), 12.8 (informations et connaissances nécessaires à un style de vie en harmonie avec la nature), 12.a (moyens scientifiques et technologiques favorisant des modes de consommation et de production durables) et 7.2 (énergie renouvelable).

L'OIT a intégré des objectifs environnementaux dans l'Agenda du travail décent en appelant à la promotion d'entreprises durables (BIT, 2007), au développement d'«économies vertes» (par ex. économies circulaires, économies sociales et solidaires) et à l'acquisition des compétences nécessaires pour des emplois verts (BIT, 2019j). La transition vers une économie verte entraînera la création et la destruction d'emplois mais, globalement, l'instauration d'un environnement durable peut renforcer le nombre d'emplois au sein de l'économie (BIT, 2011 et 2018e)²². Une transition vers l'agriculture durable peut également créer des emplois; cependant, la création nette d'emplois dans le secteur agricole dépendra de la voie empruntée pour parvenir à la durabilité (par ex. l'agriculture biologique dans les pays développés et l'agriculture de conservation dans les pays en développement) (Montt et Luu, 2018). Le chapitre 3 examine plus en détail les politiques et les institutions pertinentes.

Au-delà de la notion de croissance économique durable

L'approche envisagée dans l'ODD 8 en matière de croissance durable reste contrainte par le modèle fondé sur la croissance économique. En appelant à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources et à dissocier la croissance et la dégradation de l'environnement, la cible 8.4 postule que la croissance de la productivité demeure une nécessité dans tous les pays, et que le problème posé par les compromis à opérer peut être résolu grâce à la transformation des technologies et des institutions.

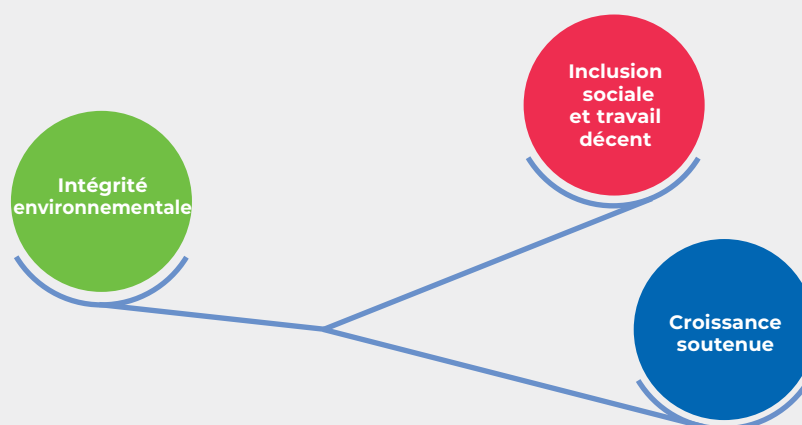
Toutefois, un nombre croissant d'études remettent en cause cette approche en invoquant le risque de déstabilisation de l'écosystème mondial qui aurait des

²² Selon les estimations, la modification des modes de production et de consommation d'énergie pour contenir la hausse de la température mondiale moyenne en-deçà de 2 °C pourrait générer un gain net de 18 millions d'emplois dans le monde d'ici à 2030, tandis que la transition vers une économie circulaire pourrait en créer près de 6 millions (BIT, 2018e).

conséquences graves et sans précédent pour la société humaine. Des données empiriques montrent que les compromis à opérer entre les cibles économiques et environnementales restent considérables, et il apparaît de plus en plus clairement que les progrès dans la lutte contre le changement climatique sont trop lents, comme en témoignent des rapports consacrés aux différents ODD connexes, en particulier les ODD 6 (eau propre et assainissement), 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 15 (vie terrestre) et 12 (consommation et production responsables). Les scientifiques nous mettent en garde: le climat mondial s'approche rapidement d'un point de bascule, et le changement climatique pourrait provoquer des changements irréversibles du système environnemental, assortis de conséquences imprévisibles pour les sociétés et les économies²³. De même, le *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction* («Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe»), publié par les Nations Unies en 2019, indique que le déclin accéléré des systèmes indispensables à la vie sur Terre fait peser une menace immédiate sur la société humaine. En effet, les écosystèmes naturels ont perdu près de la moitié de leur superficie, et 1 million d'espèces sont menacées d'extinction. Ce déclin érode les fondements mêmes des économies et des sociétés et, partant, réduit les possibilités de travail décent.

Ces réalités appellent une transition vers un nouveau modèle de développement. Myrdal (1974) a décrit le développement comme un «mouvement vers le haut du système dans son entier» sous l'effet de causalités circulaires et cumulatives. Cette élévation dynamique de tout le système dans le cadre d'un processus durable n'est possible que si les sous-systèmes environnementaux, sociaux et économiques se déplacent vers le haut de manière simultanée et équilibrée. La figure 2.5 illustre la

Figure 2.5. Intégration des cibles économiques, sociales et environnementales au service du développement durable



Progresser de manière équilibrée vers l'inclusion sociale et le travail décent, la croissance soutenue et l'intégrité environnementale, en élevant le système dans son entier dans un processus circulaire cumulatif orienté par la justice sociale pour guider les choix stratégiques et le dialogue social afin de créer le consensus.

Source: BIT.

²³. Des études indiquent que l'humanité aurait récemment franchi au moins trois des neuf «limites planétaires» qui régulent la stabilité de la biosphère, en particulier à cause de l'apport excessif d'azote et de phosphore dans les systèmes aquatiques et terrestres, de la perte de biodiversité et des taux d'émission de gaz à effet de serre (Steffen et coll., 2015).

notion de développement appliquée à l'ODD 8, en soulignant l'importance de progresser de manière équilibrée vers la croissance soutenue, l'inclusion sociale et le travail décent, ainsi que l'intégrité environnementale. Il est important de noter que les notions de croissance partagée et de croissance soutenue, décrites ci-dessus, placent toutes deux un accent particulier sur la nécessité de progresser de manière équilibrée dans les sphères économique et sociale, dans le droit fil des débats qui ont marqué les XIX^e et XX^e siècles. L'heure est venue d'amorcer un nouveau débat tout aussi nourri sur les modalités d'équilibrage des cibles environnementales, sociales et économiques.

Le défi: équilibrer les progrès vers les cibles dans les trois dimensions

Équilibrer les progrès réalisés au regard des cibles de l'ODD 8 et d'autres ODD est une tâche complexe. D'une part, les taux élevés de pauvreté dans de nombreux pays et les ratios de dépendance croissants appellent une hausse soutenue de la productivité; de l'autre, les inégalités, les perturbations sociales et l'instabilité politique croissantes exigent une croissance partagée, des emplois et un travail décent. Parallèlement, la dégradation de l'environnement impose de prendre des mesures de protection aux niveaux local et mondial.

Face à l'urgente nécessité de lutter contre la dégradation de l'environnement et de prévenir ses conséquences irréversibles pour la société, l'emploi et le travail décent, des choix sociétaux et politiques radicalement nouveaux doivent être faits. Les parties prenantes aux niveaux international et national devront trouver un nouveau consensus sur les cibles relatives à la croissance économique et à l'environnement, et sur la manière de les atteindre. S'il ne fait aucun doute que la croissance économique est essentielle pour stimuler le développement dans de nombreux pays, le monde est confronté à la très urgente nécessité de changer de cap et d'adopter une nouvelle perspective sur la croissance économique. Dans le même temps, il est nécessaire de mobiliser toutes les parties prenantes afin de concevoir et d'établir des institutions novatrices aptes à protéger l'environnement et à soutenir le futur bien-être économique et social.

Faire des choix a pour conséquence inévitable des «gagnants» et des «perdants»; ces choix doivent donc être guidés par une «boussole» largement acceptée au sein de la société. La justice sociale se situe au cœur du mandat de l'OIT, comme en témoigne le préambule de sa Constitution, selon lequel «une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale». La justice sociale doit être l'un des grands principes directeurs qui orientent les politiques et les choix afin de trouver le juste équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux et d'apporter une réponse aux questions fondamentales auxquelles l'humanité se trouve actuellement confrontée: quelles sont les solutions justes et équitables pour les générations actuelles et futures, et comment veiller à la justice intergénérationnelle?²⁴ Comment veiller à une répartition équitable des retombées positives et négatives tant pour les pays riches que pour les pays pauvres? Comment s'assurer que le processus de transition soit juste et équitable

²⁴. En 1987, le «Rapport Brundtland» a défini le développement durable comme un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations futures de répondre aux leurs (CMED, 1987).

pour tous, et qu'il ne laisse personne de côté? Seul le dialogue social entre les principales parties prenantes, en particulier les employeurs, les travailleurs et les gouvernements, mais aussi les organisations de la société civile, permettra de parvenir à un consensus.

Il est important de noter que l'ODD 8 fournit certains éléments d'orientation sur la nature du consensus à rechercher par la communauté internationale. Ainsi, la cible 8.4 invite les pays développés à montrer l'exemple dans la transformation des modes de consommation et de production en raison de l'asymétrie des capacités et de la répartition inéquitable des bénéfices et de la charge entre pays développés et pays en développement. En effet, il est largement admis que les effets négatifs de la dégradation de l'environnement sur le monde du travail seront concentrés dans les pays en développement alors même que ces derniers sont ceux qui contribuent le moins au changement climatique (BIT, 2009; GIEC, 2014; Hallegatte et coll., 2016).

Dans l'immédiat, la justice sociale exige que les pays riches et développés acceptent des taux de croissance plus faibles afin d'inverser la tendance vers une dégradation croissante de l'environnement et de mettre fin à la perte irréversible de la biodiversité²⁵. Les pays à faible revenu, pour leur part, doivent bénéficier du soutien nécessaire pour amorcer un processus de croissance respectueux de l'environnement, basé sur l'adoption de nouvelles technologies et la création d'activités économiques «vertes», tout en s'adaptant aux effets nuisibles du changement climatique. L'équilibre juste et équitable entre les avancées économiques et environnementales ne sera possible qu'à travers des partenariats robustes (ODD 17) au niveau mondial. Dans cette optique, il conviendra de donner une voix et un soutien aux pays les plus vulnérables au changement climatique et à ses effets sur la qualité de l'eau, de l'air et du sol. La communauté internationale devrait tenir compte du niveau de développement, des besoins et des capacités propres à chaque pays, et fournir un appui particulier aux pays les plus pauvres pour veiller à ce que chacun bénéficie d'un traitement équitable.

2.4. Progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 8: tendances régionales

Dans la présente section, le cadre d'interactions dynamiques décrit dans la section précédente est utilisé pour analyser de manière empirique les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 8. L'approche proposée ici se distingue de celle suivie au chapitre 1 à deux principaux égards. Premièrement, le chapitre 1 présente une évaluation des progrès accomplis vers les cibles de l'ODD 8 au seul regard des indicateurs officiellement convenus. Compte tenu de sa nature, le cadre d'interactions propose une perspective plus large. Il étend le jeu d'indicateurs utilisés au-delà de l'ODD 8 pour y inclure d'autres indicateurs assortis ou non à des objectifs de développement durable, et les répartit en trois groupes de résultats: a) croissance soutenue; b) inclusion sociale et travail décent; et c) intégrité environnementale (voir figures 2.6 à 2.8). Deuxièmement, la présente section propose un examen des performances à un niveau sous-régional. Cette approche localisée est motivée par le constat selon lequel les pays appartenant à une même région partagent souvent

25. Dès 1972, les auteurs de l'influent rapport *Halte à la croissance? (The limits to growth)* avançaient que l'humanité pourrait vivre indéfiniment sur la Terre si la société imposait des limites à la production de biens matériels (Meadows et coll., 1972).

Encadré 2.1. Les dimensions de l'ODD 8 et les indicateurs de résultats correspondants

Croissance soutenue

Rattrapage du PIB (nombre extrapolé d'années nécessaires pour que la sous-région parvienne à un PIB par habitant de 35 000 dollars É.-U.) (en lien avec l'indicateur 8.1.1)

Croissance de la productivité du travail (exprimée en dollars É.-U. constants de 2011 et en parité de pouvoir d'achat) (8.2.1)

Taux de chômage (8.5.2)

Pourcentage d'adultes possédant un compte dans une institution financière (8.10.2)

Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB (9.5.1)

Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité (7.1.1)

Complexité de l'économie (indicateur hors ODD)

Inclusion sociale et travail décent

Part du travail dans le revenu (10.4.1)

Pourcentage de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (NEET) (8.6.1)

Taux de travailleurs pauvres (vivant avec < 1,90 dollar É.-U. par jour) (1.1.1)

Couverture de la protection sociale (1.3.1)

Emploi informel en proportion de l'emploi total (8.3.1)

Proportion de femmes parmi toutes les personnes occupant un poste de direction (5.5.2)

Proportion de femmes parmi toutes les personnes pourvues d'un emploi (mesure indirecte pour 8.5)

Proportion d'enfants de 3 et 4 ans inscrits dans des programmes d'éducation de la petite enfance (4.2.2)

Proportion d'enfants âgés de 5 à 14 ans qui travaillent (8.7.1)

Intégrité environnementale

Consommation matérielle nationale par habitant (8.4.2)

Émissions de dioxyde de carbone par unité de PIB (9.4.1)

Variation en points de pourcentage de la surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre (en lien avec 15.1.1)

Proportion de sites essentiels pour la biodiversité terrestre (15.1.2)

Proportion de sites essentiels pour la biodiversité des eaux douces (15.1.2)

Part de la rente des ressources naturelles dans le PIB (indicateur hors ODD)

des difficultés, des opportunités et des institutions comparables. Ce phénomène pourrait être dû aux conditions climatiques, géographiques ou culturelles expliquant certaines tendances dans les résultats obtenus par les sous-régions.

Les figures 2.6 à 2.8 proposent des diagrammes en rosace pour les 11 sous-régions du monde telles que définies dans la base de données ILOSTAT. La longueur et la couleur des «pétales» indiquent la distance restant à parcourir pour atteindre les cibles correspondant à chacune des trois dimensions de l'ODD 8 décrites plus haut. Ce mode de visualisation facilite une évaluation plus globale des niveaux de réussite, en fournissant deux types d'information. D'une part, chaque pétale indique à quelle distance une région se situe de la cible à atteindre. De l'autre, l'analyse de l'ensemble des pétales met en lumière les équilibres ou déséquilibres entre les trois groupes de résultats. Pour chaque indicateur, les résultats sont mesurés selon une échelle graduée de 1 à 5: «critique» (en rouge), «mauvais» (en orange), «insatisfaisant» (en jaune), «bon» (en vert clair) et «excellent» (en vert foncé). Les rosaces mettent

en évidence plusieurs faits stylisés et montrent notamment que les sous-régions affichent des progrès déséquilibrés dans les trois dimensions de l'ODD 8.

Parmi les sous-régions développées, caractérisées par un revenu élevé et une performance économique forte, seule l'Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest présente un bilan relativement équilibré en matière de progrès dans les trois dimensions (figure 2.6, groupe A). La plupart des pétales représentant cette sous-région sont verts dans chaque groupe de résultats, et c'est la seule sous-région qui ne possède aucun pétale rouge. En revanche, l'Europe de l'Est et l'Amérique du Nord, dont les rosaces présentent des similitudes, avec un grand nombre de pétales verts et quelques pétales jaunes dans les dimensions économique et sociale, affichent de mauvais résultats dans la dimension environnementale. Il importe de garder à l'esprit que ces trois sous-régions développées sont responsables de la majeure partie des émissions brutes de dioxyde de carbone (CO₂), même si la production par unité de PIB y est plus efficace. De plus, la mesure des émissions de CO₂ par unité de PIB ne tient pas compte de la responsabilité des pays riches, consommateurs de nombreux biens produits dans des secteurs non écologiques de pays en développement. Dans les trois sous-régions, le niveau de consommation matérielle nationale par habitant est jugé «mauvais» ou «critique».

En Europe de l'Est, les progrès visant à atteindre les cibles environnementales restent entravés par les coûts hérités de pratiques industrielles particulièrement abusives datant de la période de la guerre froide. Les efforts menés pour se défaire de ce legs doivent être renforcés. En ce qui concerne la protection des surfaces terrestres et aquatiques, de nombreux pays d'Europe de l'Est sont confrontés au défi posé par le fait que les pratiques législatives militent contre le double usage des ressources – autrement dit, les aires protégées sont souvent totalement exclues de l'activité économique, ce qui rend les décideurs et les populations locales réticents à s'engager dans une démarche de conservation.

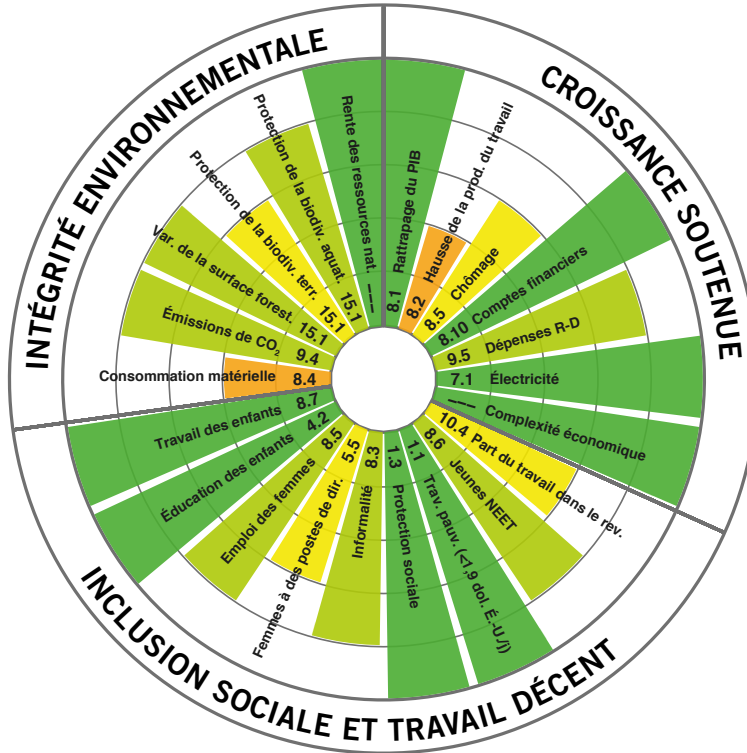
Les trois sous-régions développées affichent des différences et des similitudes importantes dans les trois dimensions du développement durable. Elles partagent la nécessité d'adopter des politiques économiques inclusives afin de lutter contre les problèmes liés à la faible part du travail dans le revenu et à la faible proportion de femmes dans les postes de direction. L'Europe de l'Est doit aussi réduire la part importante de travailleurs dans l'emploi informel. Toutefois, cette sous-région obtient globalement de meilleurs résultats dans le domaine de l'inclusion sociale que dans celui de la croissance soutenue (voir figures 2.6, groupe A, et 2.9). Après l'effondrement économique consécutif à la dissolution de l'Union soviétique et de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, les États nouvellement indépendants ont su tirer parti de leurs fortes traditions institutionnelles et maintenir des niveaux d'inclusion sociale relativement élevés.

La sous-région de l'Amérique latine et des Caraïbes affiche des résultats relativement meilleurs dans la dimension de l'inclusion sociale et du travail décent que dans la dimension environnementale; toutefois, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs relatifs à la croissance soutenue sont médiocres (voir figure 2.6, groupe B). Les faibles résultats en matière de rattrapage du PIB et de croissance de la productivité s'expliquent par la nature pluridimensionnelle du problème liée en partie à la structure économique hétérogène de la sous-région où, traditionnellement, les unités de production absorbent les progrès techniques de manière inégale (Pinto Santa Cruz, 1965; ECLAC, 2010). En conséquence, il existe un écart de productivité très prononcé entre secteurs faiblement productifs et secteurs

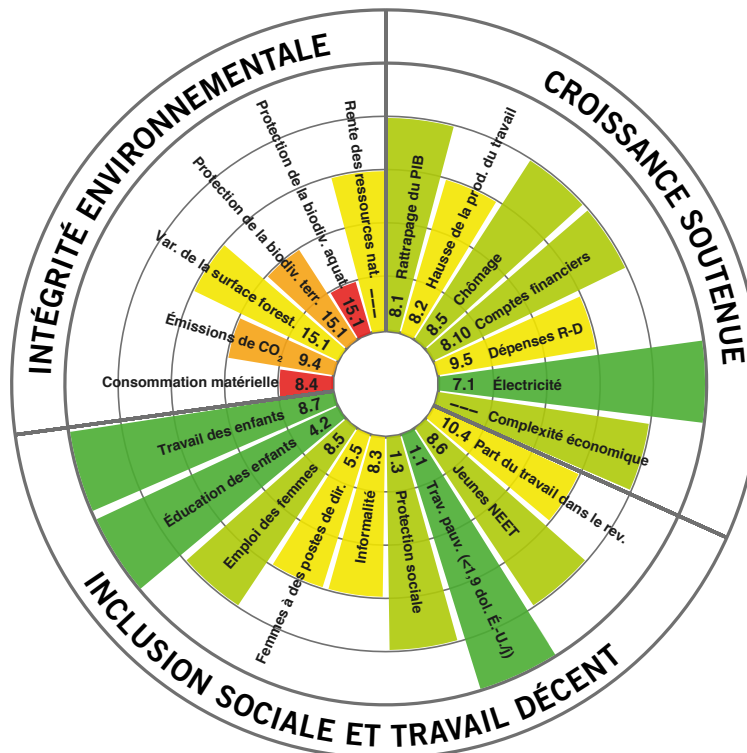
Figure 2.6. Résultats obtenus dans les trois dimensions de l'ODD 8 en Europe et dans les Amériques

Groupe A

Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest



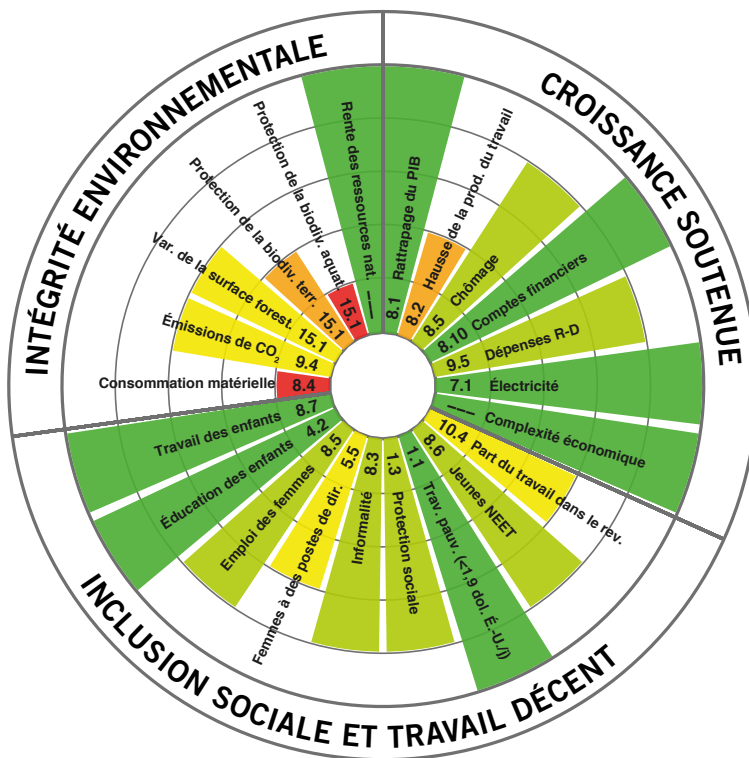
Europe de l'Est



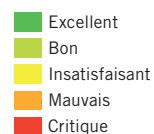
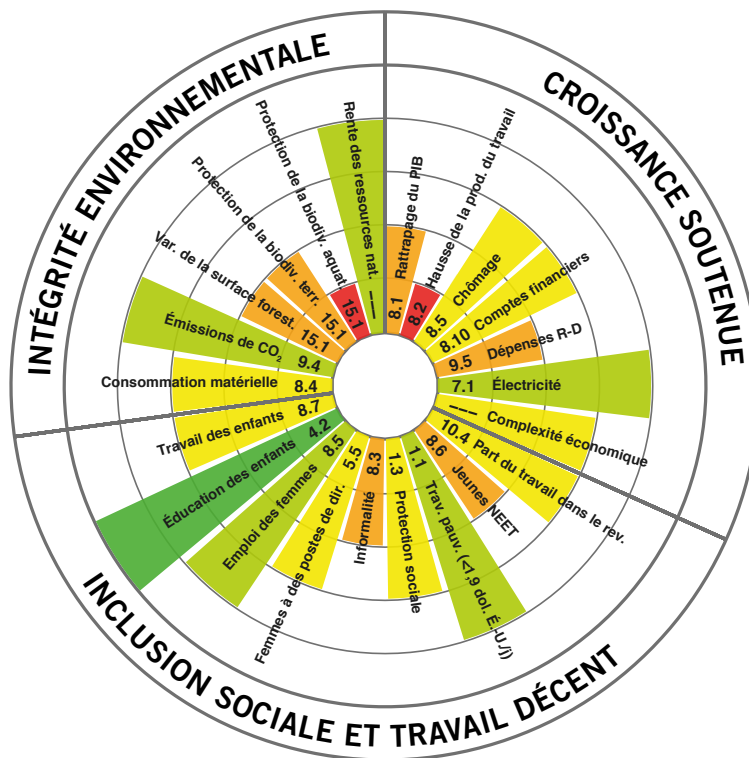
- Excellent
- Bon
- Insatisfaisant
- Mauvais
- Critique

Groupe B

Amérique du Nord



Amérique latine et Caraïbes

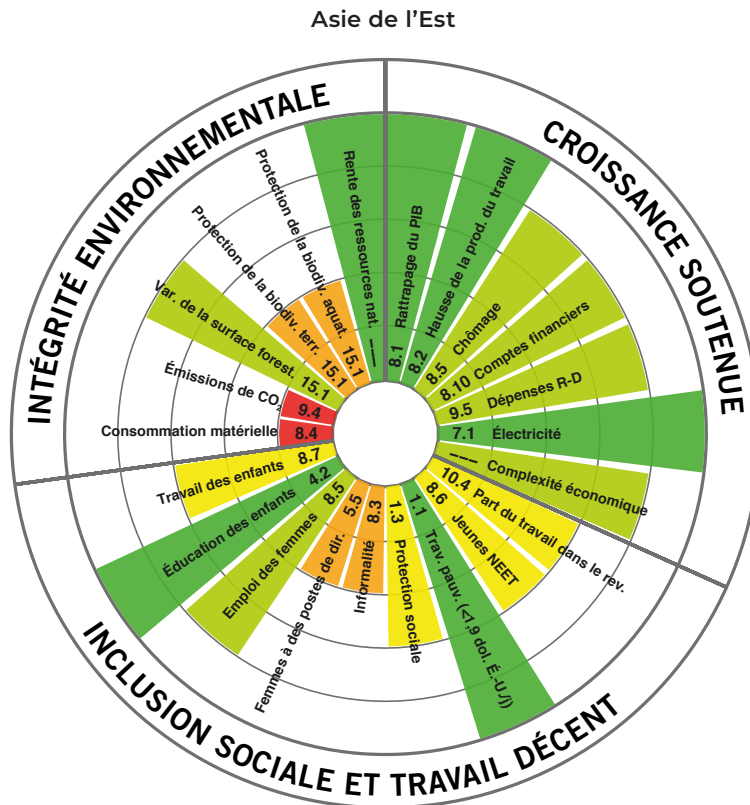


Note: Les figures indiquent le niveau de réalisation par indicateur et par sous-région, pour les trois dimensions. On trouvera des informations plus détaillées à l'annexe III. Le travail des enfants et la protection sociale n'ont pas pu être évalués pour certaines sous-régions faute de données suffisantes.

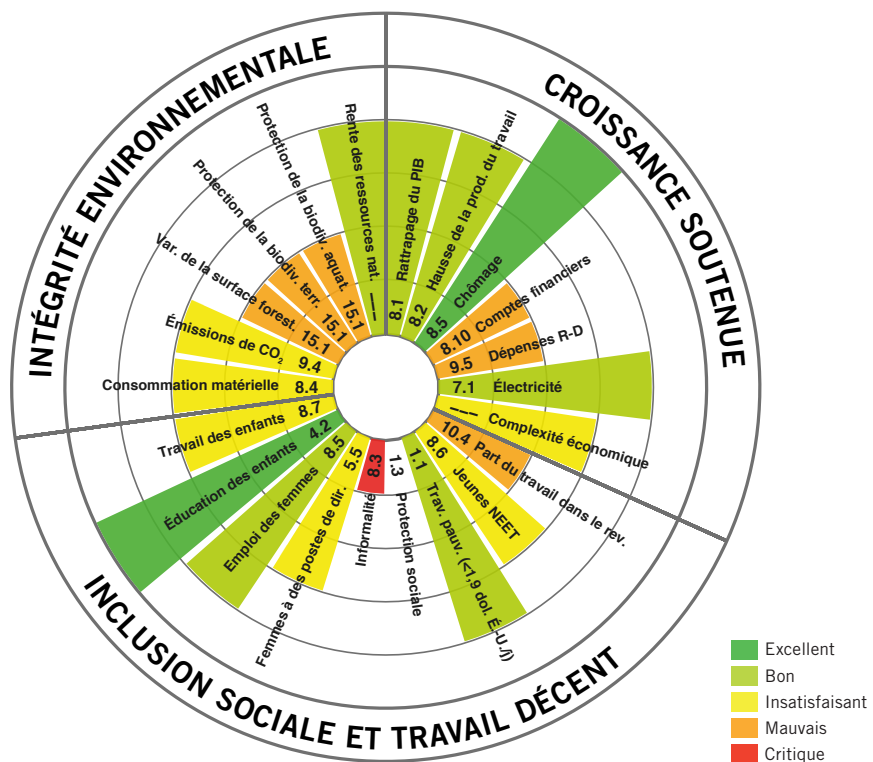
Source: Calculs du BIT.

Figure 2.7. Résultats obtenus dans les trois dimensions de l'ODD 8 dans la région Asie-Pacifique

Groupe A

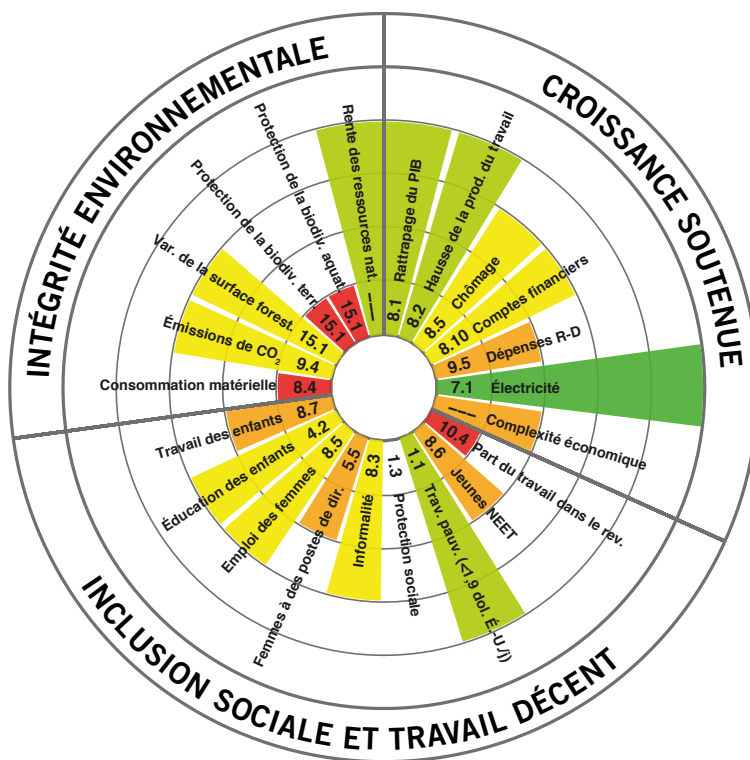


Asie du Sud-Est et Pacifique

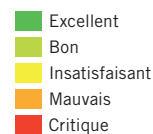
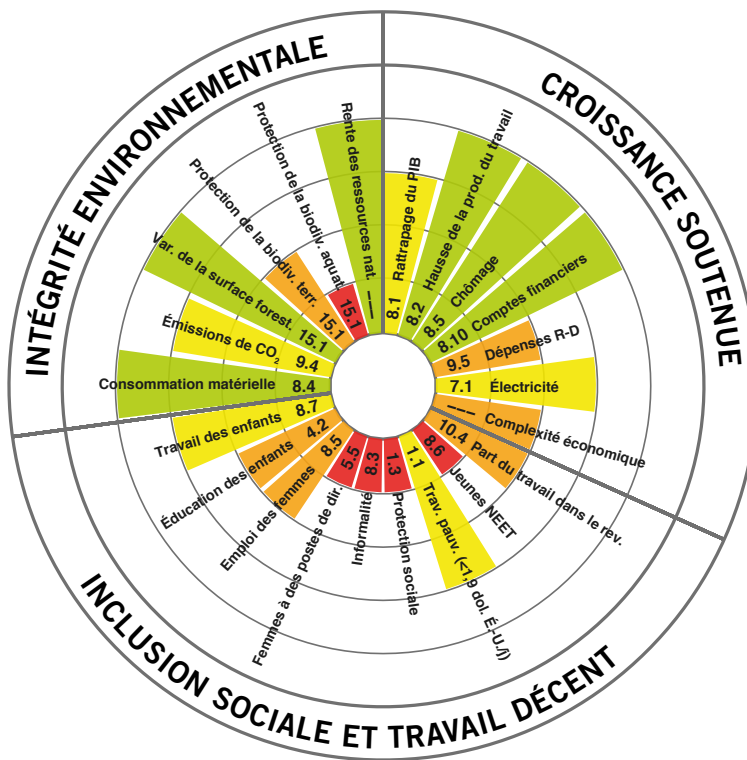


Groupe B

Asie centrale et occidentale



Asie du Sud

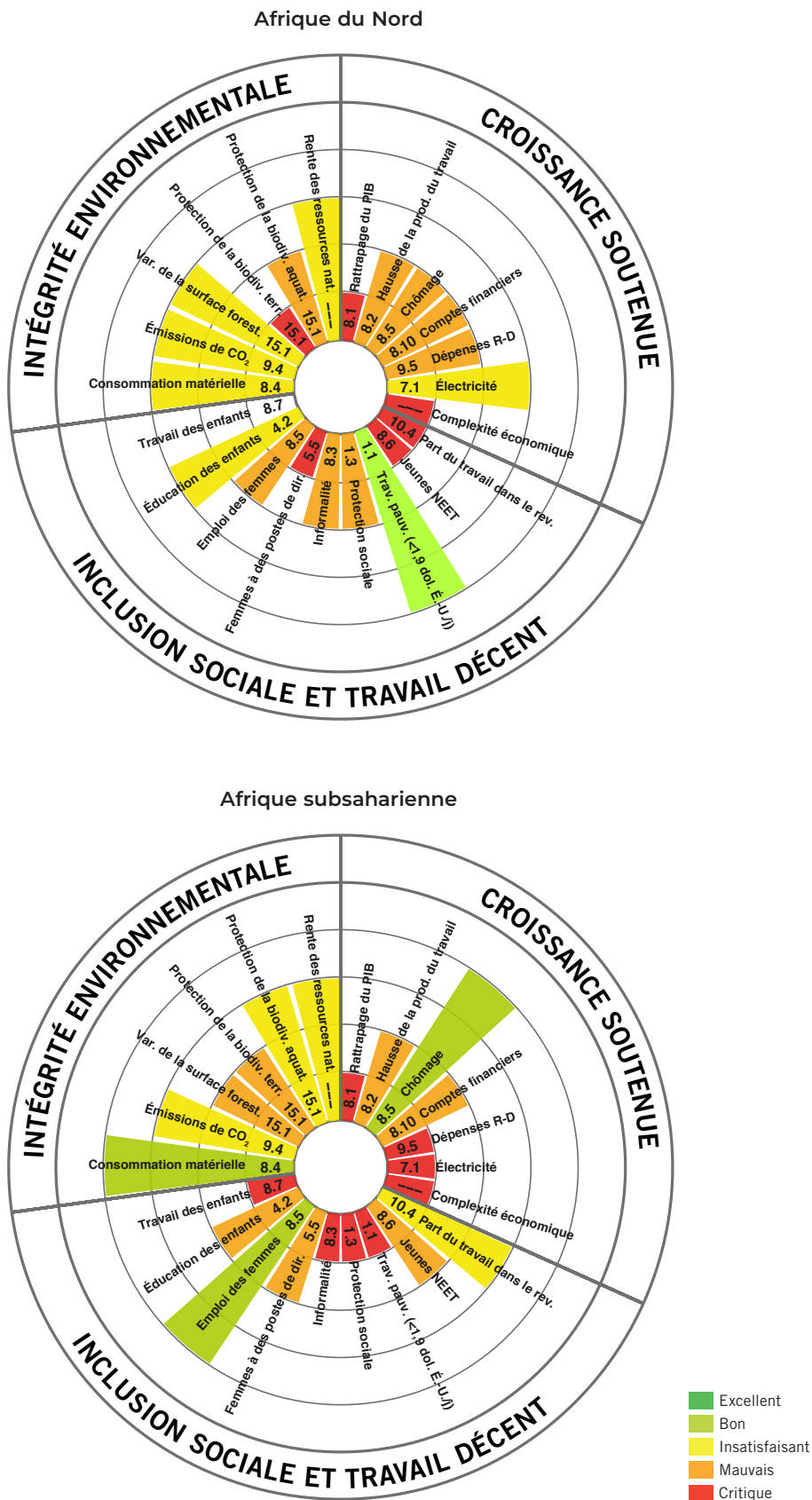


Note: Les figures illustrent le niveau de réalisation par indicateur et par sous-région, pour les trois dimensions. On trouvera des informations plus détaillées à l'annexe III. La protection sociale n'a pas pu être évaluée pour certaines sous-régions faute de données suffisantes.

Source: Calculs du BIT.

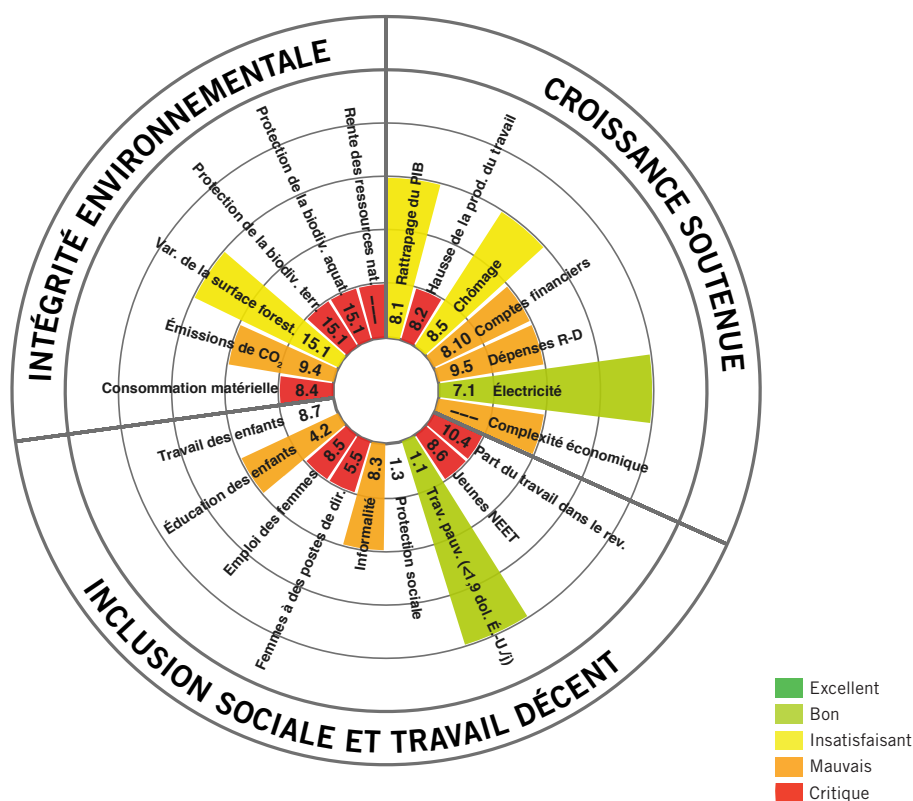
Figure 2.8. Résultats obtenus dans les trois dimensions de l'ODD 8 en Afrique et dans les États arabes

Groupe A



Groupe B

États arabes



Note: Les figures indiquent le niveau de réalisation par indicateur et par sous-région, pour les trois dimensions. On trouvera des informations plus détaillées à l'annexe III. Le travail des enfants et la protection sociale n'ont pas pu être évalués pour certaines sous-régions faute de données suffisantes.

Source: Calculs du BIT.

hautement productifs, et la contribution des secteurs hautement productifs au PIB dépasse largement la part de ces derniers dans l'emploi total²⁶.

Cette hétérogénéité structurelle explique les scores «mauvais» ou «insatisfaisants» obtenus par la sous-région en matière de rattrapage du PIB et de complexité économique. Elle explique également en partie pourquoi l'Amérique latine et les Caraïbes affichent des niveaux d'informalité relativement élevés par rapport à d'autres régions à revenu intermédiaire. Malgré une période de formalisation entre 2005 et 2015 (due à un essor exceptionnel des cours des ressources naturelles et de la croissance économique, à la croissance des petites entreprises et à des politiques ciblées visant à promouvoir la formalisation), il reste encore environ 140 millions de travailleurs dans l'économie informelle (BIT, 2016a).

Ces résultats indiquent que la sous-région de l'Amérique latine et des Caraïbes doit mettre en œuvre une stratégie d'apprentissage sociétal visant à rehausser les capacités d'innovation, à renforcer les systèmes de connaissances et de croyances, y compris les attitudes et les mentalités, et à promouvoir les institutions qui stimulent la recherche et le développement, afin de favoriser une croissance partagée

26. Dans la sous-région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la productivité est 16,3 fois supérieure dans les secteurs à productivité relativement élevée que dans les secteurs à faible productivité. Les secteurs à productivité élevée, intermédiaire et faible génèrent près de 70 pour cent, plus de 20 pour cent et environ 10 pour cent du PIB respectivement, et représentent 30, 20 et 50 pour cent de l'emploi respectivement (Salazar-Xirinachs et Chacaltana, 2018).

et soutenue (Nübler, 2014). La proportion élevée de jeunes NEET est alarmante. Le problème touche particulièrement les jeunes femmes, dont près d'une sur trois est non scolarisée et sans emploi ni formation. Par ailleurs, la faible complexité de l'économie et le niveau peu élevé des dépenses consacrées à la recherche et au développement génèrent peu de possibilités pour les travailleurs, les entrepreneurs et les chercheurs d'acquérir de l'expérience dans les technologies de pointe. En outre, bien que la sous-région obtienne un score «excellent» en matière d'éducation des enfants, les résultats obtenus par de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux tests normalisés menés au titre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) font apparaître que l'enseignement de matières telles que les mathématiques, les langues et les sciences laisse souvent à désirer (Breton et Canavire-Bacarreza, 2018).

Les quatre sous-régions de l'Asie et du Pacifique présentent de grandes similitudes, malgré des progrès inégaux (figures 2.7 et 2.9). Toutes les sous-régions affichent les progrès les plus marqués dans la dimension de la croissance soutenue, en grande partie grâce aux bons résultats obtenus en matière de rattrapage du PIB et de hausse de la productivité du travail, en vert clair ou en vert foncé pour toutes les sous-régions (hormis le rattrapage du PIB en Asie du Sud). En revanche, les progrès mesurés au regard des indicateurs de l'inclusion sociale et du travail décent présentent de fortes variations. L'Asie du Sud enregistre les plus mauvais résultats, quatre indicateurs étant jugés «critiques». Les deux sous-régions de l'Asie centrale et occidentale et de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique affichent en moyenne de bien meilleurs progrès en faveur de l'inclusion sociale et du travail décent, malgré des résultats économiques semblables à ceux enregistrés par l'Asie du Sud. Ce constat témoigne de l'urgente nécessité d'une intervention stratégique en Asie du Sud afin d'améliorer les résultats dans la dimension de l'inclusion sociale et du travail décent.

Les quatre sous-régions de l'Asie et du Pacifique affichent des résultats relativement faibles au regard des indicateurs environnementaux. La protection de la biodiversité terrestre et aquatique est «mauvaise» ou «critique» dans les quatre sous-régions, et les niveaux d'émissions de CO₂ sont «critiques» en Asie de l'Est et «insatisfaisants» dans les autres sous-régions. Parallèlement, le pétale correspondant à la rente des ressources naturelles est vert pour les quatre sous-régions, indiquant que les possibilités de croissance liée à l'exploitation des ressources naturelles qu'offre la planète sont faibles pour les pays asiatiques. La vue d'ensemble qui se dégage des figures 2.7 et 2.9 reflète une croissance économique relativement forte qui ne se traduit pas encore par des gains suffisants dans les dimensions de l'inclusion sociale et du travail décent ou de l'intégrité environnementale. Dans l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique, on observe un déséquilibre marqué dans les résultats atteints dans les trois dimensions de l'ODD 8.

Les trois sous-régions de l'Afrique subsaharienne, de l'Afrique du Nord et des États arabes affichent les plus mauvais résultats de toutes les 11 sous-régions dans les dimensions de la croissance soutenue et de l'inclusion sociale et du travail décent (figure 2.8). Les deux sous-régions africaines se distinguent toutefois par un déséquilibre persistant dans les progrès accomplis, avec des scores plus élevés pour les indicateurs relatifs à l'intégrité environnementale que pour ceux associés à la croissance soutenue et à l'inclusion sociale et au travail décent. En particulier, la rosace illustrant la situation en Afrique subsaharienne comporte essentiellement des pétales jaunes et verts, et aucun pétale rouge, dans la dimension de l'intégrité environnementale. Les gouvernements des pays de cette sous-région transforment

de vastes étendues terrestres en parcs nationaux afin de contribuer à la protection de la faune et de la flore sauvages du continent contre la destruction des habitats. Ces aires protégées améliorent également les moyens de subsistance des communautés locales, car elles concourent au maintien de la santé publique (en procurant des plantes médicinales par exemple), renforcent la disponibilité des ressources en eau et offrent des sources durables de matières premières. Les aires protégées aident à préserver la biodiversité et à conserver les ressources génétiques mondiales. Elles jouent également un rôle essentiel dans le piégeage et le stockage du carbone. Selon les calculs du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) du Programme des Nations Unies pour l'environnement, au moins 15 pour cent du carbone stocké à travers le monde se situe déjà dans des aires protégées²⁷.

Les progrès accomplis dans les deux dimensions de la croissance soutenue et de l'inclusion sociale et du travail décent sont, à quelques très rares exceptions près, «critiques» ou «mauvais» en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord. La plupart des pays de ces sous-régions enregistrent des taux d'informalité élevés et de faibles niveaux d'innovation technologique et de complexité des structures de production; de nombreux emplois sont peu rémunérés et hautement vulnérables. L'Afrique subsaharienne, en particulier, affiche des résultats particulièrement bas au regard des indicateurs concernant le travail des enfants, la protection sociale, la pauvreté au travail et l'informalité. En raison des faibles niveaux d'industrialisation et de revenu des ménages, les émissions de CO₂ et la consommation matérielle sont relativement faibles dans la plupart des pays de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne. Le défi pour eux consiste à amorcer un processus de transformation économique et sociale qui induise une croissance partagée et soutenue tout en protégeant l'intégrité de l'environnement. Dans la mesure où les aires protégées situées dans ces sous-régions procurent des avantages à l'ensemble de la planète, les principes de justice sociale et d'équité imposent aux pays développés d'aider les pays de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne à transformer rapidement leurs économies pour atteindre une forte croissance de la productivité et de l'emploi et développer l'innovation et les nouvelles technologies qui permettront de découpler cette croissance de la dégradation de l'environnement.

En dernier lieu, les États arabes présentent en moyenne un tableau caractérisé par de faibles résultats dans les trois dimensions (figures 2.8, groupe B, et 2.9). Il s'agit en outre de la seule sous-région du groupe dont les résultats sont «critiques» dans la dimension de l'intégrité environnementale. Dans la mesure où de nombreux pays de la sous-région restent fortement dépendants de l'exploitation des ressources naturelles, les États arabes ne contribuent que très faiblement à la stabilité du système écologique mondial. Les modes de consommation ont atteint un niveau critique; les progrès en matière de réduction des émissions de CO₂ sont faibles; et la protection de la biodiversité terrestre et aquatique demeure elle aussi critique. Ainsi, les pays de la sous-région tirent en grande partie leur prospérité économique de l'exploitation des ressources de la planète et y rejettent d'importantes quantités de déchets et d'émissions.

Des niveaux de productivité du travail déjà élevés (grâce à la richesse de la sous-région en ressources pétrolières) ont permis aux États arabes d'obtenir des résultats relativement bons en matière de rattrapage du PIB (même si, en moyenne, le bilan

27. Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature: «Mapping the world's special places», voir www.unep-wcmc.org/featured-projects/mapping-the-worlds-special-places [consulté le 1^{er} juin 2019].

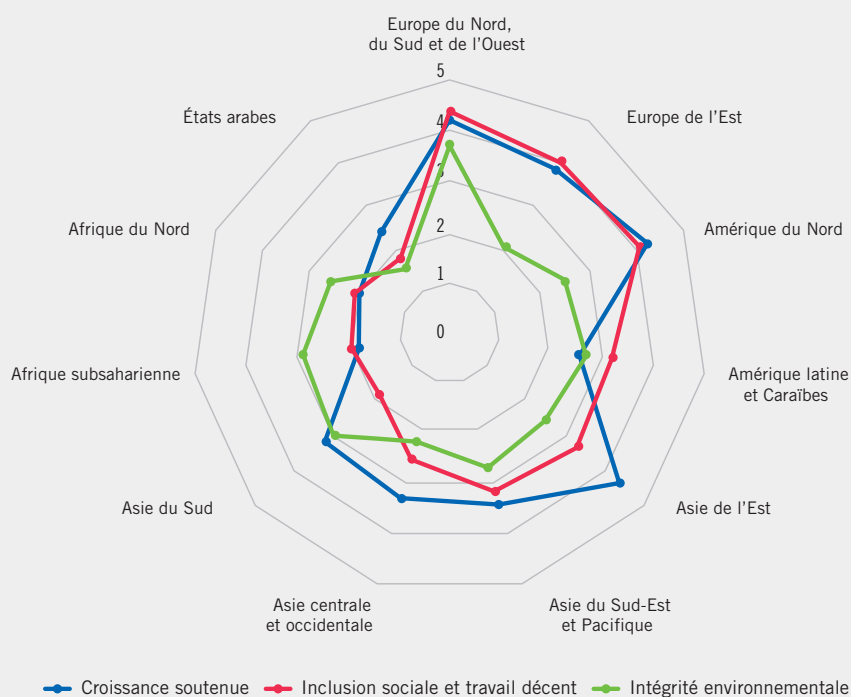
reste insatisfaisant pour la sous-région). Bien que les États arabes aient connu une croissance positive de leur PIB au cours de ces dernières années (par ex. Bahreïn, Oman, Émirats arabes unis, Qatar, Liban, Territoire palestinien occupé et Jordanie), la croissance du PIB par habitant a fortement reculé par rapport à la moitié des années 2000. Une hausse « critique » de la productivité du travail dans toute la sous-région, conjuguée à des institutions du marché du travail sous-développées, a empêché les pays de créer un nombre suffisant d'emplois formels, productifs et correctement rémunérés pour leur population (voir aussi le chapitre 3). Globalement, les États arabes enregistrent les résultats les plus faibles dans la dimension de l'inclusion sociale et du travail décent. L'accès au travail décent constitue bien l'une des principales priorités pour la population de ces pays.

L'inadéquation entre l'offre et la demande de travail dans les États arabes est à l'origine de taux de chômage élevés, qui touchent principalement les femmes et les jeunes. Le niveau d'instruction des femmes de la sous-région est relativement élevé, mais leur taux d'activité est très faible. Celles qui entrent sur le marché du travail ont beaucoup plus de chances de subir le chômage que les hommes. De plus, les jeunes, en particulier les jeunes femmes, ont peu accès à des possibilités d'emploi décent, comme en témoignent les taux de chômage qui se maintiennent à un niveau élevé. La montée des conflits et de l'instabilité dans certains États arabes a placé les enfants dans une situation vulnérable et accru la prévalence du travail des enfants, dont l'élimination est une condition essentielle au développement durable dans les États arabes, comme c'est le cas en Afrique. L'engagement pris par les pays arabes en faveur du développement transparaît notamment dans le niveau de respect des droits du travail au niveau national. De nombreuses lacunes subsistent toutefois tant dans les cadres législatifs et institutionnels qu'en matière de mise en œuvre et de conformité. Certains pays accordent davantage d'attention à la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de renforcer les droits des travailleurs migrants et nationaux.

La figure 2.9 résume les tendances dans les résultats obtenus dans les 11 sous-régions sous forme de moyenne des performances sous-régionales pour chacune des trois dimensions. Les deux sous-régions européennes et l'Amérique du Nord affichent des niveaux de performance élevés dans la dimension de l'inclusion sociale et du travail décent. Ces mêmes sous-régions, ainsi que l'Asie de l'Est, obtiennent également des scores élevés dans la dimension relative à la croissance économique soutenue. À l'exception de l'Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest, ces sous-régions présentent le déséquilibre le plus marqué entre ces deux dimensions et celle de l'intégrité environnementale. L'Europe de l'Est, par exemple, arrive en dixième place, sur les 11 sous-régions, alors qu'elle enregistre de bons résultats dans les deux autres dimensions.

L'Asie de l'Est et l'Asie du Sud se distinguent par un déséquilibre prononcé entre des résultats relativement bons en ce qui concerne la croissance économique soutenue et de mauvais résultats sur le plan de l'inclusion sociale et du travail décent. Ces sous-régions offrent un fort contraste avec la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui présente un déséquilibre inverse. Le défi en Afrique et dans les États arabes consiste à conjuguer la croissance économique soutenue avec l'inclusion sociale et le travail décent tout en préservant l'intégrité environnementale. Les États arabes doivent améliorer l'ensemble du système, tout en équilibrant les trois dimensions.

Figure 2.9. Performances moyennes sous-régionales dans les trois dimensions de l'ODD 8



Note: La figure indique la moyenne non pondérée des scores obtenus au regard des indicateurs associés aux trois dimensions de l'ODD 8 représentées dans les diagrammes en rosace aux figures 2.6 à 2.8.

Source: Calculs du BIT à partir des figures 2.6 à 2.8.

D'un point de vue mondial, c'est la dimension de l'intégrité environnementale qui semble appeler le plus urgemment l'attention des responsables politiques. Pour progresser dans la lutte contre le changement climatique, nous devons faire évoluer nos croyances communes, notamment celles qui sous-tendent nos modes de consommation. Il faut investir dans la science et dans les technologies vertes qui permettront de découpler la croissance et la dégradation de l'environnement, et s'engager sur le plan international à accélérer l'adoption de nouveaux modes de production économique qui bénéficient à la fois à l'homme et à la planète et confèrent une prospérité partagée. Le chapitre suivant souligne le rôle essentiel que peuvent jouer des institutions du marché du travail renforcées et des politiques adaptées de développement macroéconomique et local pour catalyser les progrès dans les trois dimensions du Programme 2030 au sein duquel l'ODD 8 occupe une place centrale.

3. UN CADRE STRATÉGIQUE INTÉGRÉ POUR ATTEINDRE L'ODD 8

Les objectifs du plein emploi productif et du travail décent peuvent être atteints grâce à des investissements judicieux, comme le souligne le récent rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, *Travailler pour bâtir un avenir meilleur* (BIT, 2019g). Pour permettre de tels investissements, un ensemble de politiques et d'institutions coordonnées, assises sur un cadre normatif robuste, sont nécessaires, de même que des mécanismes propres à assurer l'exécution de ces politiques. Le présent chapitre définit les contours d'un cadre stratégique susceptible de contribuer à la réalisation de l'ODD 8.

Comme indiqué au chapitre 2, l'ODD 8 fournit un cadre nouveau et transformateur en faveur de la création d'emplois productifs, durables et dignes pour toutes les femmes et tous les hommes, y compris les jeunes. Des taux de chômage faibles qui masquent la pauvreté au travail, l'informalité, l'emploi instable, le manque de protection et des conditions de travail dangereuses n'ont pas leur place dans une telle vision, pas plus que les activités professionnelles qui nuisent à l'environnement. De ce point de vue, l'emploi informel est la conséquence directe du manque de possibilités de travail décent. Chez les jeunes, des taux de chômage faibles peuvent coexister avec des taux de NEET élevés – un phénomène qui traduit les obstacles rencontrés en matière d'emploi et le découragement ressenti par ce groupe de population. La persistance des inégalités entre les sexes sur le marché du travail ne cadre pas non plus avec la vision incarnée par l'ODD 8. La réalisation de cet objectif exige donc un contrat social fort basé sur des politiques saines en faveur de la création d'emplois, d'une part, et des normes du travail et des institutions du marché du travail robustes, de l'autre.

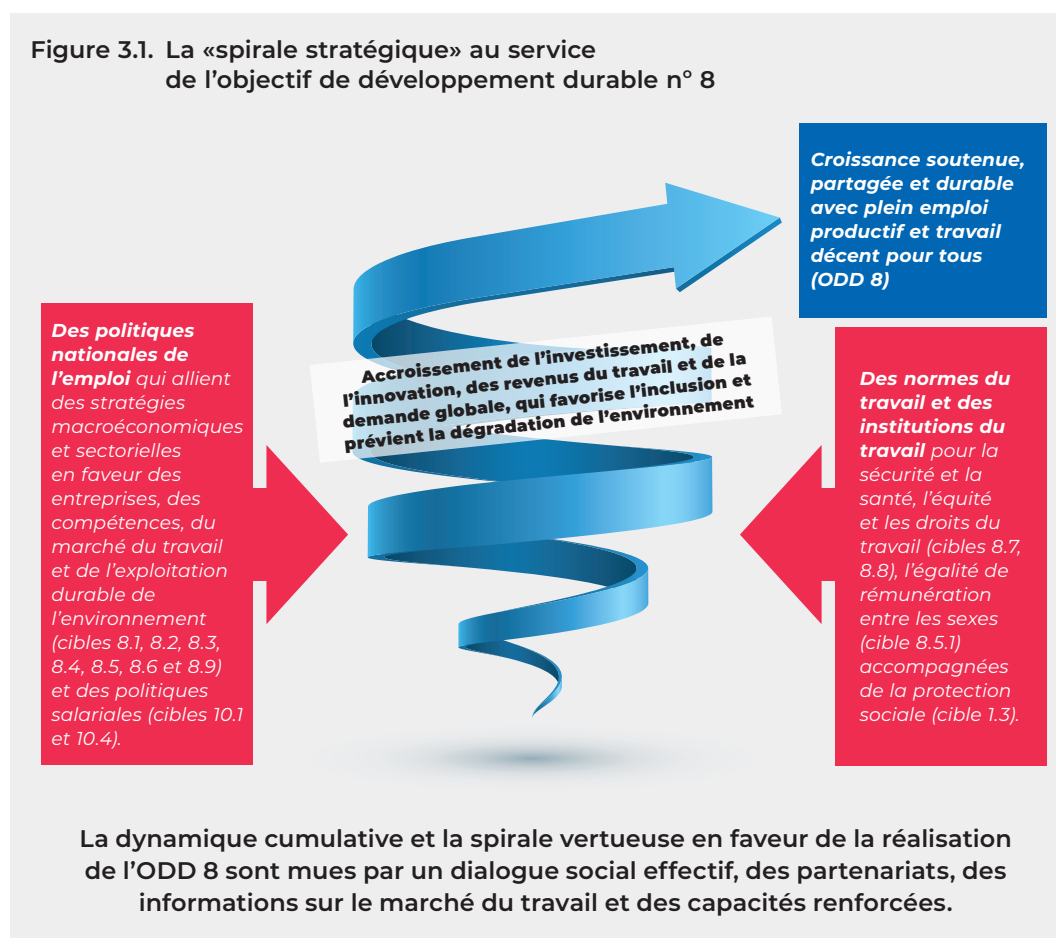
La figure 3.1 fournit une description des progrès à accomplir pour atteindre l'ODD 8. La «spirale stratégique» de l'ODD 8 a été élaborée à l'aune des normes internationales du travail et du cadre de l'OIT pour la conception de politiques nationales de l'emploi. Ces politiques instaurent les conditions nécessaires à un processus dynamique cumulatif à l'intérieur de la spirale – en renforçant la demande globale et la croissance économique, ainsi que l'innovation et l'inclusion. En effet, des politiques macroéconomiques et sectorielles cohérentes, étayées par des mesures axées sur des domaines tels que les salaires, les compétences, la technologie et l'innovation, permettent aux sociétés de progresser vers le plein emploi productif et le travail décent. Elles permettent de renforcer la productivité (cibles 8.2, 8.9), l'emploi (8.5, 8.6), le revenu du travail (10.4) et la croissance économique (8.1), tout en réduisant l'informalité (8.3). Elles doivent également être compatibles avec les politiques environnementales qui visent à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources et dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement (8.4). Associé

à des mécanismes institutionnels qui, conformément aux normes internationales du travail, assurent la sécurité et la santé au travail et le respect des droits du travail (8.7, 8.8), qui procurent une protection sociale pour tous (1.3) et qui promeuvent l'égalité entre les sexes (8.5.1), le cadre stratégique de l'ODD 8 concorde en tous points avec l'Agenda du travail décent de l'OIT.

Ce dosage de politiques, qu'il conviendra bien entendu d'ajuster selon le contexte propre à chaque pays, vise à stimuler l'économie (8.1) par la hausse des salaires et des revenus et, partant, à renforcer la consommation durable, la production et les investissements (et, ce faisant, la demande globale), ce qui permettra de créer davantage d'emplois décents (8.5, 8.6). À l'inverse, un déficit persistant d'emplois décents, une proportion élevée d'emplois dans l'économie informelle et des niveaux de rémunération et de revenu faibles démoralisent les travailleurs, en particulier les jeunes. Ces conditions défavorables ont également pour conséquence de réduire la part du travail dans le revenu qui, en conjugaison avec un repli généralisé de la consommation de biens et de services, abaisse la qualité de la vie et ralentit la création d'emplois. Pour que la spirale stratégique ait un effet ascendant positif, des mécanismes efficaces de dialogue social et d'exécution et de suivi des politiques de l'emploi doivent être mis en place.

Le cadre stratégique intégré en faveur de la réalisation de l'ODD 8 est examiné dans les trois sections du présent chapitre. La première section passe en revue les éléments qui devraient figurer dans les politiques nationales de l'emploi pour atteindre le plein emploi productif et le travail décent et favoriser une croissance

Figure 3.1. La «spirale stratégique» au service de l'objectif de développement durable n° 8



partagée, soutenue et durable. La deuxième section fournit une description des normes du travail et des institutions du marché du travail nécessaires pour garantir l'inclusion, la protection et l'équité dans le monde du travail. Le cadre intégré est guidé par le dialogue social, les partenariats, les capacités accrues au niveau national et des mécanismes de suivi robustes, comme l'illustre la troisième et dernière section.

3.1. Des politiques nationales de l'emploi pour parvenir au plein emploi productif et au travail décent pour tous, y compris les jeunes

Le cadre global de politiques de l'emploi de l'OIT, basé sur la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, fournit des orientations pour la conception de politiques nationales de l'emploi et de stratégies pour l'emploi des jeunes. L'indicateur lié à la cible 8.b énonce de manière explicite la nécessité «[d']une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi». Au cours de ces quinze dernières années, le nombre de pays à s'être dotés d'une politique nationale de l'emploi a presque triplé, et l'ODD 8 est mentionné dans les trois quarts des politiques élaborées depuis 2015 (voir encadré 3.1; voir aussi BIT, à paraître).

Les politiques nationales de l'emploi et les stratégies pour l'emploi des jeunes définissent une vision cohérente du développement qui repose sur une démarche associant l'ensemble des pouvoirs publics et sur le dialogue social, réunissant les ministères compétents et d'autres parties prenantes dans le cadre de consultations et de comités interministériels tripartites (voir encadré 3.2). Ces politiques prennent en compte les facteurs économiques et sociaux et ceux liés au marché du travail qui influent sur la quantité et la qualité de l'emploi, et sur l'offre et la demande de travail.

La présente section passe en revue certains éléments importants au sein des politiques nationales de l'emploi, parmi lesquels les politiques macroéconomiques

Encadré 3.1. L'indicateur de développement durable 8.b.1 relatif à l'emploi des jeunes

La cible 8.b du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est libellée comme suit: «D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail». L'indicateur correspondant invite à rechercher «[l'e]xistence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et [l']application de cette stratégie».

La méthodologie relative à cet indicateur a été adoptée par la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail en octobre 2018, puis l'indicateur est passé à la catégorie II. Le BIT mène actuellement une enquête en vue de recueillir des informations actualisées pour cet indicateur dans les 187 États Membres de l'OIT. L'enquête comporte des questions sur les politiques utilisées pour promouvoir l'emploi des jeunes au niveau national, et d'autres sur leur degré de mise en œuvre (affectation des ressources, exécution et impact). Le BIT présentera un rapport sur les données recueillies dans le cadre de l'enquête au cours du premier trimestre 2020.

Encadré 3.2. La stratégie nationale de l'emploi du Maroc

En 2015, le gouvernement du Maroc a adopté une politique nationale de l'emploi pour la période 2015-2025; cette politique repose sur un vaste cadre stratégique national en faveur de l'emploi, élaboré par le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle en consultation avec l'OIT. La politique est axée sur les jeunes diplômés et les groupes vulnérables (y compris les femmes inactives, les travailleurs peu qualifiés, les travailleurs du secteur informel, les travailleurs ruraux et les migrants). Le gouvernement a également mis en place un cadre institutionnel constitué d'organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres parties prenantes pour coordonner et mettre en œuvre la politique nationale de l'emploi aux niveaux national et régional. L'attention portée à l'échelon régional constitue un aspect important de cette politique. L'OIT a appuyé l'élaboration de plans régionaux pour l'emploi dans trois régions pilotes (Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Souss Massa) à la lumière de diagnostics en matière d'emploi dressés par les principales parties prenantes. Les participants à ces programmes pilotes ont recensé divers enjeux qui ont éclairé les négociations et les consultations tripartites ultérieures entre les autorités publiques et les organisations d'employeurs et de travailleurs. Ces plans régionaux pour l'emploi offrent de nouvelles solutions adaptées aux contextes locaux dans le cadre de la politique nationale de l'emploi.

visant à stimuler l'emploi et les politiques sectorielles en faveur de la transformation structurelle, ainsi que les politiques ayant pour vocation de développer un secteur privé dynamique. Des politiques salariales inclusives, associant salaire minimal et négociation collective, sont essentielles pour permettre à la fois une croissance réelle des salaires et une hausse de la productivité qui profite à tous. Sur le plan de l'offre, le renforcement des capacités grâce à des politiques de développement des compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie est indispensable aux pays pour valoriser davantage la production. De manière connexe, des politiques actives du marché du travail sont nécessaires pour appuyer le placement des travailleurs en situation de transition professionnelle. Elles exercent également une fonction de stabilisation contracyclique. Les politiques adoptées tant par les pays développés que par les pays en développement devraient prendre en compte le fait qu'un travailleur peut connaître une transition professionnelle à toute étape de sa vie. Elles devraient également comporter des cibles fixées en fonction de l'âge car, d'une part, la nécessité de lutter contre le chômage des jeunes reste plus urgente que jamais et, d'autre part, le vieillissement de la main-d'œuvre fait naître de nouvelles préoccupations sur la manière d'assurer un travail décent aux générations plus âgées. La dimension du genre dans l'emploi doit également être intégrée de manière explicite dans l'ensemble des politiques. L'évolution des marchés du travail au cours de ces dernières années a transformé les politiques et les stratégies de l'emploi en leviers importants pour relever les enjeux liés au marché du travail tels que les emplois «verts», les phénomènes démographiques (y compris la migration) et les formes atypiques d'emploi (voir encadré 3.2 sur le Maroc).

Des politiques macroéconomiques pour atteindre le plein emploi productif

Des politiques macroéconomiques doivent être conçues dans le but particulier de favoriser la création d'emplois. Au cours des dernières décennies, les politiques macroéconomiques consistaient avant tout à réduire l'inflation, sans guère chercher à stimuler l'emploi. Or, les administrations fiscales, les banques centrales et les banques de développement nationales (lorsqu'elles existent) ont à leur disposition un

ensemble d'outils stratégiques propres à favoriser l'investissement des entreprises, l'innovation et la création d'emplois. Le renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion de la demande globale sur l'ensemble du cycle économique, l'introduction de régimes d'imposition progressifs qui reposent sur une assiette fiscale large et une intermédiation financière transparente et bien réglementée qui soutient les secteurs productifs de l'économie sont autant d'éléments indispensables à la réalisation de l'ODD 8.

Si la plupart des études qui ont mis en avant le rôle positif des politiques fiscales dans la promotion de la croissance partagée portent sur des pays à haut revenu, la logique vaut également pour les pays émergents et les pays en développement, même si la marge de manœuvre budgétaire y est plus restreinte. D'une manière générale, les multiplicateurs sont plus faibles dans les économies émergentes que dans les économies développées (Hory, 2016), mais ils sont néanmoins de même nature (Saraceno, 2017). De très nombreuses preuves attestent que les politiques budgétaires expansionnistes jouent un rôle positif dans l'atténuation, voire l'inversion, des chutes du PIB réel induites par les situations de crise (comme l'ont montré, par exemple, les mesures budgétaires contracycliques adoptées par la Chine, la République de Corée et la Turquie après la crise de 2008). Ces preuves mettent à mal les vertus tant vantées de l'austérité budgétaire (BIT, 2013a; FMI, 2017).

De nombreux pays ont accru leur marge de manœuvre budgétaire en faveur de systèmes de protection sociale par différentes mesures, comme l'introduction d'un impôt progressif sur les ventes aux Maldives et au Ghana (Ortiz, Cummins et Karunanethy, 2017). Les politiques budgétaires telles que la mise en place de taxes écologiques assorties de cibles claires en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre peuvent favoriser la création d'emplois verts. À titre d'exemple, la Chine est parvenue à créer 5 millions d'emplois grâce à des mesures incitatives adoptées en faveur de l'économie verte (BIT, 2013b). Le succès de l'expérience portugaise fondée sur la mise en œuvre de politiques macroéconomiques au service de l'ajustement et de la reprise montre qu'il existe une alternative à l'austérité (voir encadré 3.3).

Encadré 3.3. Des politiques macroéconomiques en faveur de l'ajustement et de la reprise au Portugal: une alternative à l'austérité

Comme plusieurs autres pays d'Europe, le Portugal a connu deux crises économiques majeures au cours des dix dernières années. Pourtant, la production et l'emploi affichent aujourd'hui un rebond d'une vigueur surprenante. Contrairement au plan d'ajustement établi pour la Grèce, lequel avait pour principaux ingrédients une consolidation budgétaire rapide, la déréglementation du marché du travail et la compression des salaires, le Portugal a pu tester une recette plus novatrice. La reprise forte et rapide du pays a été stimulée par l'adoption de politiques macroéconomiques favorables à l'emploi, à la fois au niveau européen, grâce aux mesures d'expansion monétaire prises par la Banque centrale européenne, et au niveau national, grâce à une politique budgétaire contracyclique assortie d'une gestion prudente des dépenses publiques en vue de stimuler la demande intérieure, d'accroître les recettes fiscales, d'introduire des politiques de protection sociale et d'instaurer un relèvement périodique obligatoire du salaire minimum sur une période de cinq ans. L'essor du tourisme et la forte croissance des exportations de produits manufacturés ont été facilités par des réformes du secteur de l'entreprise et du marché du travail, des investissements soutenus en faveur de l'éducation et des infrastructures et la mise en œuvre d'améliorations dans l'administration publique.

Source: BIT (2018h).

Les politiques monétaires et de taux de change sont aussi des volets importants d'un cadre macroéconomique favorable à l'emploi. Outre la stabilité des prix, la politique monétaire peut avoir d'autres objectifs, parmi lesquels le plein emploi pour satisfaire aux attentes du public à l'égard de la croissance et de l'emploi. C'est la visée que poursuit le système de la Réserve fédérale américaine depuis 1978. En 2018, le mandat de la Banque centrale de la Nouvelle-Zélande a été élargi à «l'emploi maximal durable», en sus de la stabilité des prix. Des taux de change stables et compétitifs peuvent également contribuer de manière importante à la diversification économique (cible 8.2) et à la gestion des fluctuations cycliques des flux de capitaux. Un tel cadre peut favoriser le développement de secteurs marchands autres que le secteur des ressources naturelles (agriculture et industrie manufacturière) et celui de secteurs caractérisés par une forte «accumulation de savoir-faire», contribuant à la diffusion de nouvelles technologies (Guzman, Ocampo et Stiglitz, 2018; voir aussi chapitre 2). Des stratégies d'investissement à forte intensité de main-d'œuvre, conjuguées à un renforcement de l'impact du commerce sur l'emploi, jouent également un rôle essentiel dans la création d'emplois.

Des politiques sectorielles au service de la transformation structurelle, de la durabilité environnementale et de la croissance de la productivité

Les gains de productivité sont indispensables pour progresser dans la réalisation de l'ODD 8 (en particulier la cible 8.2) et sont compatibles avec des niveaux d'emploi plus élevés au niveau macroéconomique²⁸. Des politiques sectorielles peuvent contribuer à atteindre le double objectif consistant à accroître la productivité et à créer plus d'emplois en facilitant la transition de l'emploi et de la production vers des secteurs plus productifs.

Une telle transition devrait conduire à une hausse des revenus et à une amélioration des conditions de travail, à condition que les gains soient répartis de manière équitable. Le changement structurel n'est toutefois possible que lorsque les politiques sont intégrées, y compris les politiques «horizontales» (celles qui recouvrent différents domaines tels que le niveau macroéconomique, les entreprises et le commerce) et «verticales» (celles qui ciblent des secteurs particuliers).

Les politiques de transformation structurelle doivent tenir compte des différents degrés selon lesquels la croissance économique se traduit par une hausse de la productivité et/ou des revenus, au fil du temps et entre les secteurs (voir aussi chapitre 2). L'un des aspects essentiels à prendre en considération est le stade de développement du pays (et la trajectoire de développement empruntée) – et, en particulier, la question de savoir si le pays se caractérise par une économie essentiellement agraire, s'il se situe à un stade d'industrialisation précoce ou intermédiaire, s'il connaît une désindustrialisation prématurée ou s'il a atteint un stade de maturité postindustrielle (voir encadré 3.4).

Dans bon nombre de pays à bas revenu, la main-d'œuvre s'est déplacée d'un secteur agricole peu productif vers des services eux aussi peu productifs, souvent dans l'économie informelle, en dehors ou presque de toute activité industrielle. Il

²⁸. Au niveau microéconomique ou à celui de l'entreprise, des arbitrages à court terme pourront toutefois s'avérer nécessaires entre l'emploi et la productivité.

Encadré 3.4. Transformation structurelle en Ouganda

L'Ouganda a pris de nombreuses mesures pour stimuler le développement du secteur privé, mais le succès obtenu dans la démarche visant à promouvoir la transformation structurelle a été limité. Une «analyse diagnostique de l'emploi» récemment effectuée par le ministère du Genre, du Travail et du Développement social a révélé que la hausse du nombre d'emplois résultait surtout d'activités de petite échelle et à faible productivité dans les secteurs de l'agriculture et du commerce, mais que le nombre d'emplois avait diminué dans le secteur manufacturier et d'autres secteurs à productivité plus élevée. Le recensement des secteurs présentant un fort potentiel de création d'emplois productif est désormais une priorité, au moment où le pays commence à élaborer un programme national de l'emploi ambitieux, ainsi que son troisième Plan de développement national.

Source: Ministère du Genre, du Travail et du Développement social, Ouganda (2018).

serait donc essentiel de recenser les possibilités offertes par l'industrie manufacturière (en particulier le secteur de l'artisanat, une source précieuse de compétences) et les secteurs de services modernes, indispensables pour absorber les travailleurs qui quittent l'agriculture et d'autres secteurs à forte intensité de ressources et pour accroître la productivité. Cela permettrait également de veiller à ce que les secteurs prometteurs, dont les secteurs relevant de l'économie verte, bénéficient des investissements nécessaires à leur développement. Les zones rurales restent confrontées à de nombreux problèmes qui entravent les progrès dans la réalisation de l'ODD 8, tels que l'emploi à faible productivité, l'emploi informel et la pauvreté des travailleurs. Il convient donc d'améliorer la productivité du secteur agricole (par ex. en pratiquant l'agriculture de conservation) et d'investir dans l'emploi rural non agricole. La promotion de l'industrialisation rurale peut contribuer à améliorer les revenus et le niveau de vie dans les zones rurales (voir encadré 3.5).

La croissance de secteurs particuliers dépend également de l'adéquation entre les politiques de développement des compétences et de formation et les priorités sectorielles. De telles politiques nécessitent une évaluation des besoins en matière de compétences, la conception de normes ou de programmes d'acquisition des compétences pertinentes et l'exécution de programmes de formation. De plus en plus, ces approches sectorielles sont perçues comme un moyen d'abolir les limites

Encadré 3.5. La Chine sur la voie de l'emploi régulier

En Chine, la part de l'emploi régulier est passée de 44 pour cent en 2000 à 65 pour cent en 2012, selon une étude réalisée pour l'OIT (Majid, 2015). Cette évolution résulte de la mise en œuvre d'une stratégie d'industrialisation (qui couvre également le secteur non agricole sous la forme d'entreprises communales ou villageoises) qui a engendré un déplacement rapide de main-d'œuvre du secteur agricole vers le secteur non agricole dans les zones rurales, une migration vers les zones urbaines, ainsi que des transformations au sein de ces dernières.

La part dans l'emploi des entreprises émergentes de l'économie formelle situées en zone urbaine est passée de 1 à 30 pour cent, tandis que celle attribuable aux microentreprises et aux petites entreprises (qui représentait au départ moins de 5 pour cent) est passée à 40 pour cent. L'emploi formel traditionnel continue d'occuper les 30 pour cent restants (contre 95 pour cent en 1990). Cet exemple montre que l'emploi régulier progresse lorsque l'objectif de croissance intègre un volet spécifique en faveur de l'emploi dans la stratégie de développement d'un pays.

Source: Majid (2015).

imposées par des approches centralisées dans le perfectionnement des compétences. En particulier, elles peuvent aider à lutter contre l'inadéquation entre la formation professionnelle et les besoins du marché (voir la sous-section ci-dessous intitulée «Politiques visant à promouvoir le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie»). La reconnaissance des compétences des migrants est particulièrement importante dans ce contexte, car la sous-utilisation de leurs compétences dans les pays de destination contribue au «gaspillage des compétences». En outre, les travailleurs migrants peu qualifiés sont plus vulnérables aux abus (Sparreboom et Tarvid, 2017). Afin de remédier à ces problèmes connexes, il faut améliorer l'accès des migrants à l'éducation et à la formation, harmoniser les normes pédagogiques et professionnelles, et renforcer la reconnaissance bilatérale des qualifications dans le cadre d'accords de reconnaissance mutuelle (voir BIT, 2017e).

Le processus de transformation structurelle mu par des politiques sectorielles offre aux pays la possibilité de réduire l'informalité (indicateur 8.3.1). En particulier, il peut faciliter la transition vers l'économie formelle des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dans les pays en développement.

Développer les entreprises pour favoriser la création d'emplois verts et durables

Les entreprises du secteur privé sont le principal moteur de la croissance économique et de l'emploi. Elles ont aussi un rôle fondamental à jouer dans la transition vers des économies vertes favorables au climat et économes en ressources. L'adoption de pratiques de production durables telles que l'amélioration de l'efficacité énergétique et la modification du bouquet énergétique, crée des emplois décentés (voir encadré 3.6). Le BIT estime que l'adoption de pratiques durables pourrait générer une augmentation nette d'environ 18 millions d'emplois dans le monde (BIT, 2018e). Les industries vertes offrent de nombreuses opportunités d'emploi direct

Encadré 3.6. Création d'entreprises «vertes» et entrepreneuriat: exemples de pays

Aux Philippines, la loi sur les emplois verts de 2016 (Philippine Green Jobs Act) permet d'octroyer des exonérations fiscales aux entreprises qui engagent des dépenses en faveur d'investissements dans les technologies vertes et la formation de leur personnel en vue de l'acquisition de compétences en matière d'écologie. Le projet de l'OIT intitulé Greener Business Asia, mis en œuvre entre 2009 et 2014, visait à promouvoir l'utilisation efficace des ressources et l'efficacité énergétique, notamment dans le secteur du tourisme. Ce projet a démontré qu'il est possible de réduire les coûts et d'accroître les bénéfices au sein des structures hôtelières en impliquant et en formant le personnel, et en investissant dans les technologies vertes et dans les bonnes pratiques environnementales au sein des entreprises. Au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, le programme de formation de l'OIT intitulé Start and Improve your Green Construction Business (Créez et gérez mieux votre entreprise du bâtiment verte) a fait de jeunes entreprises vertes un choix de carrière privilégié et créé plus de 20 000 possibilités d'entrepreneuriat au profit des jeunes entre 2010 et 2015. En Zambie, un programme unique de pays des Nations Unies conduit par l'OIT entre 2012 et 2018 a favorisé le développement des MPME et des chaînes de valeur dans le cadre de l'expansion du secteur vert du bâtiment. Le programme a permis de créer plus de 5 000 emplois par la mise à niveau des compétences, en fournissant un accès au financement et en encourageant les MPME à adopter des technologies modernes, locales et écologiques (par ex. blocs de terre compressée, chauffe-eau solaires, panneaux photovoltaïques, citernes de collecte de l'eau et solutions améliorées et respectueuses de l'environnement pour la cuisson des aliments).

et de croissance de la productivité. S'il est essentiel d'étendre la part du secteur dans l'emploi total pour créer des externalités positives et accroître la productivité, il convient de le faire de manière inclusive et durable (cible 9.2) par une exploitation plus efficace des ressources et le recours à des technologies et des processus industriels propres et respectueux de l'environnement (cible 9.4) (voir aussi chapitre 2).

Afin d'apporter un soutien aux entreprises durables, plusieurs domaines d'action essentiels méritent une attention particulière:

- Créer un environnement favorable, notamment en renforçant la capacité des organisations d'employeurs et des syndicats à participer à l'élaboration des politiques et aux réformes du secteur des entreprises;
- Développer l'entrepreneuriat et les compétences y relatives, en s'attachant notamment à mobiliser le potentiel des femmes et des jeunes entrepreneurs;
- Améliorer les cadres juridiques, la productivité et les conditions de travail dans les MPME, les coopératives et les entreprises de l'économie sociale et solidaire dans son ensemble;
- Étendre l'accès aux services financiers, en mettant l'accent sur l'inclusion financière des MPME et des ménages exclus du système bancaire;
- Promouvoir le développement des entreprises dans le cadre d'approches axées sur les chaînes de valeur et en facilitant la mise en rapport de petits fournisseurs et d'entreprises multinationales tout au long des chaînes de valeur nationales et mondiales, en mettant l'accent sur la création d'emplois sûrs (guidé par ex. par la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT);
- Relier les entreprises aux services d'assurance contre les accidents du travail, aux régimes de sécurité sociale et aux socles de protection sociale;
- Libérer le potentiel des entreprises en faveur de la création d'emplois et de la «croissance verte».

Des politiques salariales inclusives

Il est indispensable de stimuler l'économie par la croissance des revenus et des salaires pour atteindre l'ODD 8. Cependant, dans de nombreux pays, la croissance des salaires reste à la traîne par rapport à la croissance de la productivité du travail, et la part des revenus du travail a reculé au cours des dernières décennies (voir chapitre 2). La mise en œuvre de politiques salariales efficaces et durables présente plusieurs avantages. Premièrement, ces politiques peuvent contribuer à instaurer un modèle de croissance économique soutenue, fondé sur l'augmentation progressive de la consommation nationale au sein des groupes à revenu faible et intermédiaire, stimulant ainsi l'investissement à long terme et la demande globale. Deuxièmement, elles peuvent favoriser la cohésion sociale et la mobilité sociale, donnant à une grande partie de la société le sentiment de contribuer à la réussite économique du pays. Troisièmement, la réduction des inégalités sur le marché du travail (entre les hauts et les bas salaires et entre les hommes et les femmes) allège la pression liée à la nécessité de redistribuer les revenus à l'aide de mesures fiscales et, partant, les contraintes qui pèsent sur les budgets nationaux.

Les salaires minima occupent une place capitale dans ces politiques, comme l'atteste la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970. L'analyse montre

que lorsque le salaire minimum est fixé à un niveau adéquat, dans les limites des ressources disponibles, les effets négatifs pour l'emploi sont très limités, voire totalement inexistants.

Dans de nombreux pays, la négociation collective est utilisée pour arrêter des normes minimales et fixer des salaires au-dessus d'un plancher existant. Ainsi, la négociation collective aide à veiller à ce que les travailleurs et leur famille bénéficient d'une part équitable des gains de valeur ajoutée et de productivité (Grimshaw, 2013). La convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, guide depuis soixante-dix ans les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs dans la conception, l'élaboration et l'utilisation de mécanismes de négociation collective. Si la dimension inclusive de ces mécanismes varie considérablement d'un pays à l'autre, les gouvernements peuvent prendre des mesures pour étendre l'application de conventions collectives à des non-signataires, renforçant ainsi les effets de la négociation collective en faveur d'une plus grande équité (Hayter et Visser, 2018).

Des politiques salariales – dont une législation sur l'égalité de rémunération et des mesures visant à promouvoir la transparence salariale – sont également nécessaires pour réduire et, à terme, éliminer l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes (indicateur 8.5.1). Des dispositions juridiques imposant un salaire égal pour un travail de valeur égale existent depuis longtemps dans de nombreux pays. Toutefois, des mesures supplémentaires sont à l'évidence nécessaires pour combler plus rapidement l'écart de rémunération entre les sexes, notamment des mesures visant à lutter contre la ségrégation entre hommes et femmes par profession et par secteur (BIT, 2019d). La fixation de salaires minima et leur revalorisation en termes réels contribuent également à combler l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes (Grimshaw, 2013). Parmi les autres instruments pertinents figurent des mesures volontaires telles que les labels d'égalité attribués aux sociétés pratiquant la parité des salaires, des plans d'action à l'échelle des entreprises et l'adhésion à la Coalition internationale pour l'égalité salariale (EPIC) créée à l'initiative de l'OIT, d'ONU-Femmes et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Des politiques actives du marché du travail

Les politiques actives du marché du travail (PAMT) comprennent des interventions sur les plans de l'offre et de la demande et des instruments d'intermédiation. Ces mesures favorisent l'inclusion des groupes défavorisés et vulnérables tels que les jeunes NEET, les travailleurs ruraux, les chômeurs de longue durée et les travailleurs déplacés suite à une transformation structurelle ou à la dégradation de l'environnement. Elles sont aussi employées pour faciliter la transition de l'école vers la vie active, les ajustements du marché du travail et la mobilité, notamment en période de récession économique. Les PAMT ont un rôle important à jouer dans la concrétisation de l'objectif de développement durable consistant à «ne laisser personne de côté».

Les pays recourent aux PAMT en période de récession et pour remédier à des problèmes structurels du marché du travail, en particulier ceux liés aux transitions que connaissent les travailleurs tout au long de leur vie professionnelle. Au niveau global, les PAMT stimulent la croissance de l'emploi tout en renforçant la productivité du

travail. À titre d'exemple, le programme «Garantie pour la jeunesse» de l'UE lancé en 2013 conjugue mesures axées sur l'offre et mesures axées sur la demande afin de réduire la proportion de NEET au sein de l'Union européenne.

L'efficacité des PAMT dépend de plusieurs facteurs, dont la conception, le type, la population ciblée et les caractéristiques d'exécution:

1. Un financement adéquat et soutenu en faveur de la mise en œuvre des PAMT en accroît l'efficacité au niveau macroéconomique, en particulier lorsque les politiques visent des groupes vulnérables. Selon des estimations du BIT et de l'OCDE, les pays développés pourraient créer près de 4 millions d'emplois supplémentaires en doublant les dépenses consacrées aux PAMT, et une hausse de 1 pour cent de ces dépenses (mesurées en pourcentage du PIB) permettrait de faire reculer le chômage de 2 pour cent (BIT, 2014).
2. Les PAMT qui visent à agir de manière équilibrée tant sur l'offre que sur la demande sur le marché du travail produisent de meilleurs résultats en matière d'emploi. Plusieurs études²⁹ indiquent, par exemple, que l'acquisition de compétences et la promotion de l'entrepreneuriat engendrent des effets positifs chez les jeunes lorsqu'elles s'accompagnent de politiques axées sur la demande telles que des mesures d'incitation pour les employeurs et des aides à l'emploi.
3. La promotion de la collaboration entre les services publics de l'emploi et d'autres organismes publics et privés peut avoir des résultats positifs dans les pays développés, et peut s'avérer particulièrement utile dans les pays en développement où les capacités des services publics de l'emploi sont généralement limitées.
4. Le recours à la technologie devrait être optimisé pour améliorer les services et susciter l'innovation. Quelques pays développés (par ex. la Belgique) ont adopté une approche privilégiant le numérique dans l'adaptation des modalités de prestation de services, introduit des dispositifs novateurs de cocréation pour les services et les usagers, et tiré parti de l'intelligence artificielle et de l'«apprentissage profond» pour proposer un système automatisé de mise en correspondance des offres et des demandes d'emploi, un appariement basé sur les compétences, et un profilage prédictif. Les pays en développement peuvent aussi faire appel à la technologie pour améliorer considérablement l'offre de services. Ainsi, le fonctionnement du service national pour l'emploi de l'Inde repose sur un portail national qui réunit toutes les principales parties prenantes des secteurs public, privé et tertiaire.
5. Les pays en développement devraient se tenir prêts en permanence à tester de nouvelles PAMT et à en évaluer l'efficacité³⁰.

29. Voir par ex. Kluge et coll. (2019). Dans le cas de l'Afrique, Paşalı (2015) a constaté que, à eux seuls, les programmes d'acquisition de compétences généraient rarement des effets positifs et tangibles sur le marché du travail et qu'ils devaient être associés à d'autres PAMT telles que l'accès aux moyens financiers et l'aide à l'emploi indépendant.

30. Pour plus d'informations sur l'efficacité des PAMT selon leur type, leur ciblage et leur conception, voir Escudero et coll. (2019) et BIT (2016a). Les services d'emploi sont peu coûteux et sont efficaces à court terme, tandis que la formation est efficace à long terme (essentiellement en raison d'effets de décalage et de verrouillage). Lorsqu'ils sont bien conçus et ciblés, les programmes d'aide à l'emploi et au travail indépendant peuvent favoriser l'embauche et améliorer les résultats des entreprises. La création d'emplois directs par le biais de programmes publics a fortement contribué à atténuer la pauvreté dans les pays en développement et à soutenir efficacement l'offre de main-d'œuvre. Elle peut aussi concourir à perfectionner les compétences et faciliter la recherche d'emplois tout en améliorant la santé et les compétences des participants, et à accroître la compétitivité du secteur privé.

Encadré 3.7. Faciliter le travail durable et décent en Afrique du Sud grâce au Programme étendu de travaux publics

Le Programme étendu de travaux publics d'Afrique du Sud, soutenu par l'OIT, est un programme échelonné qui vise à renforcer les infrastructures et les services dans divers secteurs. La troisième phase du programme, actuellement en cours, a déjà permis de créer quelque 4,5 millions d'emplois. Le programme bénéficie du soutien du Conseil national du développement économique et du travail (NEDLAC), qui a été établi en 1994 et rassemble des représentants du gouvernement, des syndicats, des employeurs et des organisations communautaires pour faciliter la coopération dans les domaines de l'économie, du travail et du développement. Le dialogue social facilité par le NEDLAC a été utilisé dans la conception du Programme étendu de travaux publics, qui s'appuie également sur une décision ministérielle et un code de bonnes pratiques précisant les normes minimales à respecter en matière de conditions de travail dans tous les programmes de travaux publics menés en Afrique du Sud. Ces normes comprennent notamment un salaire minimal ajusté chaque année en fonction du taux d'inflation officiel.

Les programmes publics d'emploi sont souvent utilisés pour renforcer la demande globale de main-d'œuvre lorsque les marchés ne créent pas le nombre d'emplois requis, ou lorsque les emplois disponibles dans l'économie formelle sont insuffisants. Dans les économies en développement, notamment, ce type de programme peut accélérer la réalisation des cibles de l'ODD 8 relatives à la création d'emplois. Parallèlement, il peut être utilisé pour soutenir le développement de l'économie locale, les stratégies et politiques sectorielles visant à appuyer la transition vers la formalité, et étendre la protection sociale dans des pays où les systèmes qui la soutiennent restent insuffisants. Ces programmes sont conçus de manière optimale par le dialogue social mené au sein d'institutions «tripartites élargies», qui permet la conclusion d'accords-cadres négociés sur les conditions devant régir l'emploi des personnes, des communautés et des entreprises (voir encadré 3.7).

Des politiques visant à promouvoir le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie

Compte tenu de l'évolution extrêmement rapide que connaît aujourd'hui le monde du travail et de la nature transformatrice du processus de développement durable, l'approche consistant à concentrer l'acquisition des compétences au stade de l'éducation et de la formation initiales est clairement inadaptée. De manière croissante, les nouveaux emplois nécessiteront un apprentissage tout au long de la vie, qui permet aux individus de perfectionner leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles toute leur vie durant. Les politiques de développement des compétences forment une composante essentielle de tout cadre stratégique global visant la réalisation des ODD.

Les compétences servent d'«amortisseur» en aidant les travailleurs et les entreprises à gérer les impacts négatifs associés au redéploiement de la main-d'œuvre entre secteurs et entre professions. Elles agissent également comme «catalyseur» du progrès et de l'innovation technologiques, favorisant ainsi les transformations structurelles productives (OCDE et BIT, 2019).

Les politiques de développement des compétences qui visent les groupes défavorisés de travailleurs peuvent contribuer à la réalisation de diverses cibles de l'ODD 8, y compris les cibles 8.5, 8.6, 8.8, 8.a et 8.b (voir annexe IV). La formation en situation

de travail (notamment par l'apprentissage informel), la reconnaissance des qualifications et l'accent placé sur les compétences de base améliorant l'employabilité figurent parmi les principaux aspects des politiques de développement des compétences qui visent à aider les groupes défavorisés. En particulier, le développement des compétences des travailleurs de l'économie informelle acquiert une importance accrue dans la lutte contre la pauvreté et pour leur permettre d'accéder à des niveaux supérieurs de l'économie informelle et, à terme, d'entrer dans l'économie formelle. Les programmes de développement des compétences à l'attention de l'économie informelle comprennent des formations à l'entrepreneuriat pour les personnes qui dirigent des entreprises informelles. En Afrique, ce type de formation est dispensé par des organisations non gouvernementales (ONG) en Angola et au Cameroun, par des universités en Afrique du Sud, par des autorités locales et régionales en Côte d'Ivoire et en Éthiopie, et par des organismes professionnels au Burkina Faso et au Mali.

En permettant aux entreprises d'innover et de générer davantage de production et d'emploi, le renforcement des compétences joue un rôle prépondérant dans l'amélioration des revenus des travailleurs et dans la hausse des investissements et des exportations. Une approche sectorielle permet aux gouvernements et aux employeurs de se concentrer sur le développement de compétences spécifiques pour soutenir et améliorer des secteurs économiques clés. Une telle approche encourage également les employeurs d'un même secteur à débattre ensemble des compétences dont leur secteur a besoin – un processus soutenu par l'OIT à travers son programme de compétences pour le commerce et la diversification économique (Skills for Trade and Economic Diversification – STED). L'Initiative en faveur des emplois verts³¹ possède une forte dimension sectorielle et aide les travailleurs à : 1) migrer de secteurs en déclin à forte intensité de ressources vers des secteurs en développement; 2) acquérir de nouvelles compétences pour accéder à de nouvelles professions; et 3) perfectionner leurs compétences en réponse à l'écologisation des emplois existants.

L'apprentissage tout au long de la vie est dispensé à la fois dans des cadres formels et informels. De nombreux exemples illustrent l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie dans l'économie informelle. Ainsi, au titre de la loi nationale de garantie de l'emploi rural Mahatma Gandhi (Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act), les jeunes des zones rurales de l'Inde sont formés pour devenir des «techniciens aux pieds nus»: le programme de formation facilite leur transition vers un avenir meilleur et leur procure des emplois décents et un revenu sûr.

Il convient de repenser le financement de l'apprentissage tout au long de la vie afin que nul ne soit contraint de renoncer à une possibilité de formation faute d'argent. Les comptes personnels de formation, les crédits d'impôt au profit des personnes en formation et les subventions à l'apprentissage ne sont que quelques solutions possibles. Il importe toutefois de fournir aux travailleurs le soutien nécessaire (orientation professionnelle, appui de l'entreprise et information en matière de compétences) pour leur permettre de s'acquitter de leurs nouvelles responsabilités en matière de requalification et de perfectionnement des compétences et veiller au partage de ces responsabilités avec les entreprises. Les socles de protection

31. L'Initiative en faveur des emplois verts (Green Jobs Initiative) a été lancée en 2008 par l'OIT, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Confédération syndicale internationale et l'Organisation internationale des employeurs.

Encadré 3.8. Le financement de l'apprentissage tout au long de la vie

Plusieurs mécanismes innovants de financement de l'apprentissage tout au long de la vie existent déjà, notamment en France, à Singapour, aux Pays-Bas et dans les pays nordiques. En France, par exemple, le compte personnel de formation permet à toute personne active (y compris les travailleurs indépendants et les agents de la fonction publique) d'acquérir des droits à la formation à hauteur de 500 euros par an (dans la limite d'un plafond total de 5 000 euros). Les travailleurs peuvent utiliser ce crédit pour financer la formation de leur choix et obtenir de nouvelles qualifications. En 2016, ce programme a bénéficié d'une enveloppe de près de 1,8 milliard d'euros (CEDEFOP, 2018a). À Singapour, un dispositif de financement similaire intitulé SkillsFuture Credit procure à tous les Singapouriens âgés de plus de 25 ans un crédit formation d'un montant initial équivalent à 350 dollars des États-Unis. Le crédit disponible n'expire pas, et les bénéficiaires du programme peuvent cumuler les montants versés de manière périodique par l'État. Toutefois, le programme n'ouvre droit qu'à des formations agréées par le gouvernement (SkillsFuture, 2018). Fin 2019, les Pays-Bas envisagent de rétablir leur «compte individuel de formation» pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie. Le dispositif bénéficiera de financements publics et privés (assortis de mesures incitatives telles que des exonérations fiscales au profit des entreprises), et reposera sur la coopération entre le gouvernement, les organisations d'employeurs et de travailleurs, des fonds de développement et des organismes exécutifs (CEDEFOP, 2018b). Dans les pays nordiques, l'affectation de financements publics aux groupes défavorisés s'est révélée efficace pour faciliter leur accès à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

sociale qui permettent aux individus de maintenir leur niveau de revenu tout en veillant à l'acquisition et au perfectionnement des compétences seront également essentiels à cet égard (voir encadré 3.8).

Un cadre stratégique sensible à la dimension de genre au service du plein emploi et du travail décent

Les femmes se heurtent à de plus grands obstacles que les hommes à leur entrée sur le marché du travail; elles sont davantage exposées au risque de chômage et ont plus de difficultés à accéder à un travail décent, comme l'attestent les taux d'informalité élevés qui les affligent dans la plupart des pays et la persistance de l'écart de rémunération entre les sexes. Il est essentiel de parvenir au plein emploi productif et de garantir un travail décent à toutes les femmes et à tous les hommes (cible 8.5) pour instaurer une croissance partagée et sensible à la dimension du genre. Le nombre et la qualité des emplois proposés aux femmes doivent être améliorés pour résorber les disparités entre hommes et femmes au travail. La démarche importe également pour progresser vers la réalisation de l'ODD 5 («Égalité entre les sexes»), en particulier la cible 5.4, qui invite à reconnaître, à redistribuer et à réduire les soins et travaux domestiques non rémunérés assurés par les femmes (BIT, 2019b).

Des politiques macroéconomiques sont nécessaires pour instaurer un environnement qui favorise le développement des possibilités d'emploi et de revenu pour les femmes, dans la mesure où une croissance atone ou sans emploi a tendance à aggraver les résultats négatifs en matière d'emploi pour les femmes (Espino, Esquivel et Rodríguez Enríquez, 2012; Karamessini et Rubery, 2013; Bargawi et Cozzi, 2017). Des politiques macroéconomiques procurent également la flexibilité budgétaire requise pour mettre en œuvre des politiques relatives à l'infrastructure, à la protection sociale et au service à la personne, qui sont essentielles pour atteindre la cible 5.4 (BIT, 2019b; Nations Unies, 2019a et 2019b). Des politiques de protection

Encadré 3.9. Des politiques globales en faveur du soin

Le système national intégré de soins de l'Uruguay (Sistema Nacional Integrado de Cuidados (SNIC)) offre l'exemple d'une approche intégrée des politiques de soins qui place un accent particulier sur l'égalité entre les sexes et le travail décent. Lancé en 2015, il repose à la fois sur des politiques existantes en matière de santé, d'éducation et de sécurité sociale et sur de nouvelles politiques ciblant des groupes spécifiques, en particulier les adultes ayant des besoins sanitaires particuliers, les personnes handicapées et les jeunes enfants. Le SNIC est fondé sur les droits humains, solidaire dans son financement et universel tant sur le plan de la couverture que sur le plan des normes minimales de qualité. Les objectifs affichés du SNIC consistent notamment à modifier la répartition des tâches entre les femmes et les hommes au sein du ménage, et à soutenir les aidants non rémunérés et les travailleurs du soin. En trois ans, le SNIC a permis la création de 6 000 nouveaux emplois, un chiffre comparable au nombre d'emplois créés par une usine de pâte à papier. De plus, chaque personne âgée bénéficiant de soins crée en moyenne 0,9 emploi au sein de l'économie uruguayenne.

Source: Esquivel (2017); ONU-Femmes et coll. (2019).

sensibles aux spécificités hommes-femmes, y compris l'extension des prestations de protection sociale, stimulent la demande globale, stabilisent le revenu et favorisent la répartition équitable des possibilités de travail décent entre les sexes (BIT, 2019e; BIT et UNICEF, 2019).

Des investissements judicieux dans l'«économie du soin», à savoir les secteurs de la santé et de l'éducation, y compris l'éducation de la petite enfance et les soins de longue durée, sont bénéfiques à trois principaux égards: ils génèrent des emplois décents et de qualité dans les secteurs à dominante féminine; ils créent des emplois tant pour les hommes que pour les femmes dans des secteurs autres que les secteurs du soin; et ils contribuent à lever les obstacles que les activités de soins non rémunérées dressent sur la voie de la participation des femmes à la force de travail. Jusqu'à 475 millions d'emplois décents pourraient ainsi être créés d'ici à 2030, contribuant de manière globale à la réalisation de l'ODD 8 (BIT, 2019b; voir encadré 3.9).

Les politiques macroéconomiques doivent s'accompagner de politiques sectorielles pour promouvoir l'emploi des femmes dans les secteurs hautement productifs, notamment en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires, en particulier dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie, des mathématiques et du numérique. L'acquisition de compétences axées sur la demande peut permettre aux femmes d'accéder à un plus large éventail d'emplois et de mettre fin à la ségrégation sectorielle et professionnelle. Ces types de formation doivent être proposés de toute urgence, car les femmes sont souvent évincées des secteurs industriels à haute productivité à mesure que l'intensité du capital s'accroît (Tejani et Milberg, 2016), et reléguées dans des secteurs peu productifs.

Les PAMT peuvent permettre aux jeunes femmes d'acquérir des compétences essentielles et une expérience professionnelle, et fournir des orientations sur les possibilités d'emploi dans les domaines non traditionnels. Elles peuvent aussi faciliter le retour des femmes sur le marché du travail après un congé maternité ou un congé parental. Les programmes publics d'emploi constituent un outil essentiel pour renforcer le taux d'activité des femmes (Ameratunga Kring, 2017). Les programmes d'investissement à haute intensité de main-d'œuvre peuvent favoriser directement l'emploi des femmes moyennant le renforcement des capacités, la

modification des critères de sélection des travailleurs et des entrepreneurs pour la participation aux programmes d'infrastructure/de travaux publics, l'adoption de politiques concernant le lieu de travail et la prestation de services de soins adaptés³².

Des politiques favorables à l'accès des femmes aux ressources, y compris la terre, le capital, la technologie, les réseaux et les marchés, permettent à ces dernières de créer et de diriger des entreprises prospères (cibles 8.10 et 5.a). Ces politiques peuvent comprendre des mesures d'attribution préférentielle au profit des femmes et des politiques de passation des marchés publics qui accordent la priorité aux entreprises détenues par des femmes (Ameratunga Kring, 2017; BIT, 2019e). L'intégration de dispositions appuyant de manière explicite l'entrepreneuriat féminin dans les programmes nationaux de l'emploi contribue au succès de ces politiques (Goulding, 2013).

Encadré 3.10. Coordination et gouvernance des politiques de l'emploi: exemples de pays

En Chine, un comité de coordination interinstitutionnel est chargé de concevoir et de mettre en œuvre les politiques de l'emploi. Il est composé de représentants du gouvernement national et des autorités locales, des ministères compétents et des organisations d'employeurs et de travailleurs. Le comité fixe des cibles en matière d'emploi et établit les budgets relatifs à l'emploi, effectue le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques de l'emploi, et dispense des conseils aux autorités locales et à d'autres parties prenantes sur les politiques en vigueur et sur toute modification apportée à ces dernières.

En République de Corée, le mécanisme de coordination pertinent a été mis en place au titre de la loi-cadre relative à la politique de l'emploi. Il comporte trois «échelons» principaux: le comité emploi (présidé par le Président de la République de Corée), le conseil délibératif sur les politiques de l'emploi (présidé par le ministre de l'Emploi et du Travail) et le conseil sur les politiques locales de l'emploi (présidé par des représentants locaux du gouvernement). Le comité consultatif public-privé sur la création d'emplois (présidé par le ministre de l'Emploi et du Travail), le conseil économique, social et du travail, et plusieurs organisations d'employeurs et de travailleurs participent également à la coordination des politiques de l'emploi. Un programme d'évaluation de l'impact sur l'emploi a également été mis sur pied pour améliorer les politiques actuelles et concevoir d'autres stratégies.

Au Brésil, la politique de l'emploi et son cadre institutionnel sont ancrés dans la Constitution fédérale et régis par des lois supplémentaires. Les décisions relatives au financement sont prises par une entité tripartite, le fonds d'aide aux travailleurs, qui coordonne la conception et la mise en œuvre de politiques de l'emploi. Le fonds bénéficie du soutien technique du département chargé des politiques de l'emploi au sein du ministère du Travail et de l'Emploi.

Le conseil fédéral du travail en Argentine est un organisme de coordination intergouvernemental dont le mandat consiste à renforcer l'efficacité des services du travail à tous les échelons des pouvoirs publics. Les membres du conseil proviennent du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, et des services du travail de chaque province et de la ville de Buenos Aires. Sous la houlette du conseil fédéral, deux plans stratégiques pour l'emploi ont été mis en œuvre au cours des périodes 2008-2011 et 2012-2015. Une méthode de gestion axée sur les résultats et un système de suivi et d'évaluation ont également été introduits pour améliorer la gouvernance des politiques de l'emploi.

Source: BIT (2017g).

³². Pour plus d'informations, voir la page Web de l'OIT sur les investissements à haute intensité de main-d'œuvre à l'adresse <https://www.ilo.org/global/topics/employment-intensive-investment/lang--fr/index.htm>.

Des mécanismes de coordination pour la mise en œuvre des politiques nationales de l'emploi

La mise en œuvre des politiques nationales de l'emploi requiert la participation de divers ministères et organismes nationaux de différents secteurs, y compris ceux chargés de l'élaboration de politiques macroéconomiques, de l'emploi et du marché du travail; l'éducation et la formation; la protection des travailleurs; l'industrie; et l'environnement (voir encadré 3.10).

La réalisation de l'ODD 8 dépend de la volonté politique et de l'adhésion des parties prenantes nationales. Les engagements tendant à faire des ODD des cibles conformes aux priorités de développement et aux stratégies de l'emploi des pays devraient s'accompagner de cadres de responsabilisation, y compris des systèmes de gestion axée sur les résultats assortis des boucles de rétroaction nécessaires pour atteindre les objectifs recherchés en matière d'emploi, ainsi que des mécanismes de suivi et de contrôle permettant d'assurer de manière indépendante le bon déroulement du processus.

3.2. Normes du travail et institutions du marché du travail, et leur rôle dans la promotion de l'inclusion, de l'équité et de la sécurité

Comme expliqué au chapitre 2 (voir figure 2.3), l'ODD 8 envisage le travail décent comme un facteur clé de la croissance partagée. Il impose dès lors de réfléchir à la manière de concevoir et de mettre sur pied des institutions du travail susceptibles de faire progresser et de pérenniser le travail décent. Plus concrètement, de telles institutions doivent améliorer l'accès des travailleurs au marché du travail, leurs revenus, leurs conditions de travail, leurs droits et leur protection sociale. Elles entrent en jeu dans toutes les cibles de l'ODD 8, en particulier dans la cible 8.b, qui évoque l'application du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT (BIT, 2009)³³. Le pacte, élaboré à la lumière des enseignements tirés des crises financières récentes, propose un ensemble de politiques qui visent, entre autres, à veiller au respect des normes du travail, à renforcer la gouvernance du marché du travail (y compris le dialogue social) et à étendre la protection sociale³⁴. La structure de la présente section s'articule autour de ces trois objectifs et, pour chacun d'entre eux, une attention particulière est portée à l'égalité entre les sexes. L'analyse présentée ci-après recense les principales institutions et politiques dont les pays doivent se doter pour atteindre l'ODD 8. Bien qu'elles visent en premier lieu à instaurer le plein emploi productif, elles offrent la latitude nécessaire pour envisager d'autres options. Autrement dit, elles n'ont pas vocation à servir de modèle unique.

Normes du travail

Les normes internationales du travail, dont l'OIT est garante, comprennent actuellement 189 conventions et 205 recommandations. Les conventions fondamentales qui établissent des «normes habilitantes» ont été quasi universellement ratifiées.

33. Pour plus d'informations sur le Pacte mondial pour l'emploi, voir <https://www.ilo.org/jobspact/lang--fr/index.htm>.

34. D'autres politiques visent à créer des emplois (voir section 3.1) et à instaurer une mondialisation équitable.

Encadré 3.11. Principes et droits fondamentaux au travail

La liberté syndicale et le droit de négociation collective sont les principaux moyens permettant aux employeurs et aux travailleurs de négocier les aspects essentiels de leurs relations et de promouvoir le partage équitable des richesses qu'ils ont contribué à produire. Parmi tous les droits fondamentaux au travail, la liberté syndicale et le droit de négociation collective sont considérés comme «premiers entre leurs pairs», à savoir des droits fondateurs indispensables à la réalisation des trois autres catégories de droits fondamentaux au travail.

Le travail des enfants, en particulier ses pires formes, doit être aboli. Dans le monde, 152 millions d'enfants sont toujours astreints au travail, et plus de la moitié d'entre eux participent à des travaux dangereux. Les normes du travail et l'accès à l'éducation, à la protection sociale et aux marchés du travail revêtent une importance particulière dans la lutte contre le travail des enfants. L'éducation, la protection sociale et des politiques du marché du travail bien conçues peuvent permettre d'offrir un travail décent aux parents d'enfants à risque. Le bon fonctionnement des marchés du travail est crucial pour réduire la demande de main-d'œuvre enfantine et veiller à ce que les investissements consacrés à l'éducation se traduisent par de meilleures perspectives d'emploi décent à l'âge adulte.

L'élimination du travail forcé est essentielle pour la dignité et le développement humains, l'éradication de la pauvreté et des inégalités, et la productivité du travail, base d'une croissance économique durable. À l'heure actuelle, le travail forcé génère un bénéfice annuel de plus de 150 milliards de dollars É.-U., et au moins 25 millions de personnes sont soumises à des conditions proches de l'esclavage. Le travail forcé ne saurait être éliminé par le seul jeu de la législation. La tâche impose également d'adopter une approche globale fortement axée sur la prévention et la maîtrise des causes profondes du travail forcé, l'offre d'une protection et l'octroi d'une aide aux personnes déjà touchées par le phénomène.

L'élimination de la discrimination dans l'emploi consiste à donner l'accès à une activité économique rémunérée en fonction des qualifications, indépendamment de tout facteur sans lien avec la nature du travail, tel que la race, le sexe et l'origine sociale. Comprendre les causes des écarts salariaux entre hommes et femmes, par exemple, peut aider à concevoir des mesures propres à assurer l'égalité de la rémunération pour un travail de valeur égale.

D'autres conventions façonnent les institutions du marché du travail et influencent le droit du travail et les cadres de gouvernance tels que les conventions collectives. La ratification des conventions par les États Membres témoigne des progrès accomplis par ces derniers sur les trajectoires nationales de développement durable.

En mai 2019, le nombre de ratifications enregistrées au niveau mondial par l'OIT s'élevait à 8 151. Il existe des disparités importantes selon le pays ratificateur, la convention ratifiée et la date de ratification. Les taux de ratification des conventions relevant de domaines stratégiques tels que le salaire minimum, la protection de la maternité, et la sécurité et la santé au travail sont restés relativement stables, ce qui tend à montrer que les États Membres ont entendu l'appel lancé dans le Pacte mondial pour l'emploi de 2009 «afin d'empêcher un nivellement par le bas des conditions de travail et de favoriser la relance». L'attention devrait maintenant porter sur la nécessité d'actualiser les normes nationales pour y intégrer les cibles de l'ODD 8 et l'Agenda du travail décent de l'OIT. L'annexe V recense les normes du travail pertinentes au regard de l'ODD 8.

Ancrée dans les droits de l'homme, la vision des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT peut aider les sociétés à récolter les fruits d'une économie ouverte et à s'adapter à la pression de la concurrence liée à la mondialisation d'une manière durable sur les plans politique et social (voir encadré 3.11). Le nombre de ratifications des huit conventions fondamentales de l'OIT a fortement progressé après l'adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux

au travail de 1998 et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. En 2006, le Conseil économique et social des Nations Unies a réitéré son invitation aux États Membres à ratifier et à mettre pleinement en œuvre les conventions fondamentales de l'OIT, qui couvrent les quatre catégories de principes et droits fondamentaux au travail³⁵. À la date du présent rapport, une forte majorité d'États Membres de l'OIT (144 sur 187) ont ratifié les huit conventions fondamentales. Toutefois, les efforts doivent se poursuivre, notamment eu égard à la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, qui n'ont pas encore été ratifiées par nombre de pays dont la main-d'œuvre figure parmi les plus importantes du monde (voir également chapitre 1, encadré 1.2).

Des dispositions législatives ou réglementaires sont nécessaires pour opérer un rapprochement, par le dialogue social, entre des objectifs stratégiques de différentes natures. Ainsi, la réglementation relative au temps de travail ne protège pas seulement la partie contractante la plus faible contre l'exploitation, mais aide également à prévenir les accidents du travail et les lésions professionnelles et à promouvoir un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée et une répartition plus équitable des activités domestiques non rémunérées. Une réglementation adaptée peut éviter des conflits du travail coûteux et des tensions sociales tout en favorisant la formalisation.

La gouvernance du marché du travail face aux changements rapides

Au niveau national, la gouvernance du travail s'inspire depuis longtemps du modèle mondial préconisé par l'OIT, lequel repose sur une collaboration entre les gouvernements et les représentants des employeurs et des travailleurs. La gouvernance englobe les fonctions connexes suivantes: droit du travail, administration et inspection du travail, conformité, sécurité et santé au travail, liberté syndicale et négociation collective. La contribution apportée de longue date par l'OIT à l'amélioration de la gouvernance des marchés du travail constitue une base solide de plaidoyer en faveur de nouvelles innovations. Les aspects relatifs au dialogue social sont abordés dans la section 3.3. Le respect de l'égalité des droits est essentiel pour veiller à la qualité des emplois occupés par les femmes. L'élimination des dispositions et des pratiques discriminatoires et, en particulier, la pleine application du principe de l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale (cible 8.5) contribue à résorber l'écart de rémunération entre hommes et femmes (voir section 3.1). En outre, la lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail est une mesure cruciale pour garantir des conditions de travail décentes pour les femmes; en juin 2019, l'OIT a adopté une convention complétée par une recommandation sur la question.

Les inspections du travail sont une institution qui contribue de manière essentielle à défendre la primauté du droit dans le monde du travail et à favoriser le respect de la réglementation du travail. S'inspirant des meilleures pratiques recensées de par le monde, le modèle de conformité stratégique élaboré par l'OIT à l'intention des inspections du travail pourrait concourir à résoudre les problèmes auxquels se

³⁵. À l'heure actuelle, il ne manque plus que 119 ratifications pour parvenir à la ratification universelle; l'Asie et le Pacifique contribuent pour deux tiers au nombre des ratifications «manquantes». Seuls 11 pays ont ratifié moins de cinq des huit conventions.

heurtent les pays en matière de conformité³⁶. Ainsi, au Brésil, l'interaction entre l'association brésilienne des détaillants du textile (ABVTEX) et l'inspection du travail a conduit à la mise en place de mécanismes de suivi complémentaires, lesquels ont accru l'influence de l'inspection du travail sur les fournisseurs situés aux échelons inférieurs de la chaîne de valeur de l'industrie textile³⁷.

Réglementer diverses formes de travail

L'expérience montre que la hausse de la productivité ne s'obtient pas par la déréglementation, mais plutôt grâce à une gouvernance robuste et efficace du marché du travail qui instaure un juste équilibre entre la sécurité de l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre, un équilibre fondé sur les normes du travail (voir encadré 3.12) et l'extension de la protection conférée par ces normes à tous les travailleurs, indépendamment du type de contrat et de la forme de travail, comme le préconise le rapport de la Commission mondiale (BIT, 2019g). La déréglementation du travail temporaire, par exemple, peut avoir un effet négatif sur la productivité en piégeant les travailleurs dans des emplois peu qualifiés et générer un roulement de personnel important, décourager l'innovation et, souvent aussi, créer des clivages sexuels ou raciaux au sein des sociétés.

D'une manière générale, la réglementation appropriée des formes atypiques d'emploi exige des interventions ciblées pour protéger les quatre grandes catégories d'emploi atypique, à savoir: *a*) l'emploi temporaire (travail occasionnel et contrats à durée déterminée); *b*) le travail à temps partiel et les périodes d'astreinte; *c*) les relations d'emploi triangulaires (travail intérimaire et autres formes de courtage de main-d'œuvre ou de travail détaché) et *d*) le travail déguisé ou le travail économiquement dépendant (lorsque, du point de vue juridique, les travailleurs sont considérés comme indépendants mais que leur travail est dirigé par quelqu'un d'autre).

Si une grande part de l'activité n'a jamais été «typique» dans les pays en développement (autrement dit, si de larges segments de la population active occupaient des emplois intermittents), les formes typiques d'emploi constituaient néanmoins une caractéristique importante de certains secteurs, parmi lesquels l'industrie manufacturière. La progression de l'emploi atypique, parfois appelée «informalisation de l'emploi formel», signifie que, pour de nombreux pays en développement, le défi préexistant de l'informalité est exacerbé par celui de l'emploi atypique (BIT, 2016b).

Il existe quatre interventions stratégiques principales pour rendre ces emplois décents:

1. Comblent les lacunes réglementaires, notamment en veillant à l'égalité de traitement des travailleurs, quelles que soient les modalités contractuelles qui leur sont applicables.
2. Renforcer l'aptitude des syndicats à représenter les travailleurs en situation d'emploi atypique.

36. Pour plus d'informations sur le modèle de conformité stratégique, voir https://www.ilo.org/global/topics/labour-administration-inspection/resources-library/training/WCMS_625394/lang--fr/index.htm.

37. L'ABVTEX opère un programme de qualification des fournisseurs (SQP), destiné à la fois aux fournisseurs et aux sous-traitants dans la chaîne de valeur. Des audits privés menés au titre du SQP sont conduits parallèlement aux inspections du travail. Ces inspections débouchent souvent sur la délivrance d'un «engagement à procéder aux ajustements nécessaires» (ou engagement de conformité) juridiquement contraignant qui renforce les obligations au titre du SQP.

Encadré 3.12. Le programme Better Work: améliorer les conditions de travail dans le secteur mondial de l'habillement

Le secteur mondial de l'habillement sert souvent de tremplin vers l'industrialisation pour les pays en développement et offre des possibilités d'emploi rémunéré, en particulier aux jeunes travailleurs, aux femmes et aux migrants. Ce secteur est également marqué par des difficultés à faire respecter les normes du travail, les pays en développement se livrant à un nivellement par le bas à la faveur d'une main-d'œuvre bon marché. Le programme Better Work, un partenariat entre l'OIT et la Société financière internationale, vise à améliorer les conditions de travail dans le secteur de l'habillement tout en renforçant la compétitivité. En effet, le respect des normes du travail ne nuit pas à la compétitivité; au contraire, ce respect, assuré moyennant un ensemble d'interventions déployées au niveau des entreprises et des pays, peut être un moteur de réussite commerciale. Le programme Better Work a permis d'améliorer le respect des principales normes internationales du travail et de la législation nationale au Bangladesh, au Cambodge, en Haïti, en Indonésie, en Jordanie, au Nicaragua et au Viet Nam. Toutefois, le respect des normes n'est pas une fin en soi: les travailleurs déclarent ressentir une plus grande satisfaction personnelle et un plus grand bien-être lorsqu'ils travaillent dans des usines qui respectent la réglementation qui limite le temps de travail et interdit le travail des enfants, la discrimination et le travail forcé. Le bien-être des travailleurs est accru dans les usines offrant un environnement de travail adéquat, à savoir un environnement dans lequel les travailleurs se sentent à l'abri des accidents, où la qualité de l'air intérieur est bonne et où la température est agréable. Des mécanismes de dialogue tels que des comités bipartites, constitués à l'issue d'élections libres et fondés sur une représentation équitable des sexes, peuvent contribuer à améliorer les lieux de travail de nombreuses manières.

En améliorant le respect des normes du travail, des sociétés possédant des usines textiles au Viet Nam et au Cambodge sont parvenues à augmenter la productivité de la main-d'œuvre (mesurée par le taux d'efficacité et la vitesse avec laquelle les travailleurs atteignent leurs objectifs de production journaliers), la rentabilité et la compétitivité. Des données issues d'enquêtes effectuées au Viet Nam, en Jordanie, au Cambodge et en Indonésie montrent que le surcoût des mesures prises pour veiller au respect des normes est compensé par la hausse des recettes, laquelle résulte d'une plus grande productivité des travailleurs et, surtout, d'un meilleur positionnement dans la chaîne d'approvisionnement textile grâce au volume des commandes reçues.

Source: Site Web du programme Better Work: <https://betterwork.org/blog/portfolio/impact-assessment/>.

3. Adapter les systèmes de sécurité sociale afin d'étendre la couverture aux travailleurs en situation d'emploi atypique – par exemple en assouplissant les systèmes quant aux cotisations ouvrant droit aux prestations.
4. Fournir des services publics de soins afin que les travailleurs aient davantage la possibilité de prendre des congés pour soins à la famille et de participer à des activités de formation et d'apprentissage continu. Les travailleurs ayant des responsabilités familiales peuvent alors décider avec plus de facilité s'ils souhaitent s'engager dans des formes d'emploi atypique ou typique.

Promouvoir une gouvernance équitable des migrations de main-d'œuvre

Les groupes de travailleurs vulnérables, en particulier les migrants, doivent également faire l'objet d'interventions ciblées en matière de gouvernance. Le Programme 2030 reconnaît la «contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance inclusive et au développement durable». Dans la déclaration introductive du programme, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à coopérer «à l'échelle internationale pour faire en sorte que les migrations se déroulent

en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, réguliers ou irréguliers, les réfugiés et les déplacés». La cible 8.8 appelle de manière spécifique à protéger «tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes», et présente un lien étroit avec la cible 10.7, qui vise à faciliter la migration de façon ordonnée, sans danger et bien gérée.

Pour atteindre ces objectifs, des cadres équitables en matière de migration de main-d'œuvre, fondés sur les normes internationales du travail, sont nécessaires. Ces cadres devraient renforcer la cohérence entre les politiques relatives au marché du travail, à l'emploi et à la migration, et la coopération dans le cadre du dialogue social et d'une approche faisant intervenir l'ensemble des pouvoirs publics. À titre d'exemple, les régimes de migration de main-d'œuvre, de soins et d'emploi doivent être reliés pour optimiser les avantages en faveur des travailleurs migrants, en particulier les travailleurs domestiques migrants (BIT, 2018i). Les dispositions bilatérales en matière de migration de main-d'œuvre peuvent contribuer à assurer la participation active des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

L'élaboration de politiques fondées sur des données probantes exige le recueil et l'analyse de données actuelles, fiables et comparables sur les migrations de main-d'œuvre, ventilées par âge, sexe et secteur économique (BIT, 2017e). Les Directives concernant les statistiques des migrations internationales de main-d'œuvre adoptées à la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail en octobre 2018 constituent un outil essentiel à cet égard. La protection des travailleurs migrants soulève d'autres enjeux tels que la nécessité d'assurer un recrutement équitable (par ex. en éliminant les commissions de recrutement et frais connexes), d'offrir des possibilités de perfectionnement des compétences, de promouvoir la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger et d'étendre la protection sociale.

La liberté syndicale est un droit fondamental et une condition favorable à la réalisation du travail décent, et devrait être garantie à tous les travailleurs. Protéger les droits des travailleurs migrants implique de veiller à ce qu'ils soient traités équitablement en matière de couverture et de prestations de sécurité sociale, notamment en favorisant la transférabilité des droits de sécurité sociale par le biais d'accords bilatéraux ou multilatéraux (BIT, 2017a). Un nombre croissant de pays ont conclu des accords internationaux relatifs à la sécurité sociale: depuis 1980, leur nombre est passé de 100 à 690.

Dans les pays de destination, la reconnaissance des compétences des migrants peut améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois, laquelle contribue à la productivité économique et à la croissance des entreprises et, partant, à la protection sociale et à la mobilité ascendante des migrants.

Sécurité et santé au travail

On dénombre chaque année plus de 374 millions de victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Les maladies sont de loin la principale cause de décès liés au travail (86 pour cent). Chaque jour, environ 6 500 personnes meurent de maladies professionnelles tandis que 1 000 décèdent d'accidents du travail. Les principales causes de mortalité sont les maladies de l'appareil circulatoire (31 pour cent), les cancers professionnels (26 pour cent) et les maladies respiratoires (17 pour

cent). L'évolution des pratiques de travail, de la démographie, de la technologie et de l'environnement engendre de nouvelles problématiques en matière de sécurité et de santé au travail qui viennent s'ajouter aux risques professionnels traditionnels.

Pour tenter de remédier à ces problèmes, l'OIT recommande cinq interventions stratégiques:

1. Faire davantage pour anticiper les risques nouveaux et émergents touchant à la sécurité et à la santé au travail.
2. Adopter une approche pluridisciplinaire, notamment en approfondissant les liens avec le système de santé publique.
3. Renforcer les capacités dans les différents domaines de la sécurité et de la santé au travail.
4. Intégrer la sécurité et la santé aux premières étapes du parcours éducatif, afin de promouvoir une culture de prévention.
5. Renforcer les normes internationales du travail et la législation nationale.

Les nouvelles technologies telles que la numérisation, la robotique et les nanosciences peuvent contribuer à réduire l'exposition à des situations dangereuses, mais peuvent aussi engendrer de nouveaux risques pour la santé (par ex. des risques psychosociaux). Le changement climatique entraîne une prévalence accrue de risques tels que la pollution de l'air, le stress thermique et les maladies émergentes, auxquels il conviendra de s'attaquer (BIT, 2019f). L'évolution démographique aura un fort impact sur la sécurité et la santé: dans certaines parties du monde, le vieillissement de la main-d'œuvre imposera de recourir à des pratiques de travail et à des équipements adaptés permettant aux travailleurs âgés de poursuivre leur activité en sécurité, tandis que dans d'autres la main-d'œuvre sera essentiellement constituée de travailleurs jeunes, traditionnellement plus portés vers les formes atypiques d'emploi et exposés à des taux élevés de lésion professionnelle.

Une protection sociale universelle, adéquate et complète

La cohérence des politiques nécessaires à la réalisation de l'ODD 8 exige d'instaurer une protection sociale universelle, en lien avec la cible 1.3. La mise en œuvre des orientations pertinentes contenues dans la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012 (BIT, 2017a et 2019i), peut accélérer les progrès vers la réalisation de l'ODD 8. Il est essentiel d'étendre la couverture de la protection sociale à ceux qui en sont pour l'instant exclus, tels que les travailleurs informels, les travailleurs ruraux et les peuples autochtones, afin de ne laisser personne de côté; (BIT, 2018j; OCDE et BIT, 2019). La protection sociale est également un instrument clé pour prévenir le travail des enfants et le travail forcé (cible 8.7) (BIT, 2017d) et promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation économique des femmes (BIT, 2016c). En effet, les allocations de congé maternité, paternité et parental, les prestations de soins aux enfants versées aux mères (en particulier celles issues de groupes autochtones et de familles à faible revenu) et les aménagements du travail compatibles avec les responsabilités familiales sont essentiels.

La protection sociale influe fortement sur le travail décent et la croissance inclusive. Elle aide à orienter les investissements vers la nutrition, la santé et l'éducation

(ODD 2, 3 et 4). En particulier, la couverture sanitaire universelle (cible 3.8)³⁸ permet aux individus de planifier l'avenir et de saisir les opportunités économiques qui se présentent à eux, contribuant ainsi à l'augmentation de la productivité du travail, au perfectionnement des compétences et à l'employabilité. Au niveau mesoéconomique, une protection sociale adéquate constitue un élément important des politiques visant à promouvoir des entreprises durables (BIT, 2007) et à soutenir le développement économique local, en particulier dans les zones rurales (Davis et coll., 2016). Au niveau macroéconomique, la protection sociale aide à stabiliser la demande globale en période de crise (Islam et Kucera, 2013; BIT, 2017a) et facilite les transformations du marché du travail, en particulier vers une meilleure utilisation des technologies numériques, la formalisation et la transition vers une économie verte (BIT, 2018e).

De nombreux pays ont accompli des progrès sensibles dans l'extension de la couverture de la protection sociale à ceux qui n'en bénéficient pas encore (y compris les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs ruraux, les peuples autochtones, les travailleurs migrants et les réfugiés) et dans le renforcement de leurs systèmes de protection sociale. Ils sont parvenus à instaurer une couverture sanitaire universelle ou quasi universelle dans différents domaines de la protection sociale en combinant des régimes et programmes contributifs (assurance sociale) et non contributifs (financés par l'impôt). À titre d'exemple, les personnes âgées bénéficient désormais d'une pension de vieillesse dans plus de 20 pays et territoires du monde entier, parmi lesquels l'Afrique du Sud, l'État plurinational de Bolivie, Cabo Verde, la Chine, le Timor-Leste, l'Ukraine et Zanzibar (République-Unie de Tanzanie). Dans plus de 30 pays, des allocations familiales sont versées pour tous les enfants, soit dans le cadre d'un programme universel d'allocations familiales, soit dans le cadre d'un régime mixte d'assurance sociale et de prestations financées par l'impôt (BIT et UNICEF, 2019). De même, dans certains pays tels que l'Argentine et la Mongolie, le versement universel des prestations de maternité en espèces s'effectue dans le cadre de politiques plus vastes axées sur la protection des mères (BIT, 2016d).

En février 2019, le Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (USP2030)³⁹ a lancé un appel à l'action en exhortant les pays et les partenaires à soutenir l'engagement mondial en faveur de la mise en œuvre de la cible ODD 1.3, moyennant cinq interventions prioritaires fondées sur les principes fondamentaux de la protection sociale universelle:

1. **Protection tout au long du cycle de la vie.** Mettre en place des systèmes de protection sociale universelle s'appuyant sur des socles de protection sociale, offrant une protection adéquate à tous les stades de la vie, et s'appuyant sur un mix d'assurance sociale, assistance sociale et autres mécanismes, dans le cadre de stratégies et de législations nationales.
2. **Couverture universelle.** Offrir un accès universel à la protection sociale et veiller à ce que les systèmes de protection sociale soient fondés sur les droits, soucieux des considérations de genre et inclusifs, sans que nul ne soit laissé de côté.

38. Les investissements en faveur de la couverture sanitaire universelle sont indispensables pour atteindre les ODD et pour réduire les inégalités en matière de santé. Voir OMS (2017).

39. Coprésidé par la Banque mondiale et l'OIT, le partenariat USP2030 rassemble les gouvernements de plusieurs pays et plusieurs organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et ne cesse de s'élargir. Voir www.usp2030.org.

3. **Appropriation au niveau national.** Élaborer des stratégies et des politiques de protection sociale fondées sur les priorités et les situations nationales, en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés.
4. **Financement durable et équitable.** Assurer la pérennité et l'équité des systèmes de protection sociale en privilégiant des modalités sûres et équitables de financement national et, le cas échéant, en faisant appel à la coopération et à l'assistance internationales.
5. **Participation et dialogue social:** Renforcer la gouvernance des systèmes de protection sociale par l'ancrage institutionnel, la coordination multisectorielle et la participation des partenaires sociaux et d'autres organisations pertinentes et représentatives, afin de susciter un large soutien et de promouvoir l'efficacité des services.

3.3. Dialogue social, information et partenariats pour atteindre l'ODD 8

Les bases de la spirale stratégique présentée à la figure 3.1 sont le dialogue social, étayé par des informations de qualité sur le marché du travail, des acteurs capables (gouvernements et partenaires sociaux) et des partenariats internationaux. En d'autres termes, la présente section examine les modalités de mise en pratique des politiques décrites ci-dessus. De nombreux pays du monde se heurtent à d'importantes difficultés dans ce domaine; certains possèdent encore des capacités relativement limitées, tandis que d'autres sont confrontés à une diminution de leurs moyens, des taux de syndicalisation et des effectifs des organisations d'employeurs et/ou à des conflits inextricables entre les parties. Pour autant, un dialogue social efficace reste indispensable pour s'engager dans une trajectoire de transformation vers une croissance et un développement soutenus, partagés et durables. Le rapport de la Commission mondiale (BIT, 2019g) invite les principaux acteurs du monde du travail à collaborer pour tracer la voie qui permettra de répondre aux aspirations communes. Cela implique de «redynamiser le contrat social» de sorte que, «en échange de leur contribution à la croissance et à la prospérité, les individus [soient] protégés contre les vicissitudes inhérentes à l'économie de marché et leurs droits [soient] respectés» (*op. cit.*, p. 58). Comme cela a été indiqué chapitre 2, la transition vers un modèle de croissance et de développement soutenus, inclusifs et durables engendrera inévitablement de nouveaux conflits et divergences d'intérêt.

Encadré 3.13. Afrique du Sud: Green Economy Accord

En novembre 2011, l'accord sur l'économie verte a été signé par le gouvernement d'Afrique du Sud, des représentants d'entreprises et d'employeurs, trois fédérations syndicales – le Congrès des syndicats sud-africains, la Fédération des syndicats d'Afrique du Sud et le Conseil national des syndicats qui, à eux trois, représentent plus de 2 millions de travailleurs – et plusieurs organisations de la société civile. Ce vaste partenariat social vise à développer le volet «économie verte» de la stratégie de l'Afrique du Sud pour une croissance innovante (New Growth Path) et définit les mesures pratiques à prendre par chaque partenaire pour créer des centaines de milliers d'emplois verts et décents d'ici à 2020.

Source: BIT et CSI (2017).

C'est précisément la raison pour laquelle le dialogue social entre des partenaires compétents et dotés de moyens suffisants est si important pour bien aborder l'avenir et atteindre l'ODD 8. L'accord sur l'économie verte de l'Afrique du Sud (Green Economy Accord) illustre bien la contribution d'une approche tripartite à la gestion de la transformation (encadré 3.13). À l'aide d'exemples, la présente section explique le rôle du dialogue social, des systèmes d'information sur le marché du travail, du renforcement des capacités des partenaires et des partenariats internationaux qui forment les bases du cadre stratégique intégré visant à permettre la réalisation de l'ODD 8.

Le dialogue social au service du plein emploi productif et du travail décent

La liberté syndicale, la reconnaissance du droit de négociation collective et le dialogue social sont étroitement liés aux engagements pris dans le Programme 2030 en faveur d'une croissance soutenue, partagée et durable, d'une prospérité commune et d'un travail décent. Comme indiqué au chapitre 2, ces principes sont également importants pour bâtir des économies dynamiques, durables, innovantes et centrées sur l'humain, et pour renforcer les processus démocratiques, essentiels au développement durable.

La pleine participation d'organisations d'employeurs et de travailleurs libres, indépendantes, fortes et représentatives dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques est un puissant instrument de gouvernance au service du développement durable, dans la mesure où elle renforce l'appropriation démocratique, l'inclusivité et la responsabilisation (BIT, 2018k). En relayant les vues de leurs membres, les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent influencer fortement sur la recherche de consensus et la cohésion sociale. À titre d'exemple, les travailleurs de l'économie informelle sont de plus en plus représentés par des syndicats dans les structures de dialogue social (BIT et CSI, 2017). Le dialogue social contribue également à la réalisation des cibles des ODD en rapport avec l'environnement et le climat⁴⁰.

Les institutions de dialogue social appuient la mise en œuvre du Programme 2030. Dans leurs rapports établis en vue du Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies, des pays aussi divers que la Chine, l'Égypte, la Finlande, les Philippines, le Samoa et la Suisse ont souligné l'importance de la participation de nombreux acteurs dans la réalisation des ODD (Nations Unies, 2016). En outre, des pays tels que la Belgique, le Portugal et la Suède ont indiqué que les organisations d'employeurs et de travailleurs avaient participé à la conception ou à la préparation de leurs examens volontaires nationaux en vue du forum politique de haut niveau ou à des actions menées pour atteindre les ODD. Parallèlement, la mise en œuvre du Programme 2030 peut jouer un rôle déterminant dans la relance du dialogue social au niveau national (voir encadré 3.14).

40. Parmi les initiatives mondiales importantes figurent l'Initiative en faveur des emplois verts (voir section 3.1) et le Programme des emplois verts, lancé par l'OIT en 2009.

Encadré 3.14. La relance du dialogue social grâce aux objectifs de développement durable: l'exemple du Costa Rica

Le processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) au Costa Rica a contribué à relancer le dialogue national qui semblait rompu après le référendum controversé d'octobre 2007 sur la ratification de l'Accord de libre-échange d'Amérique centrale. Si, dans un premier temps, les syndicats ont accueilli avec scepticisme l'invitation du gouvernement à prendre part au processus de mise en œuvre des ODD, les aspects relatifs aux droits de l'homme du Programme 2030 et le processus structuré, fondé sur le consensus, proposé par le gouvernement, les ont convaincus. En septembre 2016, un pacte national pour les objectifs de développement durable a été signé. Le gouvernement s'y est engagé à promouvoir et à respecter les ODD, à suivre leur mise en œuvre et à établir des rapports à ce sujet. Ce pacte national est l'aboutissement d'un processus inclusif et participatif associant les acteurs nationaux et les partenaires sociaux.

Source: Cheng Lo (2017).

Améliorer les systèmes d'information sur le marché du travail

Des systèmes complets d'information sur le marché du travail sont indispensables à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques nationales de l'emploi et du marché du travail. Dans un contexte marqué par de profondes transformations et des transitions croissantes sur le marché du travail, partout dans le monde, des informations améliorées sur le marché du travail peuvent orienter les choix stratégiques et mieux renseigner les acteurs du marché du travail.

Si des progrès importants ont été accomplis dans de nombreux pays, des améliorations considérables restent encore à apporter. Ainsi, le recueil, la compilation et l'analyse des données relèvent parfois de plusieurs organismes et régions, d'où des chevauchements d'activités et un gaspillage de ressources. Les institutions du marché du travail, y compris les organisations de travailleurs et d'employeurs, sont faibles dans de nombreux pays. Cette faiblesse agit de manière négative sur les mécanismes ayant pour vocation de fournir des informations et des analyses à l'appui de la prise de décision. Grâce aux avancées technologiques, il est possible de bâtir des systèmes d'information sur le marché du travail efficaces et peu coûteux, dotés de capacités renforcées pour interpréter un monde du travail de plus en plus complexe.

Les normes adoptées à la dix-neuvième Conférence des statisticiens du travail en octobre 2013 ont fortement élargi le champ des statistiques du travail en préconisant la production de statistiques sur différentes formes de travail (rémunéré et non rémunéré) et en fournissant un cadre conceptuel commun à cette fin (voir encadré 3.15). Il est particulièrement important pour le suivi des progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 8 que les limites de l'utilisation du seul taux de chômage pour mesurer la sous-utilisation de la main-d'œuvre aient été reconnues. Un jeu de mesures complémentaires de la sous-utilisation du travail a donc été introduit (voir encadré 1.1 au chapitre 1).

Encadré 3.15. Points saillants de la Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre adoptée à la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail en 2013

Les nouvelles normes se caractérisent essentiellement par l'inclusion de la première définition statistique du travail arrêtée au niveau international, qui est conforme à la portée des activités productives du domaine de la production générale, ainsi que par un cadre conceptuel qui distingue différentes formes de travail pour favoriser l'établissement de statistiques séparées sur chacune d'entre elles, selon les besoins, et servir de base à l'élaboration d'un large éventail de politiques économiques et sociales et de politiques sur le marché de l'emploi. Le cadre des formes de travail classe toutes les activités productives en fonction des différentes formes de travail sur la base de la principale destination de la production ainsi que du type de transaction. Il définit cinq formes de travail distinctes: l'emploi, le travail de production pour la consommation personnelle (notamment la production de biens et de services pour un usage final propre), le travail bénévole, le travail en formation non rémunéré et, dans une dernière catégorie, d'autres formes de travail telles que le travail obligatoire non rémunéré. Si les cinq formes de travail s'excluent mutuellement, il peut néanmoins arriver qu'une personne soit concernée par une ou plusieurs formes de travail sur une période de référence donnée. Ce cadre permet donc d'appréhender dans leur ensemble la participation, les contributions et les conditions de travail des personnes occupant un emploi ou réalisant un travail de production pour la consommation personnelle ou un travail bénévole, ainsi que d'examiner les interactions entre ces différentes formes de travail, ce qui n'était pas possible avec les précédentes normes.

La définition de l'emploi figurant dans les nouvelles normes a été restreinte au «travail réalisé en échange d'une rémunération ou d'un bénéfice». Par rapport aux normes précédentes, cette définition exclut les activités menées pour produire des biens destinés principalement à l'usage personnel du ménage ou de la famille, le bénévolat au sein d'organisations, certains types de bénévolat direct et le travail en formation non rémunéré, qui relèvent désormais des catégories du travail de production pour la consommation personnelle, du travail bénévole et du travail en formation non rémunéré, respectivement. L'emploi, dans sa définition plus étroite, demeure la référence pour le classement des personnes en âge de travailler en fonction de leur situation vis-à-vis de l'activité ainsi que pour la production des statistiques sur la main-d'œuvre. Cette révision permettra un suivi plus fin des possibilités d'emploi qui sont sources de revenus et facilitera l'élaboration de politiques orientées sur la création d'emplois. La mesure du chômage fait désormais partie d'un ensemble de mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, qui comprend également le sous-emploi lié à la durée du travail et la main-d'œuvre potentielle (voir encadré 1.1, chapitre 1).

Source: Rapport de l'Organisation internationale du Travail sur les évolutions récentes dans le domaine de statistiques du travail et de l'emploi, Commission de statistique, quarante-neuvième session, document E/CN.3/2018/18.

Renforcer les capacités des gouvernements et des partenaires sociaux pour la mise en œuvre de l'ODD 8

Il est important de renforcer les capacités techniques et les capacités de gestion des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs afin qu'ils puissent actionner les leviers stratégiques nécessaires et bâtir les institutions requises de manière coordonnée et cohérente pour progresser dans la réalisation de l'ODD 8. Le renforcement de ces capacités devrait viser à la fois des organismes publics spécifiques et des instances interministérielles (par ex. des comités et conseils) établies dans différents pays. Les capacités des organisations de travailleurs et d'employeurs devraient également être renforcées pour leur permettre de participer le plus efficacement possible à tout le cycle de la politique de l'emploi.

Le renforcement des capacités peut prendre la forme de travaux de recherche et de diffusion des résultats, d'échanges Sud-Sud et d'approches axées sur

l'apprentissage par les pairs telles que le «Partenariat pour l'emploi des jeunes dans la Communauté des États indépendants» et l'«Initiative Taqeeem: ce qui fonctionne dans l'emploi des jeunes» (Taqeeem Initiative: What Works in Youth Employment). La décision adoptée par le Conseil d'administration du BIT en octobre 2018 sur les mécanismes d'examen volontaire par les pairs des politiques nationales de l'emploi envisage précisément ce type d'apprentissage mutuel et de renforcement des capacités.

Bâtir et renforcer les partenariats pour une action coordonnée

Les partenariats nationaux, régionaux et mondiaux sont des éléments importants de la stratégie de mise en œuvre des ODD conçue par l'OIT. Lancée par l'Organisation en 2016, l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes est un partenariat inclusif et multipartite qui vise à promouvoir l'emploi des jeunes conformément au Programme 2030. Les participants à l'initiative mondiale sont résolus à agir sur un ensemble de priorités thématiques, à mettre en commun les connaissances et à mobiliser les ressources nécessaires pour créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en faveur des jeunes. L'initiative met l'accent sur les emplois verts, les compétences numériques et la formation professionnelle de qualité; fournit une aide aux jeunes travailleurs des zones rurales; facilite la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle; et favorise l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant durable chez les jeunes. Elle apporte également un soutien aux jeunes défavorisés, tels que les jeunes travailleurs employés à des travaux dangereux ou ceux situés dans des régions touchées par le conflit et l'instabilité.

La Coalition internationale pour l'égalité salariale (EPIC) fournit un autre exemple de partenariat important. Pilotée par l'OIT, ONU-Femmes et l'OCDE, elle vise à instaurer l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. L'EPIC a été lancée dans l'objectif précis de contribuer à la réalisation de l'ODD 8 (la cible 8.5 appelant à garantir, d'ici à 2030, un salaire égal pour un travail de valeur égale), mais également l'ODD 5, dans la mesure où l'égalité de rémunération est une condition essentielle à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. L'EPIC soutient les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, et d'autres parties prenantes dans la prise de mesures concrètes en vue de combler l'écart salarial entre les sexes.

L'Alliance 8.7 a été lancée par l'OIT en septembre 2016, à l'ouverture de la 72^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il s'agit d'un partenariat mondial visant à éliminer le travail forcé, l'esclavage moderne et le travail des enfants (cible 8.7). L'alliance est impliquée dans d'autres partenariats dédiés à des thématiques connexes au sein des ODD telles que les cibles 5.2 (éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants) et 16.2 (mettre un terme à la maltraitance et à la traite des enfants). L'alliance repose sur les engagements pris par les gouvernements, mais collabore également avec des organisations internationales et régionales, des ONG, des établissements universitaires et d'autres acteurs et réseaux concernés. Des groupes d'action ont été créés dans le cadre de l'alliance autour des priorités thématiques de la cible 8.7, telles que les situations de conflit et de crise humanitaire, les migrations, l'état de droit et la gouvernance. Quinze «pays pilotes» situés dans toutes les régions du monde se sont engagés à aller plus loin et plus vite que les autres pour atteindre la cible ambitieuse consistant à éliminer le travail des

enfants d'ici à 2025 et à mettre fin au travail forcé, à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains d'ici à 2030.

Le fond «Vision Zéro» (Vision Zero Fund – VZF), une initiative des pays du Groupe des 7 (G7), vise à prévenir les décès, les accidents et les maladies liés au travail dans les secteurs qui opèrent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ou aspirent à les intégrer. L'objectif principal du VZF est d'accroître l'action collective publique et privée en vue d'encourager et de renforcer des activités concrètes de prévention en faveur de la sécurité et de la santé au travail dans les entreprises opérant dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Le VZF relève du programme de l'OIT en faveur de la sécurité et de la santé pour tous.

CONCLUSION

Il est temps d'agir pour l'ODD 8 en appelle aux responsables politiques du monde entier pour accélérer les progrès vers la réalisation de l'ODD 8 et du Programme 2030 dans son ensemble. Des transformations radicales sont nécessaires dans les trois sphères stratégiques que sont l'économie, la société et l'environnement. Le rapport recense de nombreux domaines dans lesquels les progrès ont été trop lents jusqu'ici, mais il met aussi en lumière plusieurs possibilités d'action concertée et porteuse de synergies.

La clé consiste à intégrer les objectifs de la croissance soutenue et de la croissance partagée avec le travail décent et l'intégrité environnementale au sein d'un programme de développement durable centré sur l'humain, situé au carrefour entre le Programme 2030 des Nations Unies et la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.

Le travail décent et le plein emploi productif ne sont pas seulement des fruits importants d'une croissance soutenue, partagée et durable: ils sont aussi des vecteurs clés de ces dynamiques. Un monde du travail caractérisé par l'égalité, l'équité, l'inclusion et la sécurité favorisera l'apprentissage sociétal et, partant, l'innovation et la transformation dans les sociétés et les économies.

Compte tenu des interactions dynamiques qui lient l'ODD 8 et d'autres objectifs de développement durable décrits dans le présent rapport, les États membres des Nations Unies devront donner un nouvel élan à l'action menée aux niveaux national et international pour concevoir, financer et mettre en œuvre un programme stratégique complet et intégré. Lorsque des compromis s'imposent ou que des conflits existent entre les cibles des ODD, la justice sociale, inscrite au mandat de l'OIT, devrait guider la conception de nouvelles technologies, institutions et politiques susceptibles d'aider à trouver un équilibre entre les différentes cibles. Les pays développés doivent prendre la tête des efforts visant à instaurer un équilibre entre les objectifs de croissance économique et d'inclusion sociale et la nécessité de préserver l'intégrité de l'environnement, tout en appuyant les pays en développement dans leur démarche visant à engager une dynamique de progrès équilibrée en faveur de la réalisation de l'ODD 8.

Il est donc essentiel, pour atteindre l'ODD 8, de renforcer l'engagement en faveur du système multilatéral. La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail le souligne: «Il est impératif d'agir d'urgence pour saisir les opportunités et relever les défis en vue de construire un avenir du travail juste, inclusif et sûr et qui aille de pair avec le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent pour tous» (BIT, 2019k).

L'avenir de l'économie mondiale, de la société, mais aussi de notre planète, en dépend. Il est temps d'agir pour l'ODD 8.

BIBLIOGRAPHIE

- Acemoglu, D.; Robinson, J. A. 2012. *Why nations fail: The origins of power, prosperity, and poverty* (New York, Crown). Paru en français sous le titre *Prospérité, puissance et pauvreté: pourquoi certains pays réussissent mieux que d'autres* (Genève, Markus Haller), 2015.
- AISS (Association internationale de la sécurité sociale). 2014. *Manuel sur l'extension de la couverture de la sécurité sociale aux travailleurs migrants* (Genève).
- Altbeker, A.; Bernstein, A. 2017. *No country for young people: The crisis of youth unemployment and what to do about it* (Johannesburg, Centre for Development and Enterprise).
- Ameratunga Kring, S. 2017. *Gender in employment policies and programmes: What works for women?*, Employment Working Paper No. 235 (Genève, BIT).
- Banque mondiale. 2019. *Global Economic Prospects, June 2019: Heightened tensions, subdued investment* (Washington, DC).
- Bargawi, H.; Cozzi, G. 2017. «Making the case for a gender-aware, investment-led recovery for Europe», dans l'ouvrage publié sous la direction de H. Bargawi, G. Cozzi et S. Himmelweit: *Economics and austerity in Europe: Gendered impacts and sustainable alternatives* (Londres et New York, Routledge), pp. 137-154.
- Benería, L.; Berik, G.; Floro, M. S. 2015. *Gender, development, and globalization: Economics as if all people mattered*, deuxième édition (New York, Routledge).
- Berg, J. (dir. de publ.). 2015. *Labour markets, institutions and inequality: Building just societies in the 21st century* (Genève et Cheltenham, BIT et Edward Elgar Publishing). Résumé en français sous le titre «Le marché du travail, les institutions et les inégalités: bâtir des sociétés plus justes pour le XXI^e siècle», disponible à l'adresse https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_346661.pdf [consulté le 29 janvier 2020].
- Berliner, D.; Greenleaf, A.; Lake, M.; Noveck, J. 2015. «Building capacity, building rights? State capacity and labor rights in developing countries», *World Development*, vol. 72, pp. 127-139.
- Bhatt, E. R. 2015. *Anubandh: Building hundred-mile communities* (Ahmedabad, Navajivan Publishing House).
- BIT (Bureau international du Travail). 1998. *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi* (Genève).
- . 2007. «Conclusions concernant la promotion d'entreprises durables», *Compte rendu provisoire*, n° 15, Conférence internationale du Travail, 96^e session, Genève, 2007 (Genève), pp. 101-114.

- 2008. *Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable* (Genève).
- 2009. *Rapport sur le travail dans le monde 2009: la crise mondiale de l'emploi et ses suites*, Institut international d'études sociales (Genève).
- 2011. *Skills for green jobs: A global view* (Genève).
- 2013a. *World of Work Report 2013: Repairing the economic and social fabric*. Résumé en français sous le titre: «Rapport sur le travail dans le monde 2013: restaurer le tissu économique et social» (Genève).
- 2013b. *Développement durable, travail décent et emplois verts*, rapport V, Conférence internationale du Travail, 102^e session, Genève, 2013 (Genève).
- 2014. *Global Employment Trends 2014: The risk of a jobless recovery?* Résumé en français sous le titre «Tendances mondiales de l'emploi 2014: vers une reprise sans emploi?» (Genève).
- 2015a. *Rapport mondial sur les salaires 2014/15: salaires et inégalités de revenus* (Genève).
- 2015b. *Négociation collective et formes atypiques d'emploi: pratiques destinées à réduire la vulnérabilité et garantir le caractère décent du travail*, Note d'information n° 3, Négociation collective et relations professionnelles (Genève).
- 2016a. *What works: Active labour market policies in Latin America and the Caribbean*, Studies on Growth with Equity (Genève).
- 2016b. *Non-standard employment around the world: Understanding challenges, shaping prospects* (Genève). Résumé en français sous le titre «L'emploi atypique dans le monde: identifier les défis, ouvrir des perspectives».
- 2016c. *Les femmes au travail, tendances 2016* (Genève).
- 2016d. *Maternity cash benefits for workers in the informal economy*, Social Protection for All Issue Brief (Genève).
- 2017a. *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019: protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable* (Genève).
- 2017b. *Emploi et questions sociales dans le monde 2017: tendances pour les femmes 2017* (Genève).
- 2017c. *Global Employment Trends for Youth 2017: Paths to a better working future* (Genève). Résumé en français sous le titre «Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2017: les voies possibles vers un meilleur avenir du travail».
- 2017d. *Estimations mondiales du travail des enfants: résultats et tendances 2012-2016* (Genève).
- 2017e. *Migration de main-d'œuvre: nouvelle donne et enjeux de gouvernance*, rapport IV, Conférence internationale du Travail, 106^e session, Genève, 2017 (Genève).
- 2017f. *Handbook on assessment of labour provisions in trade and investment arrangements*, Studies on Growth with Equity (Genève).

-
- . 2017g. *Employment policy implementation mechanisms across countries*, Employment Research Brief (Genève).
 - . 2018a. *Decent work and the Sustainable Development Goals: A guidebook on SDG labour market indicators* (Genève).
 - . 2018b. *L'environnement propice aux entreprises durables au Burkina Faso* (Genève).
 - . 2018c. *Third-party monitoring of measures against child labour and forced labour during the 2017 cotton harvest in Uzbekistan* (Genève).
 - . 2018d. *Résolution concernant la méthodologie de l'indicateur ODD 8.8.2 sur les droits des travailleurs*, Résolution II, vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 2018 (Genève).
 - . 2018e. *Emploi et questions sociales dans le monde 2018: une économie verte et créatrice d'emplois* (Genève).
 - . 2018f. *Asia-Pacific Employment and Social Outlook 2018: Advancing decent work for sustainable development* (Bangkok, Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique).
 - . 2018g. *Résolution concernant la méthodologie de l'indicateur ODD 8.b.1 sur l'emploi des jeunes*, Résolution III, vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 2018 (Genève).
 - . 2018h. *Decent work in Portugal 2008–18: From crisis to recovery* (Genève).
 - . 2018i. *ILO global estimates on international migrant workers: Results and methodology*, deuxième édition (Genève).
 - . 2018j. *La protection sociale des peuples autochtones*, Social Protection for All Brief (Genève).
 - . 2018k. *Horizon 2030: une coopération efficace pour le développement à l'appui des objectifs de développement durable*, rapport IV, Conférence internationale du Travail, 107^e session, Genève, 2018 (Genève).
 - . 2019a. *Femmes et hommes dans l'économie informelle: un panorama statistique*, troisième édition (Genève).
 - . 2019b. *Prendre soin d'autrui: un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent* (Genève).
 - . 2019c. *World Employment and Social Outlook: Trends 2019* (Genève). Résumé en français sous le titre «Emploi et questions sociales dans le monde: tendances pour 2019».
 - . 2019d. *Rapport mondial sur les salaires 2018/19: quelles sont les causes des écarts salariaux entre hommes et femmes?* (Genève).
 - . 2019e. *Une avancée décisive vers l'égalité entre hommes et femmes: un meilleur avenir du travail pour tous* (Genève).
 - . 2019f. *Travailler sur une planète plus chaude: l'impact du stress thermique sur la productivité du travail et le travail décent* (Genève).

- 2019g. *Travailler pour bâtir un avenir meilleur – Commission mondiale sur l'avenir du travail* (Genève, BIT).
 - 2019h. *The global labour income share and distribution* (Genève).
 - 2019i. *Protection sociale universelle pour la dignité humaine, la justice sociale et le développement durable*, rapport III (partie B), Conférence internationale du Travail, 108^e session, Genève (Genève).
 - 2019j. *Des compétences pour un avenir plus respectueux de l'environnement: principales conclusions* (Genève).
 - 2019k. Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, Conférence internationale du Travail, 108^e session, Genève, 2019 (Genève).
 - 2019l. *Le travail décent au service du développement durable*, Conseil d'administration, 335^e session, Genève, mars, GB.335/INS/11 (Genève).
 - À paraître. *Fifteen years of experience in national employment policies: Lessons from the past, policies for the future* (Genève).
 - ; CSI (Confédération syndicale internationale). 2017. *Social dialogue as a driver and governance instrument for sustainable development*, ILO–ITUC Issue Paper (Genève).
 - ; UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 2019. *Towards universal social protection for children: Achieving SDG 1.3* (Genève et New York).
- Blau, F. D.; Kahn, L. M. 2017. «The gender wage gap: Extent, trends, and explanations», *Journal of Economic Literature*, vol. 55, n° 3, pp. 789-865.
- Breton, T. R.; Canavire-Bacarreza, G. 2018. «Low test scores in Latin America: poor schools, poor families or something else?», *Compare: A Journal of Comparative and International Education*, vol. 48, n° 5, pp. 733-748.
- CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle). 2018a. «France: Two years of personal training accounts – A review», 28 mars. Disponible à l'adresse www.cedefop.europa.eu [14 mai 2019].
- 2018b. «The Netherlands: Policy development in lifelong learning», 13 nov. Disponible à l'adresse www.cedefop.europa.eu [14 mai 2019].
- Cheng Lo, R. 2017. *El diálogo social en la construcción de una estrategia nacional para la transición de la economía informal a la economía formal en Costa Rica* (San José). Non publié.
- CMED (Commission mondiale sur l'environnement et le développement). 1987. *Notre avenir à tous* (Nations Unies).
- Comité d'aide au développement de l'OCDE. 2018. Creditor Reporting System (CRS) aid activities database. Disponible à l'adresse <https://stats.oecd.org>.
- Dasgupta, S.; Singh, A. 2007. «Manufacturing, services and premature deindustrialization in developing countries: A Kaldorian analysis», dans l'ouvrage publié sous la direction de G. Mavrotas et A. Shorrocks: *Advancing development: Core themes in global economics* (Basingstoke et New York, Palgrave Macmillan), pp. 435-454.

- Davis, B.; Handa S.; Hypher, N.; Winder Rossi, N.; Winters, P.; Yablonski, J. (dir. de publ.). 2016. *From evidence to action: The story of cash transfers and impact evaluation in sub-Saharan Africa* (Oxford, FAO, UNICEF et Oxford University Press).
- Deakin, S. 2013. *Addressing labour market segmentation: The role of labour law*, Working Paper No. 52 (Genève, BIT).
- de Hoop, J.; Rosati, F. C. 2013. *The complex effects of public policy on child labour*, Understanding Children's Work (UCW) Programme Working Paper Series (Rome, Programme UCW).
- de Saille, S.; Medvecky, F. 2016. «Innovation for a steady state: A case for responsible Stagnation», *Economy and Society*, vol. 45, n° 1, pp. 1-23.
- De Schutter, O.; Deakin, S. 2005: «Introduction: Reflexive governance and the dilemmas of social regulation», dans l'ouvrage publié sous la direction d'O. De Schutter et S. Deakin: *Social rights and market forces: Is the open coordination of employment and social policies the future of social Europe?* (Bruxelles, Bruylant), pp. 1-17.
- Dorling, D. 2017. *The equality effect: Improving life for everyone* (Oxford, New Internationalist).
- ECLAC (Economic Commission for Latin America and the Caribbean). 2011. *Panorama Social de América Latina 2010* (Santiago, Chili).
- Elder, S. 2015. *What does NEETs mean and why is the concept so easily misinterpreted?*, Work4Youth Technical Brief No. 1 (Genève, BIT).
- Elson, D.; Seth, A. (dir. de publ.). 2019. *Gender equality and inclusive growth: Economic policies to achieve sustainable development* (New York, ONU-femmes).
- Escudero, V.; Kluve, J.; López Mourelo, E.; Pignatti, C. 2019. «Active labour market programmes in Latin America and the Caribbean: Evidence from a meta-analysis», *Journal of Development Studies*, vol. 55, n° 12, pp. 2644-2661.
- Espino, A.; Esquivel, V.; Rodríguez Enríquez, C. 2012. «Crisis, régimes économiques e impactos de género en América Latina», dans l'ouvrage publié sous la direction de V. Esquivel: *La economía feminista desde América Latina: Una hoja de ruta sobre los debates actuales en la región* (Saint-Domingue, ONU-femmes), pp. 290-348.
- Esquivel, V. 2017. «Efficiency and gender equality in growth theory: Simply add-ons?», *Canadian Journal of Development Studies*, vol. 38, n° 4, pp. 547-552.
- FMI (Fonds monétaire international). 2017. *Achieving more with less*, Fiscal Monitor, avril 2017 (Washington, DC). Un résumé en français est disponible à l'adresse <https://www.imf.org/en/Publications/FM/Issues/2017/04/06/fiscal-monitor-april-2017>.
- . 2018. *Perspectives de l'économie mondiale: obstacles à une croissance stable*, oct. (Washington, DC).
- Forum politique de haut niveau pour le développement durable. 2014. *Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables* (New York).

- GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). 2013. *Climate Change 2013: The physical science basis – Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [publié sous la direction de T. F. Stocker, D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, S. K. Allen, J. Boschung, A. Nauels, Y. Xia, V. Bex et P. M. Midgley]. Résumé en français sous le titre «Changements climatiques 2013: les éléments scientifiques. Résumé à l'intention des décideurs, résumé technique et foire aux questions». (Cambridge et New York, Cambridge University Press).
- . 2014. *Changements climatiques 2014: rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* [publié sous la direction de R. K. Pachauri et L. Meyer] (Genève).
- . 2018. *Global warming of 1.5 °C*. Résumé en français sous le titre «Réchauffement planétaire de 1,5 °C». Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté». Disponible à l'adresse www.ipcc.ch/sr15/ [12 juin 2019].
- Gill, I.; Kharas, H. (dir. de publ.). 2007. *An East Asian renaissance: Ideas for economic growth* (Washington, DC, Banque mondiale).
- Goulding, K. 2013. *Gender dimensions of national employment policies: A 24-country study*, Employment Working Paper No. 2 (Genève, BIT).
- Griggs, D. J.; Nilsson, M.; Stevance, A.; McCollum, D. (dir. de publ.). 2017. *A guide to SDG interactions: From science to implementation* (Paris, International Council for Science).
- Grimshaw, D. (dir. de publ.). 2013. *Minimum wages, pay equity and comparative industrial relations* (Londres, Routledge).
- ; Koukiadaki, A.; Tavora, I. 2017. *Social dialogue and economic performance: What matters for business – A review*, Conditions of Work and Employment Series No. 89 (Genève, BIT).
- Guzman, M.; Ocampo, J. A.; Stiglitz, J. E. 2018. «Real exchange rate policies for economic development», *World Development*, vol. 110, pp. 51-62.
- Hallegatte, S.; Bangalore, M.; Bonzanigo, L.; Fay, M.; Kane, T.; Narloch, U.; Rozenberg, J.; et coll. 2016. *Shock waves: Managing the impacts of climate change on poverty* (Washington, DC, Banque mondiale).
- Hayter, S.; Visser, J. (dir. de publ.). 2018. *Collective agreements: Extending labour protection* (Genève, BIT).
- Hidalgo, C. A.; Hausmann, R. 2009. «The building blocks of economic complexity», *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 106, n° 26, pp. 10570-10575.
- Hory, M.-P. 2016. «Fiscal multipliers in emerging market economies: Can we learn something from advanced economies?», *International Economics*, vol. 146 (C), pp. 59-84.

- Imbs, J.; Wacziarg, R. 2003. «Stages of diversification», *American Economic Review*, vol. 93, n° 1, pp. 63-86.
- Islam, I.; Kucera, D. (dir. de publ.). 2013. *Beyond macroeconomic stability: Structural transformation and inclusive development*, Advances in Labour Studies (New York et Genève, Palgrave Macmillan et BIT).
- Karamessini, M.; Rubery, J. (dir. de publ.). 2013. *Women and austerity: The economic crisis and the future for gender equality* (Londres, Routledge).
- Kluve, J.; Puerto, S.; Robalino, D.; Romero, J. M.; Rother, F.; Stöterau, J.; Weidenkaff, F.; et coll. 2019. «Do youth employment programs improve labor market outcomes? A quantitative review», *World Development*, vol. 114, pp. 237-253.
- Kucera, D.; Roncolato, L. 2016. «Dynamique industrie-services et développement économique», *Revue internationale du Travail*, vol. 155, n° 2, pp. 187-217.
- Lagarde, C. 2019. «A global imperative: Empowering women is critical for the world's economy and people», *Finance and Development*, vol. 56, n° 1, pp. 4-5.
- Lammersen, F.; Bejraoui, A. 2018. «Funding for aid for trade in LDCs is increasing: Find out how much, from who, and where investments are going», 3 oct. Disponible à l'adresse <https://trade4devnews.enhancedif.org/en/news/whats-going-aid-trade-least-developed-countries> [consulté le 30 janvier 2020].
- Lange, G.-M.; Wodon, Q.; Carey, K. (dir. de publ.). 2018. *The Changing Wealth of Nations 2018: Building a sustainable future* (Washington, DC, Banque mondiale).
- Le Blanc, D. 2015. «Towards integration at last? The sustainable development goals as a network of targets», *Sustainable Development*, vol. 23, n° 3, pp. 176-187.
- Luebker, M. 2017. «Poverty, employment and inequality in the SDGs: Heterodox discourse, orthodox policies?», dans l'ouvrage publié sous la direction de P. A. G. van Bergeijk et R. van der Hoeven, 2017, pp. 141-168.
- Majid, N. 2015. *The great employment transformation in China*, Employment Policy Department Working Paper No. 195 (Genève, BIT).
- Marx, A.; Wouters, J.; Rayp, G.; Beke, L. (dir. de publ.). 2015. *Global governance of labour rights: Assessing the effectiveness of transnational public and private policy initiatives*, Leuven Global Governance Series (Cheltenham, Edward Elgar Publishing).
- Meadows, D. H.; Meadows, D. L.; Randers, J.; Behrens III, W. W. 1972. *The limits to growth: A report for the Club of Rome's Project on the Predicament of Mankind* (New York, Universe Books). Traduit en français sous le titre *Halte à la croissance?*, Paris, Fayard, 1972.
- MGLSD (Ministry of Gender, Labour and Social Development), Ouganda. 2018. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/africa/countries-covered/uganda/WCMS_551093/lang--en/index.htm.
- Montt, G.; Luu, T. 2018. *Does conservation agriculture change labour requirements? Evidence of sustainable intensification in sub-Saharan Africa*, Research Department Working Paper No. 35 (Genève, BIT).

- Myrdal, G. 1974. «What is development?», *Journal of Economic Issues*, vol. 8, n° 4, pp. 729-736.
- Nations Unies. 2015. *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 sept., doc. A/RES/70/1.
- . 2016. *Synthesis of Voluntary National Reviews 2016*, DAES – Département des affaires économiques et sociales, Division du développement durable (New York).
- . 2017. *World Population Prospects: The 2017 revision – Key findings and advance tables*, doc. ESA/P/WP/248, DAES – Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (New York).
- . 2019a. *Social protection systems, access to public services and sustainable infrastructure for gender equality and the empowerment of women and girls*, rapport de la Réunion du groupe d'experts, sept. 2018, doc. EGM/SPS/REPORT.
- . 2019b. *Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes et des filles*, conclusions concertées adoptées par la Commission de la condition de la femme à sa 63^e session, mars 2019, doc. E/CN.6/2019/L.3.
- Neffke, F.; Henning, M. 2013. «Skill relatedness and firm diversification», *Strategic Management Journal*, vol. 34, n° 3, pp. 297-316.
- North, D. C. 1990. *Institutions, institutional change and economic performance* (New York, Cambridge University Press).
- Novitz, T. A. 2010. «Protection of workers under regional human rights systems: An assessment of evolving and divergent practices», dans l'ouvrage publié sous la direction de C. Fenwick et T. Novitz: *Human rights at work: Legal and regulatory perspectives* (Oxford, Hart Publishing), pp. 409-438.
- Nübler, I. 2011. *Industrial policies and capabilities for catching up: Frameworks and paradigms*, Employment Working Paper No. 77 (Genève, BIT).
- . 2014. «A theory of capabilities for productive transformation: Learning to catch up», dans l'ouvrage publié sous la direction de J. M. Salazar-Xirinachs, I. Nübler et R. Kozul-Wright, 2014, pp. 113-149.
- . 2018. «New technologies, innovation, and the future of jobs», dans l'ouvrage publié sous la direction d'E. Paus: *Confronting dystopia: The new technological revolution and the future of work* (Ithaca, NY, et Londres, Cornell University Press), pp. 46-75.
- Ocampo, J. A. 2016. «Dynamic efficiency: Structural dynamics and economic growth in developing countries», dans l'ouvrage publié sous la direction d'A. Noman et J. E. Stiglitz: *Efficiency, finance, and varieties of industrial policy: Guiding resources, learning, and technology for sustained growth* (New York, Columbia University Press), pp. 65-102.
- ; Rada, C.; Taylor, L. 2009. *Growth and policy in developing countries: A structuralist approach* (New York, Columbia University Press).

- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2018. Base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC) sur les activités d'aide, Development Assistance Committee (CAD), disponible à l'adresse https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/data/systeme-de-notification-des-pays-creanciers_dev-cred-data-fr.
- ; BIT. 2019. *Tackling vulnerability in the informal economy*, Development Centre Studies (Paris, Publications de l'OCDE).
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 2017. *World Health Statistics 2017: Monitoring health for the SDGs* (Genève).
- ONU-femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes); OCDE; National Secretariat for Care (Uruguay); National Women's Institute (Uruguay). 2019. *Relatoría del Diálogo de políticas sobre empoderamiento económico de las mujeres: Reconocimiento, redistribución y reducción del trabajo de cuidados no remunerado, 27 y 28 de Noviembre de 2018, Montevideo, Uruguay* (Montevideo).
- Ortiz, I.; Cummins, M; Karunanethy, K. 2017. *Fiscal space for social protection and the SDGs: Options to expand social investments in 187 countries*, Extension of Social Security Working Paper No. 48 (Genève, BIT).
- Park, C.-Y.; Mercado, R. V. 2015. *Financial inclusion, poverty, and income inequality in developing Asia*, ADB Economics Working Paper Series No. 426 (Mandaluyong City, Banque asiatique de développement).
- Paşalı, S. S. 2015. *Youth employment challenge in Africa: What works and why?*, Document d'information établi à la demande du Réseau pour l'emploi des jeunes (Genève).
- Paus, E. 2018. «The middle-income trap: Lessons from Latin America», dans l'ouvrage publié sous la direction de B. Huang, P. J. Morgan et N. Yoshino: *Avoiding the middle-income trap in Asia: The role of trade, manufacturing, and finance* (Tokyo, Institut de la Banque asiatique de développement), pp. 60-105.
- Penrose, E. T. 1959. *The theory of the growth of the firm* (Oxford, Blackwell).
- Périer, H. 2018. «Récession, austérité et genre: étude comparative sur huit marchés du travail européens», *Revue internationale du Travail*, vol. 157, n° 1, pp. 1-41.
- Pinto Santa Cruz, A. 1965. «Concentración del progreso técnico y de sus frutos en el desarrollo latinoamericano», *El Trimestre Económico*, vol. 32, n° 125, pp. 3-69.
- Piore, M. J. 1995. *Beyond individualism: How social demands of the new identity groups challenge American political and economic life* (Cambridge, États-Unis, Harvard University Press).
- Polanyi, K. 1944. *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps* (Paris, Éditions Gallimard).
- Pradhan, P.; Costa, L.; Rybski, D.; Lucht, W.; Kropp, J. P. 2017. «A systematic study of Sustainable Development Goal (SDG) interactions», *Earth's Future*, vol. 5, n° 11, pp. 1169-1179.

- Reskin, B. F.; Roos, P. A. 1990. *Job queues, gender queues: Explaining women's inroads into male occupations*, Women in the Political Economy (Philadelphie, États-Unis, Temple University Press).
- Rodrik, D. 2016. «Premature deindustrialization», *Journal of Economic Growth*, vol. 21, n° 1, pp. 1-33.
- Rubery, J.; Grimshaw, D. 2015. «The 40-year pursuit of equal pay: A case of constantly moving goalposts», *Cambridge Journal of Economics*, vol. 39, n° 2, pp. 319-343.
- Salazar-Xirinachs, J. M.; Chacaltana, J. (dir. de publ.). 2018. *Políticas de formalización en América Latina: Avances y desafíos* (Lima, Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes).
- ; Nübler, I.; Kozul-Wright, R. (dir. de publ.). 2014. *Transforming economies: Making industrial policy work for growth, jobs and development* (Genève, BIT).
- SAPEA (Science Advice for Policy by European Academics). 2019. *A scientific perspective on microplastics in nature and society* (Berlin).
- Saraceno, F. 2017. *Rethinking fiscal policy: Lessons from the European Monetary Union (EMU)*, Employment Working Paper No. 219 (Genève, BIT).
- Scaletta, T. 2015. «Interdependencies required for sustainability», article de blog sur le Canadian CED Network, 23 janv. Disponible à l'adresse <https://ccednet-rcdec.ca/en/blog/2015/01/23/interdependencies-required-sustainability> [4 février 2020].
- Schumpeter, J. A. 1911. *The theory of economic development: An inquiry into profits, capital, credit, interest, and the business cycle* (Cambridge, États-Unis, Harvard University Press).
- Sennett, R. 2008. *The craftsman* (New Haven, CT, Yale University Press).
- SkillsFuture. 2018. *Annual Report*. Disponible à l'adresse <https://www.ssg-wsg.gov.sg/about/annual-report.html>.
- Sparreboom, T.; Tarvid, A. 2017. *Skills mismatch of natives and immigrants in Europe* (Genève, BIT).
- Steffen, W.; Richardson, K.; Rockström, J.; Cornell, S. E.; Fetzer, I.; Bennett, E. M.; Biggs, R.; et coll. 2015. «Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet», *Science*, vol. 347, n° 6223.
- Strasser, S.; McGovern, C.; Judt, M. (dir. de publ.). 1998. *Getting and spending: European and American consumer societies in the twentieth century* (Cambridge, Cambridge University Press).
- Tejani, S.; Milberg, W. 2016. «Global defeminization? Industrial upgrading and manufacturing employment in developing countries», *Feminist Economics*, vol. 22, n° 2, pp. 24-54.
- UNISDR (Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes). 2019. *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction 2019* (Genève).
- Vadlamannati, K. C. 2015. «Rewards of (dis)integration: Economic, social, and political globalization and freedom of association and collective bargaining rights of workers in developing countries», *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 68, n° 1, pp. 3-27.

- van Bergeijk, P. A. G.; van der Hoeven, R. (dir. de publ.). 2017. *Sustainable Development Goals and income inequality* (Cheltenham, Edward Elgar Publishing).
- Vivarelli, M. 2014. «Innovation, employment and skills in advanced and developing countries: A survey of economic literature», *Journal of Economic Issues*, vol. 48, n° 1, pp. 123-154.
- Weil, D. 2008. «Pour une approche stratégique en matière d'inspection du travail», *Revue internationale du Travail*, vol. 147, n° 4, pp. 379-410.
- Weitz, N.; Carlsen, H.; Trimmer, C. 2019. *SDG synergies: An approach for coherent 2030 Agenda implementation* (Stockholm, Stockholm Environment Institute).

ANNEXE I

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES POUR LE CALCUL DES INDICATEURS DE L'ODD 8 ET D'AUTRES INDICATEURS PERTINENTS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

INDICATEUR ODD	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES NON VENTILÉES PAR SEXE DANS ILOSTAT (NOMBRE DE PAYS COUVERTS)	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES VENTILÉES PAR SEXE DANS ILOSTAT (NOMBRE DE PAYS COUVERTS)	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES SELON D'AUTRES FACTEURS DANS ILOSTAT (NOMBRE DE PAYS COUVERTS)
1.1.1: Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/ zone rurale)	Données sur les travailleurs pauvres pour 113 pays basées sur des observations réelles sur la pauvreté (137 pays si les imputations sont également prises en compte)	Données sur les travailleurs pauvres pour 113 pays basées sur des observations réelles sur la pauvreté (137 pays si les imputations sont également prises en compte)	Données sur les travailleurs pauvres ventilées par âge pour 113 pays basées sur des observations réelles sur la pauvreté (137 pays si les imputations sont également prises en compte)
1.3.1: Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	Données sur la proportion de la population bénéficiant d'au moins une prestation sociale pour 74 pays. Le nombre de pays couverts varie selon le sous-groupe de population visé dans l'indicateur	Quantité très limitée de données sur la proportion de la population bénéficiant d'au moins une prestation sociale. La disponibilité varie selon le sous-groupe de population visé dans l'indicateur	Données non disponibles
5.5.2: Proportion de femmes occupant des postes de direction	Données provenant de 99 pays pour les postes de direction supérieure et intermédiaire, et de 164 pays pour le nombre total de postes de direction occupés par des femmes	Non applicable	Non applicable

INDICATEUR ODD	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES NON VENTILÉES PAR SEXE DANS ILOSTAT (NOMBRE DE PAYS COUVERTS)	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES VENTILÉES PAR SEXE DANS ILOSTAT (NOMBRE DE PAYS COUVERTS)	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES SELON D'AUTRES FACTEURS DANS ILOSTAT (NOMBRE DE PAYS COUVERTS)
8.2.1: Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	179 pays	Non applicable	Non applicable
8.3.1: Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	69 pays pour les données harmonisées du BIT; 46 pays pour les données fournies par les pays	69 pays pour les données harmonisées du BIT; 45 pays pour les données fournies par les pays	Non applicable
8.5.1: Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap	66 pays	65 pays	Données ventilées par profession provenant de 48 pays. Pas de données ventilées par âge ou situation au regard du handicap
8.5.2: Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	183 pays	178 pays	Données ventilées par âge provenant de 169 pays; données ventilées par situation au regard du handicap provenant de 63 pays
8.6.1: Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation	148 pays	Non applicable	Non applicable
8.7.1: Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge	81 pays	81 pays	Données non disponibles
8.8.1: Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration	90 pays	63 pays	36 pays
8.8.2: Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire	Données non disponibles pour l'instant (compilation en cours)	Données non disponibles pour l'instant (compilation en cours)	Données non disponibles pour l'instant (compilation en cours)

INDICATEUR ODD	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES NON VENTILÉES PAR SEXE DANS ILOSTAT (NOMBRE DE PAYS COUVERTS)	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES VENTILÉES PAR SEXE DANS ILOSTAT (NOMBRE DE PAYS COUVERTS)	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES SELON D'AUTRES FACTEURS DANS ILOSTAT (NOMBRE DE PAYS COUVERTS)
8.b.1: Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie	Données non disponibles pour l'instant (compilation en cours)	Non applicable	Non applicable
9.2.2: Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	101 pays	Non applicable	Non applicable
10.4.1: Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	189 pays	Non applicable	Non applicable
10.7.1: Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination	Données non disponibles pour l'instant	Non applicable	Non applicable

Source: Département de statistique du BIT.

ANNEXE II

GROUPES DE PAYS

Tableau AII.1. Groupes de pays par région et sous-région

Afrique	Amériques	Asie du Sud	Europe et Asie centrale
Afrique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Afghanistan	Asie centrale et occidentale
Algérie	Antigua-et-Barbuda	Bangladesh	Arménie
Égypte	Argentine	Bhoutan	Azerbaïdjan
Libye	Bahamas	Inde	Chypre
Maroc	Barbade	Iran (République islamique d')	Géorgie
Sahara occidental	Belize	Maldives	Israël
Soudan	Bolivie (État plurinational de)	Népal	Kazakhstan
Tunisie	Brésil	Pakistan	Kirghizistan
	Chili	Sri Lanka	Ouzbékistan
	Colombie		Tadjikistan
Afrique subsaharienne	Costa Rica	Asie du Sud-Est et Pacifique	Turkménistan
Afrique du Sud	Cuba	Australie	Turquie
Angola	République dominicaine	Brunéi Darussalam	
Bénin	El Salvador	Cambodge	Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest
Botswana	Équateur	Fidji	Albanie
Burkina Faso	Grenade	Guam	Allemagne
Burundi	Guatemala	Îles Marshall	Andorre
Cabo Verde	Guyana	Îles Salomon	Autriche
Cameroun	Haïti	Indonésie	Belgique
République centrafricaine	Honduras	Kiribati	Bosnie-Herzégovine
Comores	Îles Vierges américaines	République démocratique populaire lao	Croatie
Congo	Jamaïque	Malaisie	Danemark
Côte d'Ivoire	Mexique	Micronésie (États fédérés de)	Espagne
Djibouti	Nicaragua	Myanmar	Estonie
Érythrée	Panama	Nauru	Finlande
Eswatini	Paraguay	Nouvelle-Calédonie	France
Éthiopie	Pérou	Nouvelle-Zélande	Grèce
Gabon	Porto Rico	Palaos	Îles Anglo-normandes
Gambie	Saint-Kitts-et-Nevis	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Irlande
Ghana	Sainte-Lucie	Philippines	Islande
Guinée	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Polynésie française	Italie
Guinée-Bissau	Suriname	Samoa	Lettonie
Guinée équatoriale	Trinité-et-Tobago	Singapour	Liechtenstein
Kenya	Uruguay	Thaïlande	Lituanie
Lesotho	Venezuela (République bolivarienne du)	Timor-Leste	Luxembourg
Libéria		Tonga	Macédoine du Nord
Madagascar	Amérique du Nord	Tuvalu	Malte
Malawi	Canada	Vanuatu	Monaco
Mali	États-Unis	Viet Nam	Monténégro
Maurice			Norvège
Mauritanie	Asie et Pacifique	États arabes	Pays-Bas
Mozambique	Asie de l'Est	Arabie saoudite	Portugal
Namibie	Chine	Bahreïn	Royaume-Uni
Niger	Corée (République de)	Émirats arabes unis	Serbie
Nigéria	Corée (République populaire démocratique de)	Iraq	Slovénie
Ouganda	Hong-kong, Chine	Jordanie	Suède
République démocratique du Congo	Japon	Koweït	Suisse
Rwanda	Macao, Chine	Liban	
Sao Tomé-et-Principe	Mongolie	Oman	Europe de l'Est
Sénégal	Taiwan, Chine	Qatar	Bélarus
Seychelles		République arabe syrienne	Bulgarie
Sierra Leone		Territoire palestinien occupé	Hongrie
Somalie		Yémen	Moldova, République de
Soudan du Sud			Pologne
Tanzanie, République-Unie de			Roumanie
Togo			Russie, Fédération de
Zambie			Slovaquie
Zimbabwe			Tchéquie
			Ukraine

Tableau AII.2. Groupes de pays selon le niveau de revenu

Pays à revenu élevé	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	Pays à faible revenu
Allemagne	Afrique du Sud	Angola	Afghanistan
Andorre	Albanie	Bangladesh	Bénin
Antigua-et-Barbuda	Algérie	Bhoutan	Burkina Faso
Arabie saoudite	Arménie	Bolivie (État plurinational de)	Burundi
Argentine	Azerbaïdjan	Cabo Verde	Cambodge
Australie	Bélarus	Cameroun	République centrafricaine
Autriche	Belize	Congo	Comores
Bahamas	Bosnie-Herzégovine	Côte d'Ivoire	Corée, République populaire démocratique de
Bahreïn	Botswana	Djibouti	Érythrée
Barbade	Brésil	Égypte	Éthiopie
Belgique	Bulgarie	El Salvador	Gambie
Brunéi Darussalam	Chine	Eswatini	Guinée
Canada	Colombie	Géorgie	Guinée-Bissau
Chili	Costa Rica	Ghana	Haiti
Chypre	Cuba	Guyana	Libéria
Corée (République de)	République dominicaine	Honduras	Madagascar
Croatie	Équateur	Îles Salomon	Malawi
Danemark	Fidji	Inde	Mali
Émirats arabes unis	Gabon	Indonésie	Mozambique
Espagne	Grenade	Kenya	Népal
Estonie	Guatemala	Kirghizistan	Niger
États-Unis	Îles Marshall	Kiribati	Ouganda
Finlande	Iran (République islamique d')	République démocratique populaire lao	République démocratique du Congo
France	Iraq	Lesotho	Rwanda
Grèce	Jamaïque	Maroc	Sierra Leone
Guam	Jordanie	Mauritanie	Somalie
Guinée équatoriale	Kazakhstan	Micronésie (États fédérés de)	Soudan du Sud
Hong-kong, Chine	Liban	Moldova, République de	République arabe syrienne
Hongrie	Libye	Myanmar	Tadjikistan
Îles Anglo-normandes	Macédoine du Nord	Nauru	Tanzanie, République-Unie de
Îles Vierges américaines	Malaisie	Nicaragua	Tchad
Irlande	Maldives	Nigéria	Togo
Islande	Maurice	Ouzbékistan	Yémen
Israël	Mexique	Pakistan	Zimbabwe
Italie	Mongolie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	
Japon	Monténégro	Philippines	
Koweït	Namibie	Sahara occidental	
Lettonie	Palaos	Samoa	
Liechtenstein	Paraguay	Sao Tomé-et-Principe	
Lituanie	Pérou	Sénégal	
Luxembourg	Roumanie	Soudan	
Macao, Chine	Sainte-Lucie	Sri Lanka	
Malte	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Territoire palestinien occupé	
Monaco	Serbie	Timor-Leste	
Norvège	Suriname	Ukraine	
Nouvelle-Calédonie	Thaïlande	Vanuatu	
Nouvelle-Zélande	Tonga	Viet Nam	
Oman	Tunisie	Zambie	
Panama	Turkménistan		
Pays-Bas	Turquie		
Pologne	Tuvalu		
Polynésie française	Venezuela (République bolivarienne du)		
Porto Rico			
Portugal			
Qatar			
Royaume-Uni			
Russie, Fédération de			
Saint-Kitts-et-Nevis			
Seychelles			
Singapour			
Slovaquie			
Slovénie			
Suède			
Suisse			
Taiwan, Chine			
Tchéquie			
Trinité-et-Tobago			
Uruguay			

ANNEXE III

MÉTHODOLOGIE, DONNÉES ET INTERPRÉTATION DES DIAGRAMMES EN ROSAGE

Tableau AIII.1. Liste d'indicateurs, seuils de classement des résultats par indicateur, et justification du barème de classement utilisé

GROUPE DE RÉSULTATS N° 1 – CROISSANCE SOUTENUE						
Seuils de classement des résultats par indicateur						
Indicateur	Critique (1)	Mauvais (2)	Insatisfaisant (3)	Bon (4)	Excellent (5)	Justification du barème de classement utilisé
Rattrapage du produit intérieur brut (PIB) (en lien avec la cible 8.1): nombre d'années nécessaires pour atteindre un PIB par habitant de 35 000 dollars É.-U. sur la base du taux de croissance moyen du PIB par habitant entre 2010 et 2018 (PIB en dollars internationaux constants en parité de pouvoir d'achat 2011)	>150	150 et >70	70 et >30	30 et >12	12	La croissance du PIB par habitant doit être plus forte dans les pays à bas revenu que dans les pays à revenu élevé. L'estimation du nombre d'années nécessaires pour atteindre un certain niveau de PIB repose à la fois sur les résultats passés et les dynamiques actuelles. Le montant de 35 000 dollars des É.-U. correspond environ au PIB médian par habitant des pays de l'OCDE en 2018. Le score «excellent» correspond à un rattrapage en douze ans, l'horizon fixé par les ODD.
Croissance de la productivité du travail (indicateur ODD 8.2.1): taux de croissance annuel moyen (%) du PIB réel par personne pourvue d'un emploi entre 2010 et 2018	≤0,5	>0,5 et ≤1,5	>1,5 et ≤3,0	>3,0 et ≤4,5	>4,5	Les seuils ont été fixés de manière à couvrir l'étendue des valeurs relevées dans les pays.
Taux de chômage (indicateur ODD 8.5.2): estimations modélisées du BIT, 2018	>15	≤15 et >10	≤10 et >6	≤6 et >3	≤3	L'expérience de plusieurs pays montre que des taux de chômage supérieurs à 15 % doivent être considérés comme critiques, et des taux situés entre 10 et 15 % comme préoccupants.

GROUPE DE RÉSULTATS N° 1 – CROISSANCE SOUTENUE
Seuils de classement des résultats par indicateur

Indicateur	Critique (1)	Mauvais (2)	Insatisfaisant (3)	Bon (4)	Excellent (5)	Justification du barème de classement utilisé
						À l'opposé, un taux inférieur à 3 % peut presque être considéré comme correspondant au plein emploi dans les pays dont le marché du travail connaît un chômage frictionnel. Cet indicateur ne mesure l'emploi qu'en termes quantitatifs; or, la qualité de l'emploi est une dimension tout aussi importante qui doit également être prise en compte.
Compte dans une institution financière (indicateur ODD 8.10.2): pourcentage d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une institution financière, année la plus récente (entre 2011 et 2017)	≤30	>30 et ≤50	>50 et ≤70	>70 et ≤90	>90	La cible de 100 % est réalisable: pour être «excellent», le résultat doit donc être supérieur à 90 %. Les seuils intermédiaires du barème sont équidistants, conformément aux valeurs observées.
Dépenses de recherche-développement (R-D) en proportion du PIB (indicateur ODD 9.5.1), année la plus récente (entre 2002 et 2017)	≤0,50	>0,50 et ≤1,00	>1 et ≤2	>2 et ≤3	>3	La part des dépenses de R-D se situe entre 0 et 1 % du PIB dans la plupart des pays et sous-régions; elle est supérieure à 3 % dans très peu de pays.
Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité (indicateur ODD 7.1.1), 2016	≤70	>70 et ≤80	>80 et ≤90	>90 et ≤99	>99	Le manque d'accès à l'électricité entrave l'accès à la grande majorité des technologies modernes, y compris les technologies de l'information et de la communication et l'Internet, freinant ainsi l'innovation et l'apprentissage. Parmi les 11 sous-régions, 4 d'entre elles ont déjà atteint un taux de couverture total, le seuil d'«excellence».

GROUPE DE RÉSULTATS N° 1 – CROISSANCE SOUTENUE						
Seuils de classement des résultats par indicateur						
Indicateur	Critique (1)	Mauvais (2)	Insatisfaisant (3)	Bon (4)	Excellent (5)	Justification du barème de classement utilisé
Indice de complexité économique (indicateur hors ODD), 2017	≤0,00	>0 et ≤0,5	>0,5 et ≤1	>1 et ≤1,5	>1,5	L'ODD 8 appelle à une croissance soutenue, mais ne comporte aucun indicateur sur les conditions qui favorisent une telle croissance. Des recherches montrent que la complexité économique est un indicateur fiable de la croissance économique (Hidalgo et Hausmann, 2009). Les pays situés parmi les 9 % les plus performants présentent un indice de complexité économique supérieur à 1,5.

Tableau AIII.1 (suite). Liste d'indicateurs, seuils de classement des résultats, et justification du barème de classement utilisé

GROUPE DE RÉSULTATS 2 – INCLUSION SOCIALE ET TRAVAIL DÉCENT						
Seuils de classement des résultats par indicateur						
Indicateur	Critique (1)	Mauvais (2)	Insatisfaisant (3)	Bon (4)	Excellent (5)	Justification du barème de classement utilisé
Part du travail dans le revenu (indicateur ODD 10.4.1): part ajustée du travail dans le revenu (estimations modélisées du BIT), 2017 (%)	≤40	>40 et ≤50	>50 et ≤60	>60 et ≤70	>70	La part du travail dans le revenu dépend de plusieurs facteurs, dont le degré de capitalisation de l'économie. De fait, le rendement du capital tel que la rente des ressources peut être utilisé par les pays de manière redistributive. Toutefois, une part supérieure du travail dans le revenu, toutes choses égales par ailleurs, montre que la création de valeur est plus inclusive. Le barème reflète des valeurs observées dans l'ensemble du monde.

GROUPE DE RÉSULTATS 2 – INCLUSION SOCIALE ET TRAVAIL DÉCENT
Seuils de classement des résultats par indicateur

Indicateur	Critique (1)	Mauvais (2)	Insatisfaisant (3)	Bon (4)	Excellent (5)	Justification du barème de classement utilisé
Pourcentage de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (NEET) (indicateur ODD 8.6.1): estimations modélisées du BIT, 2018	>25	≤25 et >20	≤20 et >15	≤15 et >10	≤10	Presque aucun pays et, a fortiori, aucune région n'affiche un taux de NEET inférieur à 10 %. Un barème croissant de cinq en cinq points de pourcentage a été utilisé au-dessus de cette valeur.
Taux de travailleurs pauvres (indicateur ODD 1.1.1): pourcentage de personnes pourvues d'un emploi qui vivent avec moins de 1,90 dollar É.-U. par jour, en PPA, estimations modélisées du BIT, 2018	>30	≤30 et >20	≤20 et >10	≤10 et >1	≤1	Les pays où le taux d'extrême pauvreté des travailleurs est supérieur à 30 % affichent également un taux élevé de pauvreté modérée des travailleurs (pourcentage de travailleurs vivant avec moins de 3,10 dollars É.-U. par jour). Dans nombre de ces pays, plus des deux tiers des travailleurs vivent dans une pauvreté extrême ou modérée. Pour obtenir un score «excellent», un pays doit éliminer de manière effective la pauvreté au travail.
Couverture de la protection sociale (indicateur ODD 1.3.1): pourcentage de la population bénéficiant d'au moins une prestation sociale, estimations du BIT, 2016	≤30	>30 et ≤50	>50 et ≤70	>70 et ≤90	>90	La cible de 100 % est réalisable: pour être «excellente», la couverture doit donc être supérieure à 90 %. Une couverture inférieure à 30 % est considérée comme critique. Les seuils intermédiaires du barème sont équidistants, conformément aux valeurs observées.

GROUPE DE RÉSULTATS 2 – INCLUSION SOCIALE ET TRAVAIL DÉCENT
Seuils de classement des résultats par indicateur

Indicateur	Critique (1)	Mauvais (2)	Insatisfaisant (3)	Bon (4)	Excellent (5)	Justification du barème de classement utilisé
Taux d'informalité (indicateur ODD 8.3.1): proportion de l'emploi dans le secteur informel en pourcentage de l'emploi total, 2016	>70	≤70 et >50	≤50 et >30	≤30 et >10	≤10	Les taux d'informalité sont distribués de manière relativement homogène dans le monde. Pour obtenir un score «excellent», le taux d'informalité doit être inférieur ou égal à 10 %. À noter: l'indicateur ODD 8.3.1 mesure l'emploi informel en pourcentage de l'emploi dans les secteurs non agricoles. Pour des raisons liées à la disponibilité des données, nous calculons la part de l'emploi informel en pourcentage de l'emploi total.
Femmes occupant des postes de direction (indicateur ODD 5.5.2): pourcentage de femmes occupant des postes de direction, estimations modélisées du BIT, 2018	≤15	>15 et ≤30	>30 et ≤40	>40 et ≤48	>48	Pour atteindre le niveau moyen (qui reste «insatisfaisant»), plus d'un tiers des postes de direction devraient être occupés par des femmes. Pour atteindre un score «excellent», ce rapport devrait avoisiner 50 %. Au niveau empirique, aucun pourcentage sensiblement supérieur à 48 % de femmes occupant des postes de direction n'est observé; l'échelle est donc indifférenciée au-delà de ce score.
Emploi des femmes (en lien avec la cible ODD 8.5): pourcentage de femmes dans l'emploi total, estimations modélisées du BIT, 2018	≤15	>15 et ≤30	>30 et ≤40	>40 et ≤48	>48	Pour atteindre le niveau moyen (qui reste «insatisfaisant»), les femmes devraient représenter plus d'un tiers des personnes pourvues d'un emploi. Pour atteindre un score «excellent», ce rapport devrait avoisiner 50 %.

GROUPE DE RÉSULTATS 2 – INCLUSION SOCIALE ET TRAVAIL DÉCENT
Seuils de classement des résultats par indicateur

Indicateur	Critique (1)	Mauvais (2)	Insatisfaisant (3)	Bon (4)	Excellent (5)	Justification du barème de classement utilisé
						Au niveau empirique, aucun pourcentage sensiblement supérieur à 48 % de femmes dans l'emploi total n'est observé; L'échelle est donc indifférenciée au-delà de ce score. À noter: nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des estimations sous-régionales concernant les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes (indicateur ODD 8.5.1); nous faisons le lien avec la cible 8.5 sur la base des écarts entre les taux d'emploi des hommes et ceux des femmes.
Éducation de la petite enfance (indicateur ODD 4.2.2): pourcentage d'enfants inscrits dans l'enseignement préprimaire ou primaire (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), dernière année disponible (entre 2000 et 2018)	≤30	>30 et ≤50	>50 et ≤70	>70 et ≤90	>90	La cible de 100 % est réalisable: pour être «excellent», le score doit donc être supérieur à 90 %. Les seuils intermédiaires sont équidistants, conformément aux valeurs observées.
Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 14 ans qui travaillent (indicateur ODD 8.7.1), dernière année pour laquelle des données sont disponibles	>15	≤15 et >10	≤10 et >5	≤5 et >1	≤1	À noter: pour des raisons liées à la disponibilité des données, la tranche d'âge que nous avons retenue diffère légèrement de celle de la cible 8.7.1 (5-17 ans). Le seuil correspondant au score «critique» a été fixé de sorte à englober les pays affichant la plus forte prévalence de travail des enfants. Pour qu'un score soit «excellent», le pourcentage doit être proche de zéro.

Tableau AIII.1 (suite). Liste d'indicateurs, seuils de classement des résultats et justification du barème de classement utilisé

GROUPE DE RÉSULTATS 3 – INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE						
Seuils de classement des résultats par indicateur						
Indicateur	Critique (1)	Mauvais (2)	Insatisfaisant (3)	Bon (4)	Excellent (5)	Justification du barème de classement utilisé
Consommation matérielle nationale par habitant (indicateur ODD 8.4.1) (en tonnes), 2017	>40	≤40 et >30	≤30 et >20	≤20 et >10	≤10	La consommation matérielle ne pouvant jamais être égale à zéro, il est difficile de fixer des seuils. Le barème linéaire reflète les écarts entre pays.
Emissions de dioxyde de carbone (CO ₂) par unité de PIB (indicateur ODD 9.4.1) (en kg de CO ₂ par dollar É.-U. de 2010 de PIB), 2016	>0,4	≤0,4 et >0,3	≤0,3 et >0,2	≤0,2 et >0,1	≤0,1	En 2017, l'intensité des émissions mondiales était de 0,34 kg de CO ₂ par unité de PIB. Elle doit diminuer de 40 % pour maintenir l'augmentation des températures à un niveau faible d'ici à 2030. En conséquence, le seuil fixé pour obtenir un score « bon » s'élève à 0,2 kg de CO ₂ par unité de PIB. Cependant, la croissance du PIB imposera de nouvelles réductions significatives de l'intensité des émissions.
Surface des zones forestières (en lien avec l'indicateur ODD 15.1.1): variation en points de pourcentage de la surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre totale entre 2000 et 2015	≤-5	>-5 et ≤-0,5	>-0,5 et ≤0,5	>0,5 et ≤4	>4	Le seuil correspondant au score « critique » est la valeur que seuls 10 % des pays n'atteignent pas (c'est-à-dire les pays les moins performants). Le seuil correspondant au score « excellent » est la valeur qu'atteignent seulement 10 % des pays (c'est-à-dire les pays les plus performants). Pour obtenir le score moyen, la surface des zones forestières doit rester relativement inchangée. Nous nous écartons de l'indicateur ODD 15.1.1 en mesurant la variation du couvert forestier sur plusieurs années plutôt qu'à un instant t.

GROUPE DE RÉSULTATS 3 – INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE
Seuils de classement des résultats par indicateur

Indicateur	Critique (1)	Mauvais (2)	Insatisfaisant (3)	Bon (4)	Excellent (5)	Justification du barème de classement utilisé
						Cette approche tient compte des choix opérés par les pays en matière de politique environnementale.
Protection de la biodiversité terrestre (indicateur ODD 15.1.2): proportion moyenne des sites importants pour la biodiversité terrestre qui se trouvent dans des aires protégées (%), 2018	≤30	>30 et ≤50	>50 et ≤70	>70 et ≤90	>90	La cible de 100 % est réalisable: pour être «excellent», le score doit donc être supérieur à 90 %. Les seuils intermédiaires sont équidistants, conformément aux valeurs observées.
Protection de la biodiversité des eaux douces (indicateur ODD 15.1.2): proportion moyenne des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (%), 2018	≤30	>30 et ≤50	>50 et ≤70	>70 et ≤90	>90	La cible de 100 % est réalisable: pour être «excellent», le score doit donc être supérieur à 90%. Les seuils intermédiaires sont équidistants, conformément aux valeurs observées.
Rente des ressources naturelles (indicateur hors ODD): contribution moyenne des ressources naturelles au PIB (%), 2016 (données de la Banque mondiale)	>20	≤20 et >10	≤10 et >5	≤5 et >1	≤1	Une contribution importante de la «rente» des ressources naturelles au PIB indique que l'économie est fortement dépendante de l'exploitation de ces ressources – une situation intenable à long terme. Le barème n'est pas linéaire pour le groupe «critique»: s'il peut être considéré que les pays affichant des valeurs supérieures à 10 % ont une forte dépendance vis-à-vis des ressources naturelles, un seuil fixé à 15 % aurait pour conséquence d'élargir de manière excessive le groupe des pays en situation «critique», d'où le seuil retenu de 20 %.

Tableau AIII.2: Tableaux de données – Moyennes sous-régionales pondérées

	AFRIQUE DU NORD	AFRIQUE SUB-SAHARIENNE	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	AMÉRIQUE DU NORD	ÉTATS ARABES	ASIE DE L'EST	ASIE DU SUD-EST ET PACIFIQUE	ASIE DU SUD	EUROPE DU NORD, DU SUD ET DE L'OUEST	EUROPE DE L'EST	ASIE CENTRALE ET OCCIDENTALE
Croissance soutenue											
Rattrapage du PIB (en lien avec la cible 8.1): nombre d'années nécessaire à la sous-région pour atteindre un PIB par hab. de 35 000 dollars É.-U.	185	226	127	0	37	12	29	36	0	20	15
Croissance de la productivité du travail (indicateur ODD 8.2.1), moyenne pour 2010-2018 (%)	1,3	0,8	0,4	0,8	0,1	5,3	3,3	4,3	0,8	1,9	3,2
Taux de chômage (%) (indicateur ODD 8.5.2), 2018	11,8	5,9	8,0	4,2	7,3	4,2	2,9	3,1	7,6	5,2	8,2
Pourcentage d'adultes possédant un compte dans une institution financière (indicateur ODD 8.10.2), dernière année disp.	32,4	41,7	55,3	93,8	43,3	82,3	49,9	70,6	94,6	74,0	57,8
Dépenses de R-D en proportion du PIB (indicateur ODD 9.5.1), dernière année disp.	0,6	0,4	0,7	2,6	0,6	2,4	0,7	0,5	2,1	1,0	1,0
Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité (indicateur ODD 7.1.1), 2016	89,1	42,8	97,8	100,0	95,0	99,0	92,0	86,2	100,0	100,0	100,0
Indice de complexité économique (indicateur hors ODD), 2017	-0,7	-0,8	0,5	1,6	0,3	1,0	0,8	0,0	1,5	1,1	0,3
Inclusion sociale et travail décent											
Part du travail dans le revenu (%) (indicateur ODD 10.4.1), 2018	39,7	52,4	50,5	58,8	32,2	52,0	42,6	46,1	59,0	50,1	39,9
Pourcentage de jeunes NEET (indicateur ODD 8.6.1), 2018	26,8	20,4	21,5	13,2	29,1	16,2	18,0	27,5	10,8	13,3	20,4
Taux de travailleurs pauvres: travailleurs vivant avec moins de 1,90 dollar É.-U. par jour (indicateur ODD 1.1.1), 2018	1,4	38,5	2,2	≈0	7,9	0,9	4,0	11,8	≈0	≈0	6,6
Couverture de la protection sociale: pourcentage de la population couverte par plus de 1 prestation sociale (indicateur ODD 1.3.1), 2016	39,2	12,9	61,4	78,5	n.a.	64,1	n.a.	14,2	93,0	83,6	n.a.
Pourcentage de l'emploi informel dans l'emploi total (indicateur ODD 8.3.1), 2016	67,2	88,1	53,2	18,6	68,2	51,0	83,6	87,6	14,4	32,4	38,6

	AFRIQUE DU NORD	AFRIQUE SUB- SAHARIENNE	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	AMÉRIQUE DU NORD	ÉTATS ARABES	ASIE DE L'EST	ASIE DU SUD-EST ET PACIFIQUE	ASIE DU SUD	EUROPE DU NORD, DU SUD ET DE L'OUEST	EUROPE DE L'EST	ASIE CENTRALE ET OCCIDENTALE
Pourcentage de femmes occupant des postes de direction (indicateur ODD 5.5.2), 2018	9,6	26,4	37,3	39,3	10,5	25,2	31,9	13,1	31,3	39,8	24,2
Participation à l'éducation de la petite enfance (%) (indicateur ODD 4.2.2), dernière année disp.	21,0	46,8	40,5	46,2	14,4	44,0	42,0	23,6	45,9	47,4	39,1
Participation à l'éducation de la petite enfance (%) (indicateur ODD 4.2.2), dernière année disp.	51,8	40,2	94,1	91,2	33,5	96,6	90,5	44,9	98,0	95,6	58,5
Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 14 ans qui travaillent (indicateur ODD 8.7.1), dernière année disp.	n.a.	23,9	6,3	≈0	n.a.	8,8	6,4	5,3	0,8	0,8	10,8
Intégrité environnementale											
Consommation matérielle nationale (en tonnes) par habitant (indicateur ODD 8.4.2), 2017	23,3	11,7	28,7	57,3	41,0	70,0	26,2	16,3	34,4	45,7	44,9
Émissions de CO ₂ (kg) par unité de PIB (indicateur ODD 9.4.1), 2016	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,2	0,3	0,2	0,4	0,3
Variation en points de pourcentage dans la surface forestière en proportion de la surface terrestre totale entre 2000 et 2015 (en lien avec l'indicateur ODD 15.1.1)	-0,2	-2,1	-2,6	0,3	0,0	2,6	-1,1	0,9	1,3	0,4	0,3
Pourcentage des sites importants pour la biodiversité terrestre qui se trouvent dans des aires protégées (indicateur ODD 15.1.2), 2018	28,9	47,2	39,4	37,4	20,4	39,1	44,9	31,3	68,5	30,3	14,9
Pourcentage des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (indicateur ODD 15.1.2), 2018	33,7	54,2	28,7	27,1	13,5	36,1	36,6	22,5	71,0	30,0	15,8
Rente des ressources naturelles en pourcentage du PIB (indicateur hors ODD), 2016	6,3	8,6	3,3	0,3	26,5	0,9	2,8	3,5	0,3	6,8	4,4

Note: n.d. = données non disponibles.

Les seuils associés aux indicateurs et les moyennes sous-régionales pondérées ont été calculés par les auteurs. Les données utilisées proviennent de la base ILOSTAT, d'estimations modélisées du BIT et de la base de données des Nations Unies United Nations Global SDG Indicators Database. Les données relatives à la rente des ressources naturelles et à l'indice de complexité économique proviennent, respectivement, de Lange, Wodon et Carey (2018) et de l'Observatoire de la complexité économique du Massachusetts Institute of Technology.

Interprétation du classement au regard des indicateurs et des résultats sous-régionaux

Il convient de garder deux points à l'esprit au moment d'interpréter les diagrammes en rosace présentés au chapitre 2.

Premièrement, afin de mesurer les résultats, des moyennes sous-régionales ont été calculées pour chaque indicateur (voir tableau III.2)⁴¹. Ces moyennes ont ensuite été analysées et un barème a été établi afin d'évaluer les performances de chaque sous-région. Dans la mesure du possible, cette évaluation a été réalisée à l'aune d'un objectif voulu au plan politique: ainsi, dans l'idéal, la couverture de la protection sociale devrait être quasi universelle, et la parité entre les hommes et les femmes devrait être instaurée dans l'emploi et l'accès aux postes de direction. À cet égard, il convient de noter qu'un «bon» niveau de résultat n'affranchit pas les pays de poursuivre leurs efforts: la plupart des cibles des ODD, telle l'élimination de la pauvreté, doivent être atteintes pour l'ensemble de la population. Dans d'autres cas, lorsque l'objectif voulu au plan politique est apparu moins évident, les résultats ont été évalués au regard de la distribution observée des valeurs des indicateurs entre les pays, selon un barème allant de «critique» à «excellent». Pour la plupart des indicateurs, les échelles sont divisées en intervalles équidistants. Autrement dit, la progression nécessaire pour passer d'un score «mauvais» à «insatisfaisant» est aussi importante que celle requise pour passer d'un score «insatisfaisant» à «bon». Le barème retenu pour les indicateurs est expliqué plus en détail au tableau III.1.

Le second point à souligner est le suivant: si les indicateurs retenus visaient à évaluer les progrès restant à accomplir pour atteindre les cibles des ODD dans chaque groupe de résultats, toute évaluation finale devra tenir compte des résultats des sous-régions dans les trois groupes. Ainsi, dans les diagrammes en rosace, la consommation matérielle nationale par habitant vise à rendre compte de la dégradation de l'environnement engendrée par sous-région, et figure parmi les indicateurs de l'«intégrité environnementale». À l'aune de cet indicateur, les résultats obtenus par l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud sont «bons», tandis que ceux obtenus par les sous-régions caractérisées par un niveau de consommation par habitant très élevé sont «mauvais» ou «critiques». Il va sans dire que cette évaluation ne porte que sur les dommages environnementaux dus à des niveaux de consommation élevés; elle ne rend pas compte des privations résultant de la pauvreté (associée à des niveaux de consommation faibles), lesquelles peuvent être mesurées à l'aune d'indicateurs relevant du groupe de résultats «inclusion sociale et travail décent», y compris la part du travail dans le revenu, le taux de chômage, le taux de travailleurs pauvres et la couverture de la protection sociale.

41. Les moyennes régionales sont pondérées par pays. Par exemple, les pays qui comptent une forte population de jeunes âgés de 15 à 24 ans se voient affecter une pondération plus élevée dans le calcul de la moyenne régionale du nombre de jeunes NEET (non scolarisés et sans emploi ni formation). Nous n'avons utilisé que des indicateurs pour lesquels la couverture géographique des données permettait d'établir des estimations au niveau régional.

ANNEXE V

CIBLES DE L'ODD 8, NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL PERTINENTES, ÉTAT DES RATIFICATIONS ET INDICATEURS ODD PERTINENTS

ODD 8 <i>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</i>	Normes internationales du travail <i>les plus pertinentes</i> En gras: conventions internationales du travail actualisées En bleu: conventions fondamentales En vert: conventions relatives à la gouvernance	Pertinence et indicateurs ODD pertinents	État des ratifications <i>(en mai 2019 – pour un total de 187 États Membres)</i>
8.1: Croissance économique durable Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés	<ul style="list-style-type: none">• Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964• Recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964• Recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi, 1984	C.122, article 1: «En vue de stimuler la croissance et le développement économiques, d'élever les niveaux de vie, de répondre aux besoins de main-d'œuvre et résoudre le problème du chômage et du sous-emploi, tout Membre formulera et appliquera, comme un objectif essentiel, une politique active visant à promouvoir le plein emploi, productif et librement choisi».	C.122: 113 ratifications
8.2: Diversifier, innover et moderniser en faveur de la productivité économique Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	<i>Systèmes d'information sur le marché du travail</i> <ul style="list-style-type: none">• Convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1965• Recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985 <i>Croissance économique riche en emplois</i> <ul style="list-style-type: none">• Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948• Convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988	La collecte de données sur le marché du travail (par ex. sur les services d'emploi, l'assurance-chômage, le droit du travail et la reconnaissance juridique des relations d'emploi) contribue au fonctionnement efficace des marchés du travail et aide à renforcer la productivité, l'emploi de qualité et les niveaux de vie.	C.160: 50 ratifications C.88: 92 ratifications C.168: 8 ratifications

<p>ODD 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	<p>Normes internationales du travail les plus pertinentes En gras: conventions internationales du travail actualisées En bleu: conventions fondamentales En vert: conventions relatives à la gouvernance</p>	<p>Pertinence et indicateurs ODD pertinents</p>	<p>État des ratifications (en mai 2019 – pour un total de 187 États Membres)</p>
<p>8.3: Promouvoir des politiques à l'appui de la création d'emplois et de la croissance des entreprises</p> <p>Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris l'accès aux services financiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> Recommandation (n° 176) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988 Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997 Recommandation (n° 198), sur la relation de travail, 2006 Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012 	<p>Politiques visant à promouvoir le perfectionnement des compétences; faciliter la transition de l'école à la vie active; stimuler l'entrepreneuriat et les entreprises durables de différentes formes et tailles; créer des passerelles de l'économie formelle vers l'économie informelle; accroître la résilience dans les environnements fragiles et faciliter la transition du conflit vers la paix; et préserver un niveau de vie minimal en ce qui concerne la nourriture et sa valeur nutritive, le logement, l'habillement, les soins médicaux, qui renforcent tous la durabilité de l'emploi productif.</p>	<p>C.181: 33 ratifications</p> <p>C.102: 56 ratifications</p>
<p>8.3: Promouvoir des politiques à l'appui de la création d'emplois et de la croissance des entreprises</p> <p>Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris l'accès aux services financiers</p>	<p><i>Politiques nationales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975 Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004 Convention (n° 117) sur la politique sociale (objectifs et normes de base), 1962 <p><i>Développement des entreprises</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998 Recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002 <p><i>Économie informelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, 2015 	<p>Politiques visant à promouvoir le perfectionnement des compétences; faciliter la transition de l'école à la vie active; stimuler l'entrepreneuriat et les entreprises durables de différentes formes et tailles; créer des passerelles de l'économie formelle vers l'économie informelle; accroître la résilience dans les environnements fragiles et faciliter la transition du conflit vers la paix; et préserver un niveau de vie minimal en ce qui concerne la nourriture et sa valeur nutritive, le logement, l'habillement, les soins médicaux, qui renforcent tous la durabilité de l'emploi productif.</p> <p>L'indicateur 8.3.1 des ODD mesure la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe.</p>	<p>C.142: 68 ratifications</p> <p>C.117: 33 ratifications</p>

<p>ODD 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	<p>Normes internationales du travail les plus pertinentes En gras: conventions internationales du travail actualisées En bleu: conventions fondamentales En vert: conventions relatives à la gouvernance</p>	<p>Pertinence et indicateurs ODD pertinents</p>	<p>État des ratifications (en mai 2019 – pour un total de 187 États Membres)</p>
	<p>Consolidation de la paix</p> <ul style="list-style-type: none"> Recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience <p>Action normative 2021-2022</p> <ul style="list-style-type: none"> Apprentis 		
<p>8.4: Améliorer l'efficacité des ressources dans la consommation et la production Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière</p>	<p>Environnement et emplois verts Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous (BIT, 2015)</p>		
<p>8.5: Plein emploi et travail décent pour un salaire égal D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</p>	<p>Égalité et non-discrimination</p> <ul style="list-style-type: none"> Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964 Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951 Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983 Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000 Convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981 	<p>L'indicateur 8.5.1 des ODD mesure la rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap.</p> <p>L'indicateur 8.5.2 des ODD mesure le taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap.</p>	<p>C.122: 113 ratifications C.100: 173 ratifications C.111: 175 ratifications C.159: 84 ratifications C.183: 34 ratifications C.156: 44 ratifications</p>

<p>ODD 8 <i>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</i></p>	<p>Normes internationales du travail les plus pertinentes En gras: conventions internationales du travail actualisées En bleu: conventions fondamentales En vert: conventions relatives à la gouvernance</p>	<p>Pertinence et indicateurs ODD pertinents</p>	<p>État des ratifications (en mai 2019 – pour un total de 187 États Membres)</p>
<p>8.6: Promouvoir l'emploi, l'éducation et la formation des jeunes D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation</p>	<p><i>Emploi des jeunes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964 Recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi, 1984 	<p>L'indicateur 8.6.1 des ODD mesure la proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation.</p>	<p>C.122: 113 ratifications</p>
<p>8.7: Mettre fin à l'esclavage moderne, à la traite des êtres humains et au travail des enfants Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes</p>	<p><i>Travail des enfants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973 Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 <p><i>Travail forcé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930 Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930 Recommandation (n° 203) sur le travail forcé (mesures complémentaires), 2014 Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957 	<p>L'indicateur 8.7.1 des ODD mesure la proportion et le nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge.</p>	<p>C.138: 171 ratifications C.182: 184 ratifications C.29: 178 ratifications P.29: 31 ratifications C.105: 175 ratifications</p>
<p>8.8: Protéger les droits du travail et promouvoir des environnements de travail sains Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire</p>	<p>Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, 1998</p> <p><i>Liberté d'association et de négociation collective</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 Convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981 	<p>Des organisations de travailleurs et d'employeurs indépendantes, représentatives et fortes revêtent une importance fondamentale pour la promotion des droits du travail et de milieux de travail sûrs.</p> <p>C'est pourquoi l'indicateur 8.8.2 des ODD mesure le niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'OIT et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire.</p> <p>Une méthodologie pour cet indicateur a été adoptée par voie de résolution à la 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail en octobre 2018.</p>	<p>C.87: 155 ratifications C.98: 166 ratifications C.154: 48 ratifications</p>

<p>ODD 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	<p>Normes internationales du travail les plus pertinentes En gras: conventions internationales du travail actualisées En bleu: conventions fondamentales En vert: conventions relatives à la gouvernance</p>	<p>Pertinence et indicateurs ODD pertinents</p>	<p>État des ratifications (en mai 2019 – pour un total de 187 États Membres)</p>
<p><i>Travail forcé et travail des enfants – voir cible 8.7 des ODD</i></p>	<p>En lien avec cette cible, l'indicateur 16.10.1 des ODD mesure le nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des douze mois précédents.</p>	<p>L'indicateur 8.8.1 des ODD mesure la fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration.</p>	<p>C.100: 173 ratifications C.111: 175 ratifications</p>
<p><i>Égalité et non-discrimination</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951 • Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 	<p>Recommandation (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958</p>	<p>L'indicateur 8.8.1 des ODD mesure la fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration.</p>	<p>C.97: 49 ratifications C.143: 23 ratifications</p>
<p><i>Travailleurs migrants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949 • Recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949 • Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 • Recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975 	<p><i>Autres groupes spécifiques de travailleurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 • Convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1975 • Convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996 • Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques • Recommandation (n° 162) sur les travailleurs âgés, 1980 • Recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida, 2010 	<p>L'indicateur 8.8.1 des ODD mesure la fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration.</p>	<p>C.169: 23 ratifications C.175: 17 ratifications C.177: 10 ratifications C.189: 28 ratifications</p>

<p>ODD 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	<p>Normes internationales du travail les plus pertinentes En gras: conventions internationales du travail actualisées En bleu: conventions fondamentales En vert: conventions relatives à la gouvernance</p>	<p>Pertinence et indicateurs ODD pertinents</p>	<p>État des ratifications (en mai 2019 – pour un total de 187 États Membres)</p>
<p><i>Sécurité et santé sur le lieu de travail</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 • Protocole de 2002 relatif à la santé des travailleurs, 1981 • Convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985 • Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006 <p>+ conventions internationales du travail relatives à la sécurité et à la santé au travail dans des branches d'activité économique particulières et conférant une protection contre des risques particuliers</p>	<p><i>Dialogue social et tripartisme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976 	<p><i>Conditions de travail</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949 • Convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970 • Convention (n° 156) sur la responsabilité des travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981 • Convention (n° 158) sur le licenciement, 1982 • Recommandation (n° 166) sur le licenciement, 1982 	<p>C.155: 67 ratifications</p> <p>P.155: 12 ratifications</p> <p>C.161: 33 ratifications</p> <p>C.187: 46 ratifications</p> <p>C.144: 146 ratifications</p> <p>C.95: 98 ratifications</p> <p>C.131: 54 ratifications</p> <p>C.156: 44 ratifications</p> <p>C.158: 36 ratifications</p>

<p>ODD 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	<p>Normes internationales du travail les plus pertinentes En gras: conventions internationales du travail actualisées En bleu: conventions fondamentales En vert: conventions relatives à la gouvernance</p>	<p>Pertinence et indicateurs ODD pertinents</p>	<p>État des ratifications (en mai 2019 – pour un total de 187 États Membres)</p>
	<p>Services d'inspection du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1981 • Convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969 		<p>C.81: 146 ratifications C.129: 53 ratifications</p>
<p>8.9: Promouvoir un tourisme vertueux et durable D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Convention (n° 172) sur les conditions de travail dans les hôtels et les restaurants, 1991 • Recommandation (n° 179) sur les conditions de travail dans les hôtels et les restaurants, 1991 <p><i>Directives de l'OIT sur le travail décent et le tourisme socialement responsable (2017)</i></p>		<p>C.172: 16 ratifications</p>
<p>8.10: Assurer un accès universel aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance</p>			<p>-</p>
<p>8.a: Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays en développement, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés</p>	<p>Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, 1998</p> <p>Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008</p>		<p>-</p>

<p>ODD 8 <i>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</i></p>	<p>Normes internationales du travail <i>les plus pertinentes</i> En gras: conventions internationales du travail actualisées En bleu: conventions fondamentales En vert: conventions relatives à la gouvernance</p>	<p>Pertinence et indicateurs ODD pertinents</p>	<p>État des ratifications <i>(en mai 2019 – pour un total de 187 États Membres)</i></p>
<p>8.b. Élaborer une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail</p>		<p>La méthodologie de l'indicateur ODD 8.b.1 concernant les stratégies nationales en faveur de l'emploi a été adoptée par voie de résolution à la 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail en octobre 2018.</p>	<p>-</p>

► Bureau international du Travail
Département de la recherche
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22

research@ilo.org
[@ILO_Research](https://www.ilo.org/)
<https://www.ilo.org/>

ISBN 978-92-2-031466-1



9 789220 314661